

moreau experts
solutions indemnitaires et techniques

bâtiment génie civil
financier
process industriel
droit des assurances



SAPAR

Z.A. LA BAUVE - 77109 MEAUX CEDEX

Sinistre incendie du 21 février 2000

Dommmages et intérêts demandés aux compagnies AXA et MMA
pour les préjudices subis à la suite de la gestion défailante
de l'indemnisation des sinistres incendie (AXA + MMA)
et Dommage Ouvrage (MMA)

TOME 1 : Réclamation

Fait à Paris, le 24 avril 2008
Par Jean-Marc LECOLIER

55, avenue marceau
75116 PARIS

tél 01 40 70 95 43
fax 01 56 89 26 27

bp 16, 1, Le Charmoy
89330 Saint Julien du Sault

tél 03 86 63 32 63
fax 03 86 63 32 64

contact@moreau-experts.com
www.moreau-experts.com

SOMMAIRE

1	Exposé des faits.....	5
2	Préjudices dus à l'arrêt prolongé de l'activité (2000-2011) puis à la reprise en sous-activité (hypothèse de reprise en 2012 à 2017)	7
2.1	Hypothèses retenues	7
2.1.1	Hypothèses retenues pour la première période (2000-2011)	7
2.1.1.1	Situation économique de SAPAR en 1999 et jusqu'au 20 février 2000	7
2.1.1.2	Perspectives de l'exercice 2000 avant l'incendie	8
2.1.1.3	Principe de calcul	9
2.1.1.4	Hypothèses retenues pour la première période	9
2.1.1.5	Variations retenues pour le calcul des postes de produits et charges	9
2.1.1.6	Justification des taux de variations retenus	10
2.1.2	Hypothèses retenues pour la seconde période (2012-2017)	10
2.1.3	Étendue des préjudices calculés	11
2.2	Présentation des tableaux	11
2.2.1	Remarque préliminaire	12
2.2.2	Données sources	12
2.2.3	Paramètres de calcul	13
2.2.3.1	Paramètres	13
2.2.3.2	Redémarrage 6 ans (1 ^{ère} partie du tableau)	14
2.2.4	Description et détail des tableaux de calcul	14
2.2.4.1	Tableaux relatifs à la période courant du sinistre jusqu'à la reprise d'activité	14
2.2.4.1.1	Croissance tonnage vendu	15
2.2.4.1.2	% du mois / CA annuel (Saisonnalité du chiffre d'affaires)	15
2.2.4.1.3	Tonnes SAPAR (hors GEO)	15
2.2.4.1.4	Prix de vente moyen / tonne SAPAR	15
2.2.4.1.5	Tonnes GEO	15
2.2.4.1.6	PV / Tonne GEO	16
2.2.4.1.7	CA nouveau contrat (Kiloeuros)	16
2.2.4.1.8	Total tonnage	16
2.2.4.1.9	Total CA	16
2.2.4.1.10	Achats de matières consommés	16
2.2.4.1.11	Eau – Énergie – Produits entretien – Autres consommables	16
2.2.4.1.11.1	EDF GDF	16
2.2.4.1.11.2	Eau	17
2.2.4.1.11.3	Produits d'entretien	17
2.2.4.1.11.4	Autres consommables	18
2.2.4.1.12	Services extérieurs	18
2.2.4.1.12.1	Entretien matériel	18
2.2.4.1.12.2	Assurances	19
2.2.4.1.12.3	Télécom	19
2.2.4.1.12.4	Honoraires	20
2.2.4.1.12.5	Transports sur ventes	20

2.2.4.1.12.6	Autres TFSE	20
2.2.4.1.13	Impôts et salaires	21
2.2.4.1.13.1	Impôts	21
2.2.4.1.13.2	Salaires chargés	21
2.2.4.1.13.2.1	Salaires chargés de Production	21
2.2.4.1.13.2.2	Salaires chargés des commerciaux et salaires chargés des administratifs	22
2.2.4.1.13.3	Charges et produits divers	22
2.2.4.1.14	Frais financiers	22
2.2.4.1.15	Amortissements	23
2.2.4.2	Tableaux de calculs relatifs à la période courant de la reprise de l'activité jusqu'au rattrapage d'un niveau d'activité « normal »	23
2.2.4.2.1	Frais supplémentaires redémarrage	23
2.2.4.2.2	Tableau « Redémarrage 6 ans »	23
2.2.4.2.2.1	Paramètres activité après redémarrage	24
2.2.4.2.2.1.1	Taux de marge sur coûts variables	24
2.2.4.2.2.1.2	Perte supplémentaire de marge sur coûts variables due à la pratique de prix bas pour conquérir des parts de marché	24
2.2.4.2.2.1.3	Progression annuelle du tonnage vendu	24
2.2.4.2.2.1.4	Tonnage activité normale	24
2.2.4.2.2.1.5	% de l'année écoulée à la date de rattrapage niv. activ.	24
2.2.4.2.2.2	Calcul des pertes de marge sur coûts variables après redémarrage	25
2.2.4.2.2.2.1	CA théorique en cas de reprise d'activité en 2000	25
2.2.4.2.2.2.2	Prix de vente moyen du Kg de pâté	25
2.2.4.2.2.2.3	CA prévisionnel	25
2.2.4.2.2.2.4	Perte de chiffre d'affaires	25
2.2.4.2.2.2.5	Perte de marge	25
2.2.4.2.2.2.6	Perte supplémentaire de marge	25
2.2.4.2.2.2.7	Total des pertes de marge	25
2.2.4.2.2.2.8	Cumul des pertes de marge	25
2.2.5	Etats récapitulatifs	26
2.2.5.1	Etat récapitulatif de la période courant du sinistre à la reprise d'activité	26
2.2.5.2	Etat récapitulatif général reprenant la synthèse de la période courant du sinistre à la reprise d'activité et intégrant la période suivante, de la reprise jusqu'au rattrapage d'un niveau d'activité normal	27
2.3	Etat récapitulatif des préjudices résultant l'arrêt prolongé de l'activité (2000-2011) puis à la reprise en sous activité (hypothèse de reprise en 2012 à 2017)	27
3	Pertes dues à l'indemnisation tardive et insuffisante des panneaux défectueux avant sinistre incendie (Indemnisation demandée à la compagnie MMA)	27
3.1	Pertes dues à l'extension de l'incendie favorisée par le mauvais état des panneaux alors que les panneaux en place à la date de l'incendie auraient dû être de classe M1	29
3.2	Perte du bénéfice de l'accord conclu avec le CERPME qui n'aurait pas été remis en cause si l'incendie avait été circonscrit à la salle GELMAX	31
3.3	Avoirs établis par SAPAR à ses clients en remboursement de produits contaminés	31
3.4	Frais de destruction des produits supposés contaminés	32

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

3.5	Frais d'analyse effectués par les clients et facturés à SAPAR	32
3.6	Frais de décontamination supplémentaires effectuées par SAPAR en interne en janvier 2000	32
3.7	Perte de chiffre d'affaires consécutive à la contamination par listéria et au fait que SAPAR ne pouvait faire visiter l'usine à ses prospects	33
4	Surcoût fiscal éventuel dû au décalage des indemnités et des coûts supportés par SAPAR... ..	33
5	Tableau récapitulatif des indemnités réclamées aux compagnies	34
6	Annexes.....	35

1 Exposé des faits

Le 21 février 2000, l'usine SAPAR située à Meaux (77) était entièrement détruite, avec son contenu, par un incendie (à l'exception du bâtiment annexe qualifié de « local énergie »).

Le déclenchement et surtout la propagation extrêmement rapide de cet incendie ont été favorisés par le fait que les panneaux, de classe M4 (très inflammables) étaient dégradés en surface, laissant apparaître le polyuréthane, plus sensible au feu que « la peau » constituant leur revêtement (cf. rapport de l'expert, Monsieur VAREILLE).

A la date de l'incendie, la société SAPAR venait tout juste de percevoir une provision de la compagnie MMA (le 17 février 2000), après y avoir été contrainte par décision de justice. Cette indemnisation provisoire, établie sur la base de la dernière proposition d'indemnisation des MMA du 19 novembre 1999, au demeurant insuffisante, comme l'a souligné l'expert, Monsieur MICAL, dans son rapport arrivait par ailleurs bien tardivement alors que le sinistre Dommage Ouvrage avait été déclaré 3 ans plus tôt.

Si l'indemnité avait été versée plus tôt, dans des délais acceptables, les panneaux M4 auraient été remplacés, avant la date de l'incendie, par des panneaux de classe M1, beaucoup moins inflammables mais surtout beaucoup moins combustibles, ce qui aurait permis au minimum de circonscrire l'incendie à un périmètre beaucoup plus restreint (la salle GELMAX où a démarré l'incendie).

La présente réclamation s'attachera donc à chiffrer, dans sa troisième partie, les préjudices que SAPAR entend réclamer à la compagnie MMA du fait de sa gestion défailante du sinistre Dommage Ouvrage :

- Au titre de l'aggravation des dommages consécutifs au mauvais état des panneaux, de plus classés M4.
- Au titre des dommages que SAPAR a dû supporter avant l'incendie : avoirs établis par SAPAR à ses clients à la suite du retrait des lots supposés contaminés.

A la suite du sinistre incendie, la société SAPAR a immédiatement déclaré le sinistre aux compagnies AXA et MMA puisque, par un concours de circonstances particulier, exposé dans l'assignation, la société SAPAR se trouvait assurée, pour les mêmes risques auprès de ces 2 compagnies d'assurances.

La mise en œuvre des garanties ne put cependant avoir lieu puisque les compagnies opposèrent immédiatement à SAPAR :

- la compagnie MMA une fin de non recevoir, prétendant ne plus être l'assureur de SAPAR,
- la compagnie AXA son refus d'exécuter le contrat en s'appuyant sur un rapport de ses conseils concluant à un incendie criminel ainsi que sur sa préoccupation première de faire partager la prise en charge du sinistre incendie par la compagnie MMA et plus encore de faire supporter à MMA l'aggravation des dommages suite au sinistre Dommage Ouvrage et enfin, courant décembre 2000, prétextant une opposition de la compagnie MMA et du CEPME.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

C'est dans ces conditions que la compagnie AXA ne donna aucune suite aux demandes d'acomptes sur indemnités d'un montant pourtant modeste (5 millions de Francs, soit 762 245 €) de SAPAR qui lui auraient permis de redémarrer son activité 3 à 4 semaines après l'incendie, lui permettant ainsi de conserver son personnel, son savoir-faire, sa clientèle et de limiter ses pertes d'exploitation.

Par leur position de blocage,

- MMA refusant la mise en œuvre des garanties contractuelles,
- AXA refusant de verser les acomptes sur indemnités pourtant prévus au contrat,

les deux compagnies sont ainsi à l'origine d'un processus pernicieux qui conduisit à des pertes de résultats considérables et plus généralement à une perte de chances dont les conséquences sont très lourdes pour SAPAR.

Nous nous attacherons donc, dans une deuxième partie, consacrée aux préjudices émanant du refus d'indemniser les dommages consécutifs à l'incendie, de chiffrer ces préjudices.

C'est l'absence d'acompte sur indemnités dans les mois qui suivirent l'incendie qui est essentiellement à l'origine du désastre économique que connaît aujourd'hui SAPAR.

Dès le 15 mars 2000, grâce à des accords avec un confrère producteur de charcuterie, la reprise d'activité était possible moyennant des frais supplémentaires qui auraient permis, outre un sauvetage presque total du chiffre d'affaires et de la marge brute correspondante, de préserver les emplois tout en évitant le désastre économique subi à cause de l'absence d'indemnité des compagnies d'assurances.

Il est de plus important de noter qu'entre le 9 juin 2000 et le 10 août 2000, le Juge de l'exécution avait ordonné la mainlevée de la saisie attribution au profit du CEPME et qu'AXA n'avait par conséquent, durant cette période, plus aucune raison, même fallacieuse, de ne pas verser à SAPAR les acomptes sur indemnités demandés. SAPAR pouvait encore, au cours de cette période, réembaucher, au moins en grande partie, son personnel et reprendre immédiatement son activité

Ce n'est que beaucoup plus tard qu'une provision de 9 909 186 euros sur indemnités devait être versée à SAPAR sur décision du Tribunal de Grande Instance de Meaux en date du 17 janvier 2001. A cette date l'activité industrielle de SAPAR ne pouvait déjà plus reprendre à cause des résistances persistantes des compagnies contestant la décision du TGI rendant la provision incertaine, de l'énormité des préjudices déjà subis et de la masse de capitaux qu'il fallait désormais engager pour reconstituer l'ensemble des moyens de production et de commercialisation. La provision reçue était en effet bien insuffisante face aux garanties prévues au contrat et à l'accroissement des dommages dû à l'absence de versement d'indemnités dans des délais acceptables.

Lorsque la société SAPAR a perçu sa provision, outre les pertes de marge déjà subies, l'entreprise avait perdu tout son personnel, son savoir-faire ainsi que sa clientèle, etc.

Aujourd'hui l'entreprise a quasiment perdu tous ses acquis, patiemment et laborieusement élaborés par les générations de charcutiers qui se sont succédé depuis la création de l'entreprise, en 1920 par le grand-père de l'actuel dirigeant.

2 Préjudices dus à l'arrêt prolongé de l'activité (2000-2011) puis à la reprise en sous activité (hypothèse de reprise en 2012 à 2017)

L'ensemble des tableaux de calculs auxquels nous nous référerons dans la partie 2 ci-après est donné en annexe 9.

2.1 Hypothèses retenues

2.1.1 Hypothèses retenues pour la première période (2000-2011)

2.1.1.1 Situation économique de SAPAR en 1999 et jusqu'au 20 février 2000

L'exercice 1999 est celui du retour en croissance du chiffre d'affaires, après une phase de consolidation initiée en 1993 à la suite de difficultés de trésorerie nées d'un important dépassement de budget (erreurs d'appréciation du maître d'œuvre de + 50 %) lors de la construction du site industriel de la Bauve à Meaux.

Le dépassement du budget de construction, non couvert par des ressources à long terme, a mécaniquement mobilisé les ressources à court terme, déstabilisant l'équilibre financier de la société et conduisant celle-ci au redressement judiciaire en 1994, suivi d'une période de continuation de l'activité dès 1995.

La situation juridique a entraîné la perte de référencements clients et l'impossibilité d'en obtenir d'autres par la suite, entraînant une baisse inexorable du chiffre d'affaires jusqu'en 1998.

Cependant, malgré ses difficultés, l'entreprise n'a cessé, à partir de 1996, d'améliorer son taux de marge sur achats. Entre 1995 et 1998 la différence est très sensible puisque que celui-ci est passé de 35,35 % à 44,25 %. Cette amélioration du taux de marge, combinée à une bonne maîtrise des coûts de structure, a permis de limiter les pertes et d'assurer la pérennité de l'entreprise. Sur toute cette période, bien que le point mort n'ait jamais être franchi, la société n'a cessé d'améliorer son résultat courant.

En 1999, le chiffre d'affaires a nettement progressé. Le point mort aurait même été dépassé si les difficultés rencontrées au dernier trimestre à cause d'un différend avec le CEPME n'avaient entraîné la résolution du plan de continuation du 18 octobre 1999 au 21 décembre 1999 avec des effets très néfastes sur le chiffre d'affaires pendant ces deux mois et les coûts exceptionnels liés à la situation juridique de l'entreprise.

Cependant le retour in bonis de la société n'était que partie remise puisque dès janvier 2000 la société enregistrait à nouveau un chiffre d'affaires en croissance, que, de plus, elle venait de conclure un accord d'abandon de créance du CEPME au profit de SAPAR (ne laissant à sa charge que 5 millions de Francs sur une créance de plus de 25 millions) et qu'enfin un accord commercial de sous-traitance venait d'être signé avec la société GEO.

Ce dernier accord seul aurait permis à SAPAR de multiplier son chiffre d'affaires par 1,5 dès l'année 2000 sans accroître sa structure industrielle.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Cette situation de La société SAPAR à la veille du sinistre est exposée dans le rapport de Monsieur MARCELET, expert comptable de SAPAR (cf. annexe 1).

2.1.1.2 Perspectives de l'exercice 2000 avant l'incendie

Comme nous venons de l'exposer, la société SAPAR, à la veille de l'incendie, disposait de tous ses moyens et connaissait une situation favorable, tant économique que commerciale, pour opérer un redressement spectaculaire, parfaitement explicable et compréhensible.

Points forts :

- Equilibre financier assaini grâce à l'accord avec le CEPME aboutissant à la consolidation du haut de bilan.
- Franchissement très vigoureux du point mort grâce à la tendance naturelle du chiffre d'affaires et surtout à l'accord commercial passé avec la société GÉO.
- Croissance sur des marchés à fort potentiel de développement (libre service, produits nouveaux, etc...).
- Implantation dans 20 pays pour un fort développement des exportations
- Importante capacité industrielle 24 tonnes / jour (en 1999 production de 6 tonnes / jour)
- Unité de production spécialisée
- Personnel qualifié et spécialiste
- Service de Recherche & développement et service qualité

Point faible :

- Contamination par listéria en février 2000.

Cette contamination, due de façon certaine à la défectuosité des panneaux PLASTEUROPE, n'était cependant pas de nature à remettre en cause le redressement de la société et encore moins sa pérennité. SAPAR avait d'ailleurs pris toutes les mesures nécessaires à la sécurité alimentaire des consommateurs par des analyses libératoires systématiques de l'ensemble des lots produits. Le rappel des lots ordonné par les autorités sanitaires (*) a eu un impact sur les résultats mais celui-ci n'était pas de nature à compromettre l'équilibre de l'entreprise.

** Il fut reconnu par la suite que SAPAR n'était aucunement responsable de l'épidémie de listériose. Celle-ci a cependant eu pour conséquence, et par mesure de précaution, le rappel des produits SAPAR encore exposés à la vente. De son côté, SAPAR avait mis en place, par précaution face au problème non résolu par son assureur MMA (défectuosité de ses panneaux), des analyses libératoires systématiques de tous les lots produits depuis fin janvier 2000. Aucun des lots analysés au moment du rappel des produits ne s'est révélé contaminé. Par contre les prélèvements bactériologiques effectués sur les panneaux endommagés ont révélé la présence de listéria à leur surface avec un risque de contamination par voie aérienne, entraînant la mise en place des mesures de prévention.*

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.1.1.3 Principe de calcul

Les préjudices financiers seront calculés par différence entre les résultats de l'entreprise en cas d'activité (si elle avait perçu à temps ses indemnités d'assurances) et les résultats réels, (pour la période déjà écoulée) et prévisionnels enregistrés par l'entreprise entre le sinistre et le retour à un niveau normal d'activité.

On distinguera 2 périodes :

- Première période : Période sans activité courant de la date du sinistre à la date de reprise de l'activité (date de reprise estimée : janvier 2012, compte tenu des délais de procédure et du temps nécessaire à la reconstitution des moyens) et pour laquelle les préjudices seront égaux aux pertes cumulées de résultats des différents exercices auxquelles s'ajouteront les coûts engagés par SAPAR pour assurer sa survie et recouvrer ses indemnités (à l'exception des coûts exposés pendant la période d'un an suivant le sinistre dont l'indemnisation fait partie des garanties et demandes d'indemnités contractuelles).

Précision importante : Si SAPAR avait repris son activité dès l'année 2000, en produisant dans l'usine d'un confrère en louant son outil de production, elle aurait connu une baisse limitée de ses ventes et aurait engagé quelques frais supplémentaires (location de l'outil de production et achats de matériels). La perte de marge et les frais supplémentaires auraient été couverts par les indemnités pertes d'exploitation des compagnies d'assurances.

Puisque SAPAR, du fait de la carence des compagnies, n'a perçu aucune indemnité à ce titre, nous réclamons aux compagnies la totalité des pertes de résultats consécutifs à l'absence de chiffre d'affaires durant cette période (et non la marge perdue, puisque SAPAR n'a pas eu à supporter les coûts de sa structure de production).

- Deuxième période : Période courant de la reprise d'activité (date de reprise estimée : janvier 2012, compte tenu des délais de procédure et du temps nécessaire à la reconstitution des moyens) à la date de rattrapage du niveau normal d'activité qu'aurait connu SAPAR si les indemnités lui avaient été versées à temps. Pour cette seconde période, les préjudices de SAPAR seront égaux aux pertes de marge sur coûts variables puisqu'il faudra engager des coûts de structure pour obtenir les résultats escomptés. A ces pertes de marge viendront s'ajouter les frais supplémentaires indispensables que SAPAR devra supporter pour redémarrer son activité.

Nous exposerons successivement les hypothèses retenues pour chacune des 2 périodes évoquées ci-dessus.

2.1.1.4 Hypothèses retenues pour la première période

2.1.1.5 Variations retenues pour le calcul des postes de produits et charges

Le tableau ci-dessous permet de localiser, dans l'onglet « Paramètres », les taux de variations utilisés pour le calcul des différents postes de produits et charges.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Phases de calcul	Localisation des taux de variation utilisés
Tonnage vendu	Onglet « paramètre » - Tableau 1
Evolution des prix de ventes	Onglet « paramètre » - Tableau 2
Taux d'achats consommés/ventes et marges sur achats consommés.	Onglet « paramètre » - Tableau 3
Variation de prix de l'énergie, eau, produits d'entretien et autres consommables	Onglet « paramètre » - Tableaux 4 et 8
Services extérieurs	Onglet « paramètre » - Tableau 5
Salaires	Onglet « paramètre » - Tableau 6
Frais financiers	Onglet « paramètre » - Tableau 7
Amortissements	Onglet « paramètre » - Tableau 8
Erosion monétaire	Onglet « paramètre » - Tableau 9

Les tableaux contenus dans l'onglet « paramètres » donnent également des informations sur le mode de calcul des différents postes de l'exploitation.

Celui-ci est expliqué dans la partie 2 : Présentation des tableaux.

2.1.1.6 Justification des taux de variations retenus

Etant donné qu'à la date de calcul des préjudices les taux de variation des éléments entrant dans le calcul des produits et charges était en partie connu (jusqu'en 2004 ou 2005), nous avons utilisé ces taux de variations afin de coller à la réalité :

- Tonnages vendus (selon statistiques de la FICT),
- Evolution du prix de vente moyen au Kg (selon statistiques de la FICT),
- Evolution des prix de l'eau et de l'énergie (selon sources Ville de Meaux et Eurostat),
- Evolution des prix des télécoms (selon source rapport du gouvernement),
- Evolution des prix des transports (selon source DAEI-SESP les comptes du transport),
- Evolution des salaires (selon source barème convention collective)
- Evolution des taux d'érosion monétaire.

Pour la période non connue (après 2004/2005), nous avons en général retenu la moyenne exponentielle des variations des années précédentes connues

2.1.2 Hypothèses retenues pour la seconde période (2012-2017)

Pour la seconde période, nous avons calculé les pertes de marge sur coûts variables résultant de la perte de chiffre d'affaire existant entre le budget prévisionnel après redémarrage de l'activité et le chiffre d'affaires théorique qui aurait été atteint entre 2012 et 2017 si la production avait repris normalement dans les mois suivant le sinistre.

Pour calculer les pertes de marge en résultant nous avons appliqué le dernier taux de marge sur coûts variables connu : celui de l'exercice clos le 31/12/99, soit 29,01 % (cf. annexe 2 – Répartition des charges selon leur caractère fixe ou variable).

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Cependant, pour tenir compte du fait que SAPAR devra pratiquer des prix bas pour reconquérir rapidement des parts de marchés, nous avons pratiqué une baisse de taux de marge de 5%.

En 2012, année de reprise théorique de l'activité, nous avons fixé un tonnage annuel de 421 tonnes, ce qui correspond à environ 11,5 % du tonnage qui aurait été produit sans arrêt d'activité mais tout de même 1/3 de la production avant sinistre.

Pour les années suivantes, nous avons budgété, en misant sur une stratégie de reconquête de chiffre d'affaires, une augmentation annuelle du tonnage vendu de 60 % par rapport à l'année précédente, jusqu'au rattrapage du niveau théorique en juillet 2017. Cet objectif ambitieux devrait être atteint grâce à des moyens de communication et de promotion des ventes.

Tous ces paramètres figurent en tête du tableau dans l'onglet « Redémarrage 6 ans ».

Le mode de calcul des préjudices sera développé dans la partie 2.

2.1.3 Etendue des préjudices calculés

Les préjudices calculés dans les tableaux sont limités aux seuls préjudices résultant du défaut d'indemnisation des compagnies d'assurances dans des délais normaux à la suite du sinistre incendie du 21 février 2000.

Les autres préjudices seront chiffrés séparément, dans la troisième partie de cette réclamation, il s'agit notamment de :

- Pertes subies à cause de l'indemnisation tardive et insuffisante des panneaux défectueux avant sinistre incendie par MMA,
- Surcoût fiscal dû au décalage des encaissements d'indemnités par rapport aux décaissements de charges (ou non encaissement de profits) ainsi qu'aux régimes fiscaux qui pourraient être différents entre la taxation des indemnités et l'économie d'impôts que généreront les charges supportées (ou les non encaissements de profits)

2.2 Présentation des tableaux

La présentation qui suit a pour objet d'exposer comment ont été construits les tableaux de calcul et comment sont articulés les calculs.

En première approche, on peut distinguer, dans notre module de calcul, plusieurs types de tableaux correspondant aux onglets du dossier EXCEL (copie d'écran ci-dessous)

- Les tableaux « sources de données »
- Les tableaux de paramètres
- Les tableaux de calculs
- Les tableaux de synthèse de résultats

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Vue partielle des différents onglets

The screenshot shows an Excel spreadsheet with the following structure:

- Columns:** Months from 2006 (Janvier) to 2017 (Décembre).
- Rows:**
 - 54: Croissance tonnage
 - 55: Croissance tonnage
 - 56: Croissance tonnage
 - 57: Emissions
 - 58: Emissions
 - 59: Emissions
 - 60: Emissions
 - 61: Emissions
 - 62: Emissions
 - 63: Emissions
 - 64: Emissions
 - 65: Emissions
 - 66: Emissions
 - 67: Emissions
 - 68: Emissions
 - 69: Emissions
 - 70: Emissions
 - 71: Emissions
 - 72: Emissions
 - 73: Emissions
 - 74: Emissions
 - 75: Emissions
 - 76: Emissions
 - 77: Emissions
 - 78: Emissions
 - 79: Emissions
 - 80: Emissions
 - 81: Emissions
 - 82: Emissions
 - 83: Emissions
 - 84: Emissions
 - 85: Emissions
 - 86: Emissions
 - 87: Emissions
 - 88: Emissions
 - 89: Emissions
 - 90: Emissions
 - 91: Emissions
 - 92: Emissions
 - 93: Emissions
 - 94: Emissions

Onglets correspondant aux différents tableaux

2.2.1 Remarque préliminaire

Les tableaux de calcul sont présentés en Kiloeuros.

2.2.2 Données sources

Les données sources sont contenues dans les tableaux suivants (dans l'ordre des onglets) :

- 1999 en KF
- 1999 en Kiloeuros
- Détail 1999 en Kiloeuros
- Tonnages et CA 99
- Répartition salaires chargés
- Tonnage et PV GEO (PV : prix de vente)
- EP GEO 2000 (EP : exploitation prévisionnelle)
- EP GEO 2001 (EP : exploitation prévisionnelle)

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Ces tableaux rassemblent toutes les données se rapportant au dernier exercice connu (1999) ainsi que les données relatives aux budgets d'exploitation du nouveau contrat GEO qui devait entrer en application dès avril 2000.

C'est notamment dans ces tableaux, ainsi que dans les tableaux de paramètres exposés dans le paragraphe suivant que seront puisées toutes les données nécessaires aux calculs.

2.2.3 Paramètres de calcul

Les paramètres de calculs sont contenus dans deux tableaux correspondant aux onglets suivants :

- Paramètres
- Redémarrage 6 ans (1^{ère} partie du tableau)

2.2.3.1 Paramètres

Nous avons déjà évoqué le contenu de ce tableau au paragraphe 2.1.1.5

Ce tableau contient toutes les données concernant les variations des postes de produits et charges qui entreront dans les calculs.

Nous reproduisons une partie du contenu de ce tableau (qui lui-même contient des tableaux numérotés de 1 à 9) afin d'expliquer comment ces paramètres sont utilisés dans les tableaux de calculs.

Vue partielle des tableaux contenus dans l'onglet « Paramètres »

REF - DEP	Réparations	% Variation 2003	% Variation 2004	% Variation 2005	% Variation 2006	% Variation 2007	% Variation 2008	% Variation 2009	Coeff. à 2005 (moyenne)	% Variation après 2005	Taux (nombre)
Electricité	77%	-1,12%	-0,40%	1,22%	-5,90%	0,10%	0,63%			23%	
Gaz	23%	0,65%	21,80%	7,70%	2,10%	-6,70%	10,60%				
Variations		-2,20%	5,23%	1,80%	-3,50%	-1,02%	0,51%		2,65%		
Coefficients		0,20	0,20	0,22	0,21	0,12	1,02				1,11
Nombres		0,00%	0,00%	0,00%	-0,04%	-0,10%	2,01%				0,10%

Eau	% Variation 2003	% Variation 2004	% Variation 2005	% Variation 2006	% Variation 2007	% Variation 2008	% Variation 2009	Coeff. à 2005	Variation après 2005 (moyenne)	Taux (nombre)
Variations		0,60%	0,22%	0,22%	0,02%	0,00%	7,22%		2,76%	
Coefficients		0,77	0,81	0,75	0,50	0,65	1,03			5,27
Nombres		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,00%	7,00%			0,10

Produits entretien	% augmentation annuelle 2000-2003

Prenons l'exemple de la consommation d'énergie (électricité et gaz).
Nous voyons que l'électricité représente 77 % de la consommation d'énergie en 1999 et que le gaz en représente 23%.

Nous avons relevé les variations réelles des prix de l'électricité et du gaz entre 2000 et 2005, ce qui nous permet, connaissant le poids de chaque poste, de déterminer la variation pour l'année correspondante.

Les variations de prix appliquées pour les exercices 2000 à 2005 sont donc respectivement de :
-2,20 %, 5,21 %, 1,60 %, -3,90 %, -1,62 %, 2,51 %.

Pour les années suivantes (après 2005), nous avons retenu une moyenne exponentielle de 2,08 %. Ce mode de calcul, qui correspond en fait à une moyenne pondérée modulable, permet de donner plus ou moins d'importance à la période récente. C'est le cas dans cet exemple. Il nous a en effet semblé que l'évolution récente du prix de l'énergie risquant de perdurer, il fallait donner plus d'importance à la période la plus récente.

A l'inverse, pour le prix de l'eau après 2005, nous avons donné un peu plus de poids au passé puisque deux ajustements sensibles, rattrapant une longue période sans ajustement, ont eu lieu en 2004 et 2005. De tels ajustements ne peuvent avoir lieu tous les ans. La moyenne de variation après 2005 a été calculée à 2,76 %, ce qui nous semble pertinent.

2.2.3.2 Redémarrage 6 ans (1^{ère} partie du tableau)

Ces paramètres concernent la période après redémarrage de l'activité.

Ils sont exposés au paragraphe 2.2.4.2.2.1.

2.2.4 Description et détail des tableaux de calcul

2.2.4.1 Tableaux relatifs à la période courant du sinistre jusqu'à la reprise d'activité

Il s'agit des tableaux figurant dans les onglets : 2000, 2001, 2002,....., jusqu'à 2011. Ces tableaux sont des comptes de résultats prévisionnels avec un détail mois par mois. La colonne figurant en première position, avant le détail mois par mois, donne le total annuel.

Les résultats des calculs des tableaux 2000 à 2011 sont rassemblés dans le tableau de synthèse « Récap 2000 2011 » exposé au paragraphe 2.2.5.1.

Précision : Pour l'année 2000, les pertes de résultats ne sont comptabilisées qu'à partir du 1^{er} mars (nous avons par ailleurs négligé la période 21 février-29 février).

Nous expliquons dans les lignes qui suivent le mode de calcul des différents postes figurant dans ces tableaux prévisionnels.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.4.1.1 Croissance tonnage vendu

Cette ligne calcule le coefficient qui sera appliqué aux tonnages vendus ainsi qu'à certaines charges de l'exercice précédent. Ce coefficient est calculé à partir des taux de variation des tonnages produits du tableau 1 de l'onglet « Paramètres ».

2.2.4.1.2 % du mois / CA annuel (Saisonnalité du chiffre d'affaires)

Cette ligne indique le % de CA saisonnier par rapport au CA annuel en référence aux données 1999.

2.2.4.1.3 Tonnes SAPAR (hors GEO)

Cette ligne calcule le nombre de tonnes produites (hors contrat GEO).

- Pour 2000 : Le tonnage est égal au produit du tonnage du même mois de l'année précédente (1999 en Kiloeuros) multiplié par la première ligne « Croissance tonnage vendu ».
- Exception pour le mois de janvier 2000 : le tonnage réellement produit (88 tonnes) a été reporté dans le tableau.
- A Partir de 2001 : Le tonnage annuel est égal au produit du tonnage de l'année précédente (total) par le coefficient de variation du tonnage vendu (1^{ère} ligne). Les tonnages mensuels vendus sont ensuite calculés en fonction de la part de chaque mois dans le CA annuel

2.2.4.1.4 Prix de vente moyen / tonne SAPAR

Le prix de vente moyen est égal au produit du prix de vente moyen de l'année précédente, pour le même mois (ceci nous permet de tenir compte de la nature des produits vendus, autrement dit des phénomènes de saisonnalité dans la répartition des produits vendus) par 1 + taux de variation du prix de vente pour l'exercice concerné.

Le taux de variation est puisé dans l'onglet « paramètres » (Tableau 2).

2.2.4.1.5 Tonnes GEO

Le tonnage vendu dans le cadre du contrat GEO est puisé dans le tableau contenu dans l'onglet « Tonnage et PV GEO ».

Les valeurs qui y figurent correspondent à ce que contient le contrat GEO/SAPAR.

Le tonnage vendu est ajusté à chaque exercice en fonction du taux de croissance du tonnage vendu à GEO puisé dans le tableau 1 de l'onglet « Paramètres ».

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.4.1.6 PV / Tonne GEO

Le prix de vente moyen par tonne à GEO (exprimé en Kiloeuros) est puisé dans le tableau contenu dans l'onglet « Tonnage et PV GEO ».

Les valeurs qui y figurent correspondent à ce que contient le contrat GEO/SAPAR.

Le prix de vente moyen est ajusté à chaque exercice en fonction du taux d'évolution des prix de vente puisé dans le tableau 2 de l'onglet « Paramètres ».

2.2.4.1.7 CA nouveau contrat (Kiloeuros)

Le CA GEO figurant sur cette ligne est égal au produit du tonnage vendu par le prix de vente moyen.

2.2.4.1.8 Total tonnage

Somme des tonnages vendus (SAPAR + tonnage vendu contrat GEO).

2.2.4.1.9 Total CA

Somme du CA + CA GEO

2.2.4.1.10 Achats de matières consommés

Les achats de matières sont calculés grâce au taux de consommation de matières premières par rapport au chiffre d'affaires, en distinguant la partie SAPAR hors GEO et la partie GEO puisque la consommation de matières première est différente (voir tableau 3 de l'onglet « Paramètres »). La consommation de matières afférente aux ventes GEO est conforme au contrat GEO.

2.2.4.1.11 Eau – Energie – Produits entretien – Autres consommables

Remarque préliminaire : Pour les exercices 2000 et 2001, les charges ont été ventilées en 2 lignes selon leur appartenance ou non au marché GEO.

Pour les exercices suivants les charges sont globalisées sur une seule ligne.

2.2.4.1.11.1 EDF GDF

Consommation SAPAR :

La consommation EDF est pour 20% fixe (Éclairage, Chambres froides, etc.) et pour 80% variable avec le tonnage produit.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Le calcul reprend la consommation du même mois de l'année précédente en tenant compte de l'accroissement du tonnage (en retenant 20 % fixe et 80 % variable avec le tonnage) et des variations des prix EDF/GDF. (voir onglet « paramètres » - Tableau 4).

Consommation liée à l'activité GÉO :

La consommation EDF/GDF est puisée dans les tableaux « EP GÉO 2000 » et « EP GÉO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GÉO pour 2000 et 2001.

Il est également tenu compte des variations des prix EDF/GDF (voir onglet « paramètres » - Tableau 4).

A partir de 2002, le calcul est globalisé sur une seule ligne :

La consommation EDF est pour 20% fixe (Éclairage, Chambres froides, etc.) et pour 80% variable avec le tonnage produit.

Le calcul reprend la consommation du même mois de l'année précédente en tenant compte de l'accroissement du tonnage (en retenant 20 % fixe et 80 % variable avec le tonnage) et des variations des prix EDF/GDF (voir onglet « paramètres » - Tableau 4).

2.2.4.1.11.2 Eau

Consommation SAPAR :

Le calcul est fait en reprenant la consommation du même mois de l'année précédente, en tenant compte de l'accroissement du tonnage et des variations des prix de l'eau (voir onglet « paramètres » - Tableau 4).

Consommation liée à l'activité GÉO :

La consommation d'eau est puisée dans les tableaux « EP GÉO 2000 » et « EP GÉO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GÉO pour 2000 et 2001.

Il est également tenu compte des variations des prix de l'eau (voir onglet « paramètres » - Tableau 4).

A partir de 2002, le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Le calcul est fait en reprenant la consommation du même mois de l'année précédente, en tenant compte de l'accroissement du tonnage et des variations des prix de l'eau (voir onglet « paramètres » - Tableau 4).

2.2.4.1.11.3 Produits d'entretien

Consommation SAPAR :

Le calcul est fait en reprenant la consommation du même mois de l'année précédente, en tenant compte de l'accroissement du tonnage, d'une augmentation de 10% par an entre 2000 et 2003 (voir onglet « paramètres » - Tableau 4) puis d'un ajustement d'érosion monétaire (voir onglet « paramètres » - Tableau 9).

Consommation liée à l'activité GÉO :

La consommation de produits d'entretien est puisée dans les tableaux « EP GÉO 2000 » et « EP GÉO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GÉO pour 2000 et 2001.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Il est également tenu compte d'un ajustement d'érosion monétaire (voir onglet « paramètres » - Tableau 9).

A partir de 2002, le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Le calcul est fait en reprenant la consommation du même mois de l'année précédente, en tenant compte de l'accroissement du tonnage, d'une augmentation de 10% en 2002 et 2003 (voir onglet « paramètres » - Tableau 4) puis d'un ajustement d'érosion monétaire (voir onglet « paramètres » - Tableau 9).

2.2.4.1.11.4 Autres consommables

Consommation SAPAR :

Le calcul est fait en reprenant la consommation du même mois de l'année précédente, en tenant compte de l'accroissement du tonnage puis d'un ajustement d'érosion monétaire (voir onglet « paramètres » - Tableau 9).

Consommation liée à l'activité GEO :

La consommation d'autres consommables est puisée dans les tableaux « EP GEO 2000 » et « EP GEO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GEO pour 2000 et 2001. Il est également tenu compte d'un ajustement d'érosion monétaire (voir onglet « paramètres » - Tableau 9).

A partir de 2002, le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Le calcul est fait en reprenant la consommation du même mois de l'année précédente, en tenant compte de l'accroissement du tonnage puis d'un ajustement d'érosion monétaire (voir onglet « paramètres » - Tableau 9).

2.2.4.1.12 Services extérieurs

Remarque préliminaire : Pour les exercices 2000 et 2001, les charges ont été ventilées en 2 lignes selon leur appartenance ou non au marché GEO.

Pour les exercices suivants les charges sont globalisées sur une seule ligne.

2.2.4.1.12.1 Entretien matériel

Entretien matériel SAPAR :

Les coûts d'entretien du matériel sont fixes à 70 % (entretien programmé) et variables à 30 % sur le tonnage (voir onglet « Paramètres » - Tableau 5).

Les calculs sont exécutés sur ce principe en reprenant le montant du même mois de l'année précédente, en tenant compte d'une augmentation de 8% en 2000 (voir onglet « Paramètres » - Tableau 5) puis, pour les années suivantes de l'érosion monétaire (voir onglet « Paramètres » - Tableau 9).

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Entretien matériel lié à l'activité GEO :

Les coûts d'entretien du matériel sont puisés dans les tableaux « EP GEO 2000 » et « EP GEO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GEO pour 2000 et 2001.

Il est également tenu compte d'un ajustement d'érosion monétaire (voir onglet « paramètres » - Tableau 9).

A partir de 2002, le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Les coûts d'entretien du matériel sont fixes à 70 % (entretien programmé) et variables à 30 % (voir onglet « Paramètres » - Tableau 5).

Les calculs sont exécutés sur ce principe en reprenant le montant du même mois de l'année précédente, en tenant compte de l'érosion monétaire (voir onglet « Paramètres » - Tableau 9).

2.2.4.1.12.2 Assurances

Pour 2000 et 2001, Ligne Assurances SAPAR :

Les données sont puisées dans l'onglet « Paramètres » - Tableau 5 : 3 Kiloeuros en 2000, puis + 3 % /an

Pour 2000 et 2001, Ligne Assurances (GEO) :

Les données sont puisées dans les onglets « EP GEO 2000 » et « EP GEO 2001 »

A partir de 2002, 1 seule ligne pour ce poste :

Ce poste varie selon hypothèses de « Paramètres » - Tableau 5 : + 3 % /an

2.2.4.1.12.3 Télécom

Télécom SAPAR :

Les calculs reprennent la consommation du même mois de l'année précédente, en appliquant une hausse proportionnelle à la hausse de la production, ils tiennent compte également des variations de tarifs ainsi que d'une hausse de 0,3 Kiloeuros par mois en 2000 pour prendre en compte les abonnements des téléphones mobiles (voir onglet « Paramètres » - tableau 5).

Consommation Télécom liée à l'activité GEO :

Les consommations télécom propres au marché GEO sont puisées dans les tableaux « EP GEO 2000 » et « EP GEO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GEO pour 2000 et 2001.

Il est également tenu compte des variations de tarifs (voir onglet « Paramètres » - tableau 5).

A partir de 2002, le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Les calculs reprennent la consommation du même mois de l'année précédente, en appliquant une hausse proportionnelle à la hausse de la production, ils tiennent compte également des variations de tarifs (voir onglet « Paramètres » - tableau 5).

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.4.1.12.4 Honoraires

Les données sont puisées au tableau 5 de l'onglet « Paramètres » :

En 2000 :

Reprise du montant du même mois de l'année précédente + 1 Kiloeuros / mois

A partir de 2001 :

Reprise du montant du même mois de l'année précédente + augmentation de 2 %

2.2.4.1.12.5 Transports sur ventes

Pour 2000 et 2001 – SAPAR :

Les frais de transports sur ventes correspondent à ceux du même mois de l'année précédente et de la prise en compte des éléments figurants dans l'onglet « Paramètres » – Tableau 5, soit : augmentation proportionnelle à 50% du tonnage vendu et prise en compte des variations de coûts de transports.

Pour 2000 et 2001 – GEO :

Les frais de transports propres au marché GEO sont puisés dans les tableaux « EP GEO 2000 » et « EP GEO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GEO pour 2000 et 2001. Il est également tenu compte des variations de tarifs (voir onglet « Paramètres » - tableau 5).

A partir de 2002 le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Les frais de transports sur ventes correspondent à ceux du même mois de l'année précédente et de la prise en compte des éléments figurants dans l'onglet « Paramètres » – Tableau 5, soit : augmentation proportionnelle à 50% du tonnage vendu et prise en compte des variations de coûts de transports.

2.2.4.1.12.6 Autres TFSE

Pour 2000 – SAPAR :

Les éléments de calcul sont puisés dans l'onglet « Détail 1999 en Kiloeuros » en tenant compte des hypothèses retenues dans l'onglet « Paramètres » – Tableau 5 (lire le détail) et également du coefficient d'érosion monétaire (voir onglet « Paramètres » - Tableau 9).

Pour 2000 et 2001 – GEO :

Les autres TFSE propres au marché GEO sont puisés dans les tableaux « EP GEO 2000 » et « EP GEO 2001 » qui correspondent aux budgets d'exploitation de l'activité GEO pour 2000 et 2001. Il est également tenu compte de l'érosion monétaire (voir onglet « Paramètres » - tableau 9).

Pour 2001 – SAPAR :

Les chiffres du même mois de l'année précédente sont repris en tenant compte des hypothèses retenues dans l'onglet « Paramètres » – Tableau 5 (lire le détail) et également du coefficient d'érosion monétaire (voir onglet « Paramètres » - Tableau 9).

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

A partir de 2002 le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Les chiffres du même mois de l'année précédente sont repris en tenant compte des hypothèses retenues dans l'onglet « Paramètres » – Tableau 5 (lire le détail) et également du coefficient d'érosion monétaire (voir onglet « Paramètres » - Tableau 9).

2.2.4.1.13 Impôts et salaires

2.2.4.1.13.1 Impôts

Le détail de calcul des impôts est donné en bas de page du compte de résultat prévisionnel de chaque exercice.

Les impôts sont calculés de la façon suivante :

- Taxe Formation professionnelle : 1,5 % des salaires hors charges, puis 1,6 % dès 2005.
- Taxe d'apprentissage : 0,5 % des salaires hors charges, puis 0,60 % dès 2006.
- Taxe Effort de construction : 0,45 % des salaires hors charges.
- AGEFIPH : 4 Kiloeuros / an
- ORGANIC : 0,13 % du CA
- Taxe foncière : 53 Kiloeuros / an
- Taxe professionnelle : 3,5 % de la valeur ajoutée
- Agence de l'eau : 9 Kiloeuros / an
- Taxe bureaux : 2 Kiloeuros / an

Ces impôts sont répartis mois par mois à raison de 1/12 du montant annuel.

2.2.4.1.13.2 Salaires chargés

Les salaires ont été ventilés en 3 lignes :

- Salaires chargés de production,
- Salaires chargés des commerciaux,
- Salaires chargés des administratifs.

2.2.4.1.13.2.1 Salaires chargés de Production

Les salaires de production ont été calculés sur 2 lignes : 1 ligne pour l'activité SAPAR hors GÉO et 1 ligne pour l'activité liée au contrat GÉO.

Pour 2000 – SAPAR :

Le calcul est effectué à partir des données puisées dans le tableau de l'onglet « Répartition salaires chargés » et tiennent compte des hypothèses de variation détaillées dans le tableau 6 de l'onglet « Paramètres » (augmentation de 3 % en 2000).

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Pour 2000 –GEO :

Les salaires propres au marché GEO sont puisés dans les tableaux « EP GEO 2000 » qui correspondent au budget d'exploitation de l'activité GEO pour 2000. Il est également tenu compte des hypothèses de variation (voir détails dans l'onglet « Paramètres » - tableau 6).

Pour 2001 – SAPAR :

Les calculs reprennent le montant des salaires du même mois de l'année précédente et tiennent compte des hypothèses de variation détaillées dans les tableaux 6 de l'onglet « Paramètres » (augmentation de 3 % en 2001).

Pour 2001 –GEO :

Les salaires propres au marché GEO sont puisés dans les tableaux « EP GEO 2001 » qui correspondent au budget d'exploitation de l'activité GEO pour 2001. Il est également tenu compte des hypothèses de variation (voir détails dans l'onglet « Paramètres » - tableau 6).

A partir de 2002 le calcul est globalisé sur une seule ligne :

Les calculs reprennent les salaires de l'exercice précédent en leur appliquant les variations correspondant aux hypothèses retenues dans le tableau 6 de l'onglet « Paramètres » (voir détail).

2.2.4.1.13.2 Salaires chargés des commerciaux et salaires chargés des administratifs

Les salaires chargés des commerciaux et des administratifs sont peu influencés par l'activité GEO. Un ajustement de ces enveloppes salariales a cependant été prévu dès 2000. Il figure dans le tableau 6 de l'onglet « Paramètres » 8 Kiloeuros / mois pour les commerciaux et 13 Kiloeuros / mois pour les administratifs.

Pour 2000 :

Les calculs reprennent les enveloppes salariales prévues au tableau 6 de l'onglet « Paramètres ».

A Partir de 2001 :

Les calculs reprennent le montant des salaires chargés du même mois de l'exercice précédent en les affectant des variations prévues au tableau 6 de l'onglet « Paramètres ».

2.2.4.1.13.3 Charges et produits divers

Le produit de 3 Kiloeuros qui court de janvier à mai 2000 correspond au solde d'une aide de l'Etat sur un contrat de travail signé en 1999.

2.2.4.1.14 Frais financiers

Les frais financiers sont calculés selon les hypothèses figurant dans le tableau 7 de l'onglet « paramètres ».

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Cette analyse s'appuie sur des références historiques de coûts financiers ainsi que sur un emprunt de 5 millions d'euros contracté début 2001 pour compenser la somme saisie par le CEPME. Le tableau d'amortissement de cet emprunt figure à l'onglet « Emprunt ».

2.2.4.1.15 Amortissements

La charge d'amortissement retenue correspond à l'amortissement technique des biens amortissables (usure réelle des biens de production), bâtiment et matériel industriel neufs :

- Bâtiment : amortissement linéaire sur 30 ans.
- Matériel : amortissement linéaire sur 20 ans.

Les durées d'amortissement retenues tiennent compte du fait que l'usine n'aurait pas tourné à pleine capacité (26 % en 2000 à 60 % en 2017)

2.2.4.2 Tableaux de calculs relatifs à la période courant de la reprise de l'activité jusqu'au rattrapage d'un niveau d'activité « normal »

2.2.4.2.1 Frais supplémentaires redémarrage

Ces frais supplémentaires concernent uniquement le redémarrage de l'activité. On peut distinguer 2 catégories de frais supplémentaires :

- Ceux qui sont indispensables au redémarrage de l'activité : il s'agit de reconstituer des actifs immatériels que l'arrêt prolongé de l'activité a anéantis. La plupart de ces actifs immatériels n'étaient pas valorisés au bilan comme c'est le cas dans la quasi-totalité des sociétés non cotées en bourse (cf. annexe 3 – Etude Ernst Young).
- Ceux qui sont destinés à accélérer le redémarrage (sur lignage jaune), qui serait beaucoup plus long et aussi plus coûteux sans engagement de ces frais.

L'ensemble des frais supplémentaires est détaillé et commenté dans le tableau figurant dans l'onglet « Frais sup redémarrage ».

2.2.4.2.2 Tableau « Redémarrage 6 ans

Ce tableau comprend 2 parties matérialisées par des titres en caractères de couleur rouge :

- Paramètres activité après redémarrage
- Calcul des pertes de marge après redémarrage

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.4.2.2.1 Paramètres activité après redémarrage

2.2.4.2.2.1.1 Taux de marge sur coûts variables

Nous avons repris le même taux de marge sur coûts variables que celui que connaissait l'entreprise avant sinistre, soit 29,01 %.

Le détail de la répartition est donné en annexe 2

2.2.4.2.2.1.2 Perte supplémentaire de marge sur coûts variables due à la pratique de prix bas pour conquérir des parts de marché

Au redémarrage de son activité et repartant à zéro, l'entreprise devra consentir des prix bas afin de reconquérir rapidement des parts de marché. Sans une telle politique l'entreprise mettrait des dizaines d'années à retrouver son niveau d'activité normal. Nous avons estimé la perte de marge à 5 %.

2.2.4.2.2.1.3 Progression annuelle du tonnage vendu

Nous nous sommes basés sur une production vendue en première année du tiers environ de ce qu'elle était avant sinistre. Cet objectif ambitieux mais cependant réalisable est lié aux différents investissements de reconquête des activités de l'entreprise.

Pour les années suivantes, nous avons prévu une progression de 60 % par an. Ceci est considérable mais va de pair avec les moyens mis en œuvre et qui sont destinés à assurer un décollage rapide des ventes.

D'autres solutions avec une période de démarrage plus longue ont été envisagées mais les pertes globales s'avèrent plus importantes.

2.2.4.2.2.1.4 Tonnage activité normale

En prolongeant les tableaux de résultats prévisionnels jusqu'en 2017 (voir tableau de l'onglet « Récap 2000 2011 »), on voit qu'en 2017 le tonnage vendu aurait atteint 3943 tonnes / an.

2.2.4.2.2.1.5 % de l'année écoulée à la date de rattrapage niv. activ.

Le calcul permet d'établir que l'activité normale aurait été rattrapée après que 71,5 % de l'année 2017 se soient écoulés, ce qui situe le rattrapage courant septembre 2017.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.4.2.2.2 Calcul des pertes de marge sur coûts variables après redémarrage

2.2.4.2.2.2.1 CA théorique en cas de reprise d'activité en 2000

Nous avons repris les chiffres du tableau récapitulatif des comptes de résultats des 2000 à 2011, prolongés jusqu'en 2017. Ces chiffres se trouvent dans le tableau « Récap 2000 2011 » dont nous exposons la présentation au paragraphe 2.2.5.1.

2.2.4.2.2.2.2 Prix de vente moyen du Kg de pâté

Le prix de vente moyen du Kg de pâté en 2011 a été obtenu à partir du tableau de l'onglet « 2011 » :
CA = 16 858 Kiloeuros - Tonnes vendues = 3 597, ce qui donne un prix moyen de vente au Kg de 4,79 euros.

2.2.4.2.2.2.3 CA prévisionnel

Les CA prévisionnels en Kiloeuros des exercices 2012 à 2017 sont ainsi calculés :

Tonnage X Prix au Kg X (1000/1000)

2.2.4.2.2.2.4 Perte de chiffre d'affaires

La perte de chiffre d'affaires est la différence entre le CA théorique en cas de reprise d'activité en 2000 et le CA prévisionnel.

2.2.4.2.2.2.5 Perte de marge

Elle est égale au produit de la perte de CA par le taux de marge sur coûts variables (29,01 %).

2.2.4.2.2.2.6 Perte supplémentaire de marge

Elle est égale au produit de la perte sur taux de marge estimée à 5 % par le CA prévisionnel.

2.2.4.2.2.2.7 Total des pertes de marge

Il est égal à la somme des deux lignes précédentes

2.2.4.2.2.2.8 Cumul des pertes de marge

Il est égal au total des pertes de marges des 6 années : 2012 à 2017.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.5 Etats récapitulatifs

Il y a 2 tableaux récapitulatifs des préjudices :

- Un premier tableau correspondant à l'onglet « Récap 2000 2011 ». Ce tableau récapitule les pertes de résultats entre la date du sinistre (21/02/2000 et le 31/12/2011, avant reprise de l'activité).
- Un deuxième tableau correspondant à l'onglet « Récap préjudices » qui récapitule les pertes de marge réalisés du 01/01/2012 (date de estimée de reprise d'activité) à septembre 2017 (date de rattrapage du niveau d'activité). Ce tableau reprend également les préjudices du tableau précédent « Récap 2000 2011 » ainsi que les charges exposées depuis le 22/02/2001 et les frais supplémentaires de redémarrage détaillés dans l'onglet « Frais sup redémarrage ».

2.2.5.1 Etat récapitulatif de la période courant du sinistre à la reprise d'activité

Vue du tableau récapitulatif « Récap 2000 2011 » :

Éléments	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage produit	1582	2112	2318	2612	2633	2233	2233	2237	2452	2402	2642	2332	2452	2703	2763	2222	2333	2342
Total consommable	232	473	559	621	665	727	753	790	809	836	868	887						
Marge brute	2 361	3 841	4 275	4 750	5 074	5 514	5 728	5 949	6 103	6 419	6 687	6 926						
Impôts et taxes	120	206	234	245	257	276	291	291	311	324	323	348						
Charges et ch. Production	918	1 438	1 573	1 712	1 833	2 065	2 043	2 087	2 128	2 202	2 333	2 395						
Charges et ch. Administr.	10	59	138	139	142	141	163	163	163	163	242	247						
Charges et ch. Financ.	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Total Imp. Et Salaires	1 242	1 904	2 151	2 347	2 491	2 655	2 814	2 874	2 933	3 123	3 232	3 302						
Excédent brut Exp.	336	374	955	1 206	1 256	1 450	1 471	1 594	1 724	1 737	1 835	1 902						
Frais financiers	20	308	291	372	250	228	192	189	133	103	89	60						
Total Frais financiers	20	309	291	372	250	228	192	189	133	103	89	60						
Capacité auto fin.	316	565	654	934	1 005	1 223	1 272	1 425	1 555	1 632	1 755	1 932						
Amortissements	200	240	714	714	711	711	711	711	711	711	711	711						
Résultat net	116	325	50	220	292	510	559	711	872	918	1 052	1 215						
Résultats cumulés	116	441	391	611	903	1 413	1 974	2 682	3 554	4 473	5 524	6 742						

Ce tableau reprend les montants annuels des tableaux 2000 à 2011. Il donne également les tonnages théoriques produits jusqu'en 2017 sans sinistre. Le cumul des pertes de résultats de 2000 à 2011 (6 742 Kiloeuros) est repris dans l'état récapitulatif général exposé ci-après.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.5.2 Etat récapitulatif général reprenant la synthèse de la période courant du sinistre à la reprise d'activité et intégrant la période suivante, de la reprise jusqu'au rattrapage d'un niveau d'activité normal

Cet état figure à l'onglet « Récap préjudices ».

C'est un état récapitulatif qui reprend les éléments suivants :

- Pertes de marges après redémarrage de l'activité (2012 à 2017),
- Pertes de résultats entre 2000 et 2011 (période d'inactivité),
- Charges exposées par SAPAR du 22/02/2001 au 21/12/2011 (selon détail en annexe 4)
- Frais supplémentaires de redémarrage de l'activité (détail dans le tableau de l'onglet « Frais sup redémarrage ».

2.3 Etat récapitulatif des préjudices résultant l'arrêt prolongé de l'activité (2000-2011) puis à la reprise en sous activité (hypothèse de reprise en 2012 à 2017)

Le préjudice total ressort à 43 003 000 euros selon détail suivant :

Pertes de marges après redémarrage (en K€)	20 290 €
Perte de résultats 2000 à 2011 (en K€)	6 742 €
Charges exposées par SAPAR du 22/02/01 au 31/12/2011 (en K€)	3 185 €
Frais sup. redémarrage (en K€)	12 786 €
Cumul des pertes (en K€)	43 003 €

3 Pertes dues à l'indemnisation tardive et insuffisante des panneaux défectueux avant sinistre incendie (Indemnisation demandée à la compagnie MMA)

La société SAPAR a déclaré aux MMA un sinistre « Dommage Ouvrage » le 19 septembre 1997 concernant les panneaux sandwich de marque PLASTEUROPO.

Rappelons que MMA était l'assureur de :

- SAPAR qui a subi les DO des panneaux (garantie Dommage Ouvrage)
- TRAVISOL/AGROVISOL qui était le poseur de panneaux (garantie RC décennale constructeur)

Le sinistre DO SAPAR aurait dû activer 2 garanties de la compagnie MMA qui a retardé l'indemnisation (au demeurant insuffisante) jusqu'à l'incendie de l'usine SAPAR, s'exonérant ainsi de ses engagements contractuels.

Cette compagnie d'assurance, bien qu'étant l'assureur RC du poseur de panneaux, la société TRAVISOL/AGROVISOL, et que les désordres affectant ce type de panneaux étaient parfaitement

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

connus puisqu'il s'agissait d'un sinistre sériel, n'a pas pris les mesures nécessaires à l'indemnisation de la société SAPAR au titre de son assurance « Dommage Ouvrage », tant en ce qui concerne le délai d'indemnisation pourtant clairement encadré par les textes de lois, que dans la fixation du quantum d'indemnité qui a été fortement sous-évalué.

Comme l'explique l'expert judiciaire, Monsieur MICAL, dans son rapport d'expertise, il existait un conflit d'intérêts entre l'assureur MMA et ses assurés D.O. au titre du sinistre sériel PLASTEUROPO dont faisait partie SAPAR. C'est ce qui explique, selon Monsieur MICAL, l'attitude des la compagnie MMA qui a proposé des montants d'indemnités croissants au fil du temps, diminuant même selon la situation parfois précaire de SAPAR mais toujours insuffisants.

Les MMA avaient donc une connaissance on ne peut plus précise des mesures qu'il convenait de prendre pour pallier les problèmes dus à la défektivité des panneaux. Elles n'ont pourtant pas hésité à proposer des solutions inadaptées et toujours insuffisantes. Leur attitude a donc été parfaitement déloyale et le contrat n'a pas été exécuté de bonne foi.

A titre d'illustration de ce constat, voici ce qui est écrit, rapportant les termes du rapport de l'expert judiciaire, dans les attendus de l'arrêt n° 391 de la Cour d'Appel de Caen, en date du 3 juin 1997 (3 mois avant la déclaration de sinistre dommage ouvrage de SAPAR) :

Attendu qu'il résulte du rapport de l'expert judiciaire que les panneaux en cause, composés d'une mousse de polyuréthane injectée entre deux revêtements, l'un en tôle mince d'acier prélaqué et l'autre en feuille de polyester armé, présentent des défauts de planéité caractérisés ;

Attendu que, si l'expert a pu relever quelques traces noirâtres laissant envisager quelques infiltrations au niveau de la toiture, le phénomène affectant les panneaux du plafond est d'une toute autre ampleur puisqu'il atteignait, au jour de l'expertise, 80 % desdits panneaux ; qu'il s'agit, en conséquence, d'une quasi généralisation du désordre aux panneaux posés en plafond ;

Attendu que l'expert ajoute que les défauts constatés n'ont pas de relation avec la température ni la ventilation dans l'espace compris entre les panneaux et la toiture du bâtiment, même si cette ventilation a pu lui paraître insuffisante ;

Attendu qu'il résulte du rapport d'expertise judiciaire, de manière non sérieusement contestable, que les panneaux posés sont affectés d'un vice de fabrication se traduisant par une désolidarisation de leur revêtement intérieur consécutif à une action des composants du polyester constituant ce revêtement ;

Attendu, en effet, que l'expert a non seulement procédé à des constatations sur les lieux mais aussi à une analyse en infrarouge ; qu'il explique que ces panneaux se déforment en raison des tensions surfaciques différentes de part et d'autre de l'âme en mousse de polyuréthane ;

Attendu, en outre, que l'expert conclut à un phénomène évolutif et irréversible pouvant, à terme, conduire à un effondrement partiel ou total desdits panneaux préfabriqués, suite à la désorganisation des fixations en raison de leurs déformations ; qu'il conclut à la nécessité d'un changement complet des panneaux en cause

Attendu que le vice dont sont atteints les panneaux posés par la Société VILLAIN affectent l'ouvrage dans un de ses éléments essentiels de nature à le rendre impropre à sa destination, et va même jusqu'à compromettre sa solidité

Les MMA avaient donc bien connaissance dès juin 1997 que la seule solution possible consistait à changer complètement les panneaux défectueux.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Comme la possibilité de recours des MMA contre l'assureur RC décennale de PLASTEUROPO était tout à fait incertaine à cette époque (les MMA ayant engagé dès 1995 une procédure à l'encontre de la SMABTP qui leur refusait tout paiement d'indemnité au motif que la société PLASTEUROPO, son assuré RC décennale, se serait montrée fautive par des réticences au moment de la conclusion du contrat, celui-ci n'ayant été jugé définitivement valable qu'en 2004 par l'arrêt n° 54 de la Cour de Cassation), les MMA ont tenté par tous les moyens de réduire l'indemnité de leur assuré SAPAR au titre de la police Dommage Ouvrage.

Le comble de la déloyauté des MMA a été atteint par leur comportement de dissimulation au moment de la déclaration du sinistre par SAPAR (1997).

Les MMA ont en effet caché à tous les intervenants, y compris judiciaires, qu'elles avaient été l'assureur de PLASTEUROPO - sous l'enseigne MGFA, et qu'elles géraient de nombreux sinistres identiques en qualité d'assureur (paragraphe extrait des conclusions de Me de la ROBERTIE).

Puisque la compagnie MMA s'est montrée fautive en n'exécutant pas ses obligations contractuelles ainsi que ceci est démontré dans l'assignation, SAPAR entend réclamer à la Compagnie MMA une indemnité correspondant aux pertes financières que lui ont occasionné le défaut d'indemnités suffisantes versées dans les délais impartis par la loi.

Nous expliquons ci-dessous le lien existant entre le défaut d'indemnisation et les préjudices qui s'ensuivent pour SAPAR.

Les préjudices sont de différentes natures. Nous les évaluons dans les développements qui suivent.

3.1 Pertes dues à l'extension de l'incendie favorisée par le mauvais état des panneaux alors que les panneaux en place à la date de l'incendie auraient dû être de classe M1.

La mise en œuvre, dans les délais requis et à son juste quantum, de la garantie Dommage Ouvrage par la compagnie MMA aurait permis le remplacement des panneaux de classe M4 défectueux par des panneaux de classe M1, comme ceci avait été prévu par SAPAR (cf. annexe 8 : extraits du rapport de M. MICAL et devis TRAVISOL/AGROVISOL).

Le classement des matériaux selon leur réaction au feu (M0 à M04) est donné par la norme NFP92-507.

Cette norme détermine le classement M de différentes catégories de matériaux :

1. matériaux souples d'épaisseur $\leq 5\text{mm}$
2. matériaux rigides toute épaisseur et matériaux souples d'épaisseur $> 5\text{mm}$

Les panneaux sandwichs isothermes se situent dans cette 2nde catégorie. Pour cette catégorie de matériaux, plusieurs critères sont considérés (longueur de flammes, délai d'inflammation, durée totale de la combustion) pour calculer un indice de classement.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Ce qu'il convient de retenir est notamment que :

- un matériau M1 est auto extinguable : c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'inflammation de durée supérieure à 5 secondes après retrait de la flamme pilote, ni de points en ignition ;
- contrairement à un matériau M4 qui est hautement inflammable et qui continue à brûler après retrait de la flamme pilote.

Donc, sans source de flamme extérieure, les panneaux M1 s'arrêtent de brûler alors que les panneaux M4 continuent à brûler.

Or l'incendie résulte d'un problème électrique dont l'effet de flamme a dû être relativement bref (lors de la combustion des isolants et des parties plastique des gaines, éléments d'éclairage et éventuellement prises électriques).

Rappelons que Monsieur l'Expert VAREILLE dans les conclusions de son rapport souligne que : « Les panneaux de type Plasteurop ont favorisé la propagation du sinistre mais il s'agit là d'une donnée qui était initialement connue » et encore « Il est possible que la dégradation physique de ces panneaux ait joué un rôle dans le processus initial du déclenchement du sinistre ».

Par conséquent la disparition rapide des flammes pilotes aurait dû entraîner l'auto extinction des nouveaux panneaux de classe M1.

Ceci nous conduit à la conclusion que l'incendie n'aurait pas dû se propager au-delà du local GELMAX dans lequel il a pris naissance.

Il faut se souvenir que les panneaux dans ce local Gelmax étaient abîmés et devaient être changés comme l'a signalé la DSV dans son courrier du 16 septembre 1999.

Dans cette hypothèse le sinistre maximum aurait été la destruction intérieure du local GELMAX d'une surface d'environ 41 m² : sol, panneaux des murs et du plafond, matériel et marchandises se trouvant dans ce local.

Nous évaluons ci-dessous les dommages maximaux poste par poste :

Bâtiment :

Ce local représente environ 0,74 % de la surface totale de l'usine. Par extrapolation (cf. annexe 7), nous pouvons estimer les dommages à :

59 874 € en valeur à neuf – Vétusté : 10 112 € - Indemnité immédiate : 49 762 €

Indemnité différée : 10 112 € - Découverts d'indemnité : 0 €

Matériel :

Le tableau correspondant aux dommages et indemnités afférents au matériel contenu dans la salle GELMAX est donné en annexe 6.

Il en ressort une vétusté non indemnisable de 33 734,52 F, soit 5 142,79 €.

Par ailleurs les capitaux garantis sont amplement suffisants pour couvrir les dommages

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Marchandises :

Ce poste sera négligé dans le cas présent car il est impossible de l'évaluer, ne connaissant pas précisément quels étaient les en cours de fabrication contenus dans la salle GELMAX lors de l'incendie.

Synthèse : Nous avons reporté les chiffres ainsi calculés dans le tableau des dommages et indemnités (limité au local GELMAX) et il apparaît qu'il n'existe plus dans cette éventualité de découvert d'indemnité (cf. annexe 6).

L'extension de l'incendie est due au très mauvais état des panneaux et à leur qualité M4. Ceci a entraîné la destruction totale de l'usine et il en résulte un découvert d'indemnité de 1 486 196,76 € (cf. annexe 5 – Tableau des dommages et indemnités suite à incendie réel) qui demeure à la charge de SAPAR.

Puisque ce dommage résulte de la carence des MMA dans l'application des clauses contractuelles du contrat d'assurance Dommage Ouvrage, nous réclamons aux MMA une indemnité équivalente à la perte subie, résultant de leur carence, soit 1 471 498,39 €.

3.2 Perte du bénéfice de l'accord conclu avec le CEPME qui n'aurait pas été remis en cause si l'incendie avait été circonscrit à la salle GELMAX

Si l'incendie avait été limité au local GELMAX, les indemnités demandées aux compagnies d'assurance n'auraient été que de 483 417,63 € (cf. annexe 7), la société SAPAR aurait pu honorer ses engagements auprès du CEPME. De plus, le CEPME n'aurait plus eu aucun intérêt à revenir sur l'accord intervenu devant le Tribunal de Commerce de Meaux en novembre 1999.

Nous réclamons donc à la compagnie MMA une indemnité équivalente à l'abandon de créance initialement consenti par le CEPME (17 722 568,85 F, soit 2 701 788,13 €).

Le préjudice réclamé aux MMA à ce titre est donc de : 2 701 788 €.

3.3 Avoirs établis par SAPAR à ses clients en remboursement de produits contaminés

Les panneaux PLASREUROP auraient dû répondre aux exigences sanitaires de l'industrie agroalimentaire, comme le souligne le rapport de l'expertise judiciaire ayant constitué un des supports de l'arrêt de la Cour d'Appel de Caen, en date du 3 juin 1997 :

Attendu que le procédé PLASTEROP constitue à l'origine une véritable préfabrication d'entrepôts frigorifiques par panneaux, selon l'avis technique du CSTB ; que ce procédé et sa réalisation par panneaux résultent d'une étude et d'une conception élaborées par cette société ; que les panneaux ici posés ont été spécialement adaptés pour répondre à des règles précises d'hygiène relatives à l'industrie alimentaire, notamment pour les produits laitiers

Le mauvais état des panneaux qu'il n'était plus possible de décontaminer complètement en surface a provoqué la contamination de produits, probablement par voie aérienne et entraîné le retrait de lots fabriqués par SAPAR (décision administrative).

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Les produits concernés ont été rappelés ou détruits, ce qui a entraîné l'émission d'avoirs pour annuler les facturations correspondantes.

SAPAR en demande l'indemnisation : 80 175,90 € suivant détail ci-dessous

Avoirs établis en 2000			Avoirs établis en 2001	
	en F	en €		en €
mars	100378,13	15 302,55		
avril	146 850,18	22 387,17		
mai	52 331,87	7 977,94	février	79,77
juin	13 204,95	2 013,08	octobre	854,36
août	90 660,24	13 821,06		
octobre	18 902,62	2 881,69		
novembre	8 829,68	1 346,08		
décembre	88 634,29	13 512,21		
total	519 791,96 F	79 241,77 €		934,13 €
		total avoirs en €		80 175,90 €

3.4 Frais de destruction des produits supposés contaminés

Il s'agit des coûts de destruction des produits supposés contaminés qui ont été facturés à SAPAR par ses clients.

Ce préjudice est mentionné pour mémoire.

3.5 Frais d'analyse effectués par les clients et facturés à SAPAR

Durant l'épidémie de listériose, certains clients ont procédé à des analyses des produits SAPAR (sur ceux qui ne faisaient pas l'objet de la mesure de retrait). Les frais d'analyses ont été facturés à SAPAR.

Ce préjudice est mentionné pour mémoire.

3.6 Frais de décontamination supplémentaires effectuées par SAPAR en interne en janvier 2000

Le 28 janvier 2000 et le 31 janvier 2000, tout le personnel de production de l'usine SAPAR a dû être mobilisé pour effectuer un nettoyage complet pour pallier les risques de contamination générés par le mauvais état de panneaux.
Durant ces deux journées l'usine a dû arrêter complètement sa production, ce qui s'est traduit par une perte égale aux coûts fixes qui n'ont pu être couverts par une création de marge

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

correspondant à la valeur ajoutée (hors marge commerciale) de la production stockée sur ces deux jours.

La plus grosse partie de cette valeur ajoutée perdue est constitué par les coûts de personnel non affecté à la production pendant ces 2 jours.

Ce préjudice est mentionné pour mémoire.

3.7 Perte de chiffre d'affaires consécutive à la contamination par listéria et au fait que SAPAR ne pouvait faire visiter l'usine à ses prospects

La suspicion de possible contamination par la listéria des produits fabriqués par SAPAR (malgré les protocoles de nettoyage renforcés et les analyses libératoires des produits) a probablement fait perdre du chiffre d'affaires, sans qu'il soit possible d'évaluer l'ampleur de cette perte.

D'autre part, un outil de production récent est un moyen de commercialisation très fort pour augmenter les ventes par les visites des clients. SAPAR en a été privée dès septembre 1997 (apparition des désordres sur panneaux PLASTEUIROP) et jusqu'à février 2000 (date du sinistre incendie). Cette situation a eu un impact certain sur le chiffre d'affaires, en particulier auprès de la clientèle GMS (Grandes et Moyennes Surfaces). Il n'est pas non plus possible d'évaluer cette perte de chiffre d'affaires qui est pourtant certaine.

4 Surcoût fiscal éventuel dû au décalage des indemnités et des coûts supportés par SAPAR

Surcoût fiscal dû au décalage des encaissements d'indemnités par rapport aux décaissements de charges (ou non encaissement de profits) ainsi qu'aux régimes fiscaux qui pourraient être différents entre la taxation des indemnités et l'économie d'impôts que généreront les charges supportées (ou les non encaissements de profits).

Le calcul du surcoût fiscal ne pourra être calculé ou ajusté que lorsque le montant de l'ensemble des autres préjudices à indemniser (hors indemnités contractuelles) aura été arrêté.

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

5 Tableau récapitulatif des indemnités réclamées aux compagnies

Préjudices certains	Réclamé à AXA et/ou MMA (en €) (à répartir selon responsabilités)	Réclamé aux MMA (en €)
1 Préjudices dus à l'arrêt prolongé de l'activité puis à la reprise en sous activité (hypothèse de reprise en 2012)		
Pertes de marge après redémarrage de l'activité	20 290 000 €	
Pertes de résultat entre 2000 et 2011	6 742 000 €	
Charges exposées par SAPAR du 22/02/2000 au 31/12/2011	3 185 000 €	
Frais supplémentaires au redémarrage en 2012	12 786 000 €	
Sous-total	43 003 000 €	
2 Autres préjudices		
Pertes dues à l'extension de l'incendie à toute l'usine		1 471 498 €
Perte du bénéfice de l'accord conclu avec le CEPME (à la suite de l'extension de l'incendie)		2 701 788 €
Avoirs établis aux clients par SAPAR après contamination par listéria		80 176 €
Frais de destruction des produits contaminés		Pour mémoire
Frais d'analyse facturés à SAPAR par ses clients		Pour mémoire
Frais de décontamination, supplémentaires effectués en interne par SAPAR en janvier 2000		Pour mémoire
Pertes de chiffre d'affaires du à l'impossibilité de faire visiter l'usine aux prospects		Pour mémoire
Sous-totaux autres préjudices		4 253 462 €
Total des préjudices certains : 47 256 462 €	43 003 000 €	4 253 462 €
	Réclamé conjointement aux 2 compagnies	Réclamé aux MMA

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Préjudices éventuels (selon jugement à venir)	Réclamé à AXA et/ou MMA (en €) (à répartir selon responsabilités)
Surcoût fiscal	A prendre en compte quand le montant et les modalités de versement des indemnités seront connus

TOTAL GENERAL : 47 256 462 €

6 Annexes (Cf. tome 2)

N° d'annexe	Contenu
1	Rapport de Monsieur MARCELET, expert comptable de SAPAR, sur la situation et les perspectives de l'entreprise SAPAR avant l'incendie du 21 février 2000.
2	Tableau de ventilation des charges fixes et variables en 1999.
3	Etude du cabinet Ernst & Young sur les actifs immatériels non immobilisés dans les bilans des entreprises.
4	Charges exposées par SAPAR du 22/02/2001 au 31/12/2011.
5	Tableau des garanties et indemnités contractuelles
6	Tableau des dommages et indemnités sur le matériel contenu en salle GELMAX lors de l'incendie. Calcul de la vétusté non indemnisable.
7	Tableau des garanties et indemnités dans l'hypothèse où l'incendie aurait été circonscrit à la salle GELMAX.
8	Extraits du rapport de M. MICAL et devis TRAVISOL/AGROVISOL
9	Ensemble des tableaux de calculs de préjudices



moreau experts
solutions indemnitaires et techniques

bâtiment génie civil

financier

process industriel

droit des assurances

SAPAR

Z.A. LA BAUVE - 77109 MEAUX CEDEX

Sinistre incendie du 21 février 2000

**Domages et intérêts demandés aux compagnies AXA et MMA
pour les préjudices subis à la suite de la gestion défailante
de l'indemnisation des sinistres incendie (AXA + MMA)
et Dommage Ouvrage (MMA)**

TOME 2 : Annexes

Fait à Paris, le 24 avril 2008

Par Jean-Marc LECOLIER

55, avenue marceau
75116 PARIS
tél 01 40 70 95 43
fax 01 56 89 26 27

bp 16, 1, Le Charmoy
89330 Saint Julien du Sault
tél 03 86 63 32 63
fax 03 86 63 32 64

contact@moreau-experts.com
www.moreau-experts.com

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Annexes

N° d'annexe	Contenu
1	Rapport de Monsieur MARCELET, expert comptable de SAPAR, sur la situation et les perspectives de l'entreprise SAPAR avant l'incendie du 21 février 2000.
2	Tableau de ventilation des charges fixes et variables en 1999.
3	Étude du cabinet Ernst & Young sur les actifs immatériels non immobilisés dans les bilans des entreprises.
4	Charges exposées par SAPAR du 22/02/2001 au 31/12/2011.
5	Tableau des garanties et indemnités contractuelles
6	Tableau des dommages et indemnités sur le matériel contenu en salle GELMAX lors de l'incendie. Calcul de la vétusté non indemnisable.
7	Tableau des garanties et indemnités dans l'hypothèse où l'incendie aurait été circonscrit à la salle GELMAX.
8	Extraits du rapport de M. MICAL et devis TRAVISOL/AGROVISOL
9	Ensemble des tableaux de calculs de préjudices

ANNEXE 1

SA SAPAR
9 RUE SAINT CHRISTOPHE
77 100 MEAUX

COMMENTAIRES SUR LA SITUATION GENERALE DE LA SOCIETE
AU MOMENT DU SINISTRE « INCENDIE » DU 20 FEVRIER 2000

D. MARCELET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire

3 et 5, rue de Cernay

51100 REIMS

SOMMAIRE

- *Analyse de la situation générale de trésorerie de la société au moment du sinistre* *page 3*

- *Analyse de la situation générale d'exploitation depuis le redressement judiciaire du 24 Février 1994* *page 10*

- *Perspectives d'avenir et de développement de la société* *page 16*

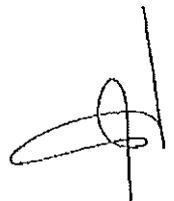
- *Compte de résultats prévisionnels 2000 et 2001* *page 21*

- *Conclusion générale* *page 26*

- *Annexes* *page 28*



**ANALYSE DE LA SITUATION GENERALE DE LA SOCIETE
AU MOMENT DU SINISTRE**



Sur la situation générale de trésorerie de la société à la clôture de
l'exercice clos le 31 Décembre 1999

A la date du 31 Décembre 1999, la société dispose d'une trésorerie suffisante pour lui permettre d'assurer le règlement courant de l'ensemble des dépenses d'exploitation.

C'est ainsi que la Trésorerie disponible s'établit à la clôture de l'exercice à la somme de :

2 294 002.00 FRF

Cette somme de 2 294 002.00 FRF (Euros 349 718.35 €) correspond aux lignes suivantes du tableau fiscal 2050 à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 1999, soit :

-Ligne CD	pour une somme de	657 843.00 FRF
-Ligne CF	pour une somme de	1 636 159.00 FRF

Cette disponibilité représente environ 29 jours de Chiffre d'affaires HT.

Figure en *annexe I*, la copie du tableau 2050, Actif de la société à la date du 31 Décembre 1999 confirmant la situation ainsi décrite.



Sur le plan des règlements courants, organismes sociaux et fiscaux

La société assure normalement l'ensemble de ses paiements jusqu'au sinistre.

Il n'y a pas lieu de noter d'incident bancaire, ainsi qu'en témoigne l'attestation fournie par la banque Delubac figurant en *annexe 2*.

Les règlements aux fournisseurs sont opérés dans des conditions normales, et aucun incident n'est à déplorer.

Les échéances fiscales et sociales font l'objet de paiements aux échéances légales, et aucune demande de report ou d'échelonnement n'a été sollicitée jusqu'au 21 février 2000, date du sinistre « incendie ».

Il y a lieu de noter sur ce point que la résolution du plan de redressement par le tribunal de Commerce de Meaux le 18 Octobre 1999, suivi de sa rétractation le 21 Décembre de la même année (*annexe 3*) a eu pour effet de geler le règlement de certaines créances sociales et fiscales.

La « liberté » d'action que la société a retrouvée le 21 Décembre 1999 lui a permis de reprendre le cours normal de son activité et de procéder aux régularisations des créances issues de la période du 18 Octobre 1999 au 21 Décembre 1999.

Elles se poursuivaient au moment du sinistre du mois de Février 2000.



Sur les modalités de règlements du plan de continuation arrêté

par le Tribunal de Commerce par jugement en date du 5 Septembre 1995

La société est en redressement judiciaire depuis le 24 Février 1994. Plusieurs difficultés sont à l'origine de ce dépôt de bilan :

- SAPAR a dû faire face à un dépassement de budget de la construction de sa nouvelle unité de fabrication causé et reconnu par la société d'ingénierie.

- SAPAR a dû faire face à un procès engagé par un fournisseur de l'exploitation la condamnant en 1^{ère} instance à régler 4,5 MF. La décision était assortie, en outre, de l'exécution provisoire. L'appel devant la juridiction supérieure annulera cette condamnation.

- La société a subi en 1993 une baisse de son activité commerciale sur les langues en gelée à la suite d'une épidémie de listéria survenue sur ce type de produits également fabriqués chez un concurrent, volume qu'elle a su retrouver au cours du 1^{er} semestre 1994.

Les effets sur le compte de résultats ont été trop importants pour permettre la continuité dans des conditions normales.

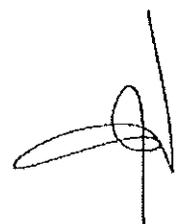
C'est pourquoi la société s'est placée sous la protection de la loi à compter de cette date.

Le plan de continuation a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Meaux en date du 5 Septembre 1995.

Jusqu'à la date du sinistre incendie, la société a régulièrement assuré le règlement des échéances annuelles du plan ainsi qu'il en est attesté par la mention figurant dans l'extrait des minutes du greffe du tribunal de Commerce de Meaux en date du 5 Février 2001

Il est précisé : « Les échéances du plan ont été réglées jusqu'en 1999 »

La copie de cet extrait figure en *annexe 4*.



Sur le jugement du Tribunal de Commerce en date du 18 Octobre 1999

et sa rétractation le 21 Décembre 1999

La résolution du plan le 18 Octobre 1999 était fondée sur le fait que le CEPME avait demandé la déchéance du terme de ses propres créances entraînant, semble-t-il, un état de cessation des paiements, de la société SAPAR, la plaçant, à nouveau, en redressement judiciaire

Une tierce opposition a été formée contre le jugement du 18 Octobre 1999

Dans le cadre de l'examen de cette tierce opposition, le tribunal de Commerce de Meaux a prononcé le 21 décembre 1999 la rétractation du jugement du 18 Octobre 1999, considérant :

-Que ledit CEPME, à l'origine de la procédure initiée le 18 Octobre 1999, a déclaré lors de l'audience :

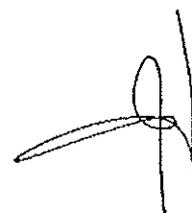
-Que les deux sociétés s'étaient rapprochées afin de trouver un accord transactionnel sur la base d'un abandon de créance par le CEPME tel qu'il réduise la dette globale à la somme de 5 000 000.00 FRF, payable dans un délai compris entre 3 et 6 mois. Il a été précisé en outre, par le représentant de cette société que ledit accord était en cours de rédaction.

Cela équivalait à réduire la dette de la société SAPAR, d'une somme d'environ 19 275 246.00 FRF.

-Que cet accord rendait caduc l'exigibilité de la créance du CEPME.

Et qu'en conséquence, il n'y avait plus de dette de la société SAPAR non réglée, rendant ainsi sans objet, le placement en redressement judiciaire du 18 Octobre 1999.

Le tribunal de Commerce de Meaux, devant cette situation, n'a pas eu d'autre choix que de prononcer la rétractation du jugement du 18 Octobre 1999 et de replacer SAPAR dans ses droits.



**Sur les éléments significatifs permettant de considérer que la société
pouvait être en état de cessation de paiements à la clôture de l'exercice**

L'état de cessation des paiements se caractérise par le fait que le débiteur se trouve dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il se caractérise également par l'incapacité du débiteur d'obtenir du crédit.

Il se caractérise enfin par le non paiement d'une ou plusieurs dettes.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'A' or similar character, followed by a vertical line extending downwards.

CONCLUSION

Aucun de ces trois critères ne peut trouver à s'appliquer à la date du 31 Décembre 1999.

En effet,

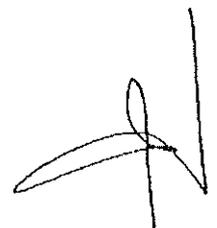
-La société dispose d'une trésorerie suffisante

-Elle assure normalement le règlement de ses échéances courantes, que ce soit sur le plan de l'exploitation, ou celui de sa situation fiscale ou sociale.

-Il n'y a pas lieu de noter de non règlement de dettes financières quelconques ainsi que le tribunal l'a constaté à l'occasion de sa décision de rétractation.

En complément, il y a lieu de rappeler que l'abandon accepté par le CEPME d'une somme de 19 275 246.00 FRF, donnait l'opportunité à la société SAPAR d'opérer un désendettement très significatif de son passif à plus d'un an.

Cette nouvelle situation lui ouvrait très largement les moyens de son développement futur.



**ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION D'EXPLOITATION
DEPUIS LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE DU 24 FEVRIER 1994**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Sur l'évolution du compte de résultats de la société depuis 1992

Le compte de résultats de la société figure en résumé en *annexe 5* pour les périodes des années 1993 à 1999.

Ces comptes se caractérisent notamment par une diminution continue du chiffre d'affaires entre 1992 et 1998.

En effet, celui-ci ressortait en 1992 à la somme de 64 553 653.00 FRF à comparer à une somme de 26 132 205.00 en 1998.

Les marges brutes pendant la même période suivaient une régression somme toute comparable dans la mesure où celles-ci s'établissaient en 1992 à 28 297 017.00 FRF, contre 11 709 403.00 FRF en 1998.

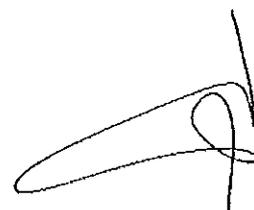
Au cours de cette période cependant, il y a lieu de noter une amélioration de la qualité du taux de la marge brute à compter de l'exercice 1996.

Celle-ci s'établit à 44.25 % en 1998 à comparer à un taux de 36.04 % en 1995.

Pendant toute cette période, la société n'a pas reconstitué un chiffre d'affaires suffisant pour assurer son équilibre d'exploitation.

Sur toute cette période, toutefois, il y a lieu de noter une amélioration constante du résultat courant de la société.

Ainsi le résultat courant qui était négatif de 6 403 032.00 FRF en 1996, s'est réduit à 2 157 206.00 FRF en 1998.



Sur les résultats de l'exercice 1999

Cet exercice se caractérise comme suit :

Le chiffre d'affaires est en progression pour la première fois depuis 1992.

Il passe de 26 132 205 FRF à la somme de 28 642 648.00 FRF, en augmentation de 2 510 443.00 FRF et 9.60 %, et avec une progression de 15% de juillet à novembre 1999, ainsi qu'il résulte du tableau comparatif ci-dessous :

Tableau comparatif du chiffre d'affaires de Juillet à Novembre 1998 & 1999

Millésimes	1998	1999
Juillet	2 034 377	2 454 497
Août	1 814 778	2 299 027
Septembre	2 439 316	2 700 886
Octobre	2 773 541	2 965 307
Novembre	2 851 705	3 264 180
Total	11 913 717	13 683 897

En progression de 1 770 180 et 14.86 % du chiffre d'affaires
De la même période de l'année 1998

La marge brute s'établit quant à elle à 13 820 711.00 FRF contre une marge pour l'exercice 1998 de 11 564 130.00 FRF en progression de 2 256 581.00 FRF et 19.51 %

A noter que la marge calculée intègre les variations d'en cours à la clôture de chaque exercice.

A l'examen de tous ces points, il y a lieu de considérer :

Qu'il s'agit en l'espèce de signes évidents de redressements.



Sur les effets chiffrés, en activité et en marges, sur l'exercice 1999 du placement de la société en redressement judiciaire le 18 Octobre 1999

Il y a lieu de rappeler que la société a été placée en redressement du 18 Octobre 1999 au 21 décembre 1999.

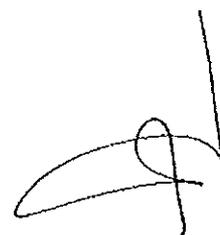
Cette situation a, bien entendu, eu un effet particulièrement négatif sur le fonctionnement de la société :

- . Blocage des moyens de production (approvisionnements, etc..)
- . Blocage de certaines négociations commerciales
- . Déréférencement de la gamme « produits » de fin d'année 1999 traduisant une baisse de 20 % du chiffre d'affaires en décembre 1999
- . Désaffectation de la clientèle, etc...

- En termes de chiffre d'affaires : L'estimation qui a été faite de la perte de chiffres d'affaire, nonobstant les coûts supplémentaires en terme de frais généraux est de l'ordre de 1 200 000 FRF à 1 800 000.00 FRF.

C'est en conséquence, un chiffre d'affaires compris dans une fourchette de 29 842 000 FRF à 30 442 000.00 FRF que la société aurait normalement réalisé sans cet épisode de placement à tort en redressement judiciaire.

- En termes de marges : c'est une valeur comprise dans une fourchette de 561 000 FRF à 842 000 FRF qui a été soustraite du compte de résultats de la société pour cette période.



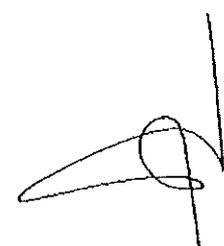
Sur la capacité de la société à reconstituer une situation positive

A la vue des informations rappelées précédemment, il y a lieu de noter :

- Que le chiffre d'affaires 1999 était en progression significative ;
- Que la productivité de la société est en constant progrès dans la mesure où :
 - o Les marges brutes sont en constante amélioration ;
 - o Que les résultats toujours négatifs se réduisent d'année en année ;
 - o Que les résultats de l'année 1999 sont proches de l'équilibre si on tient compte de l'impact particulièrement pénalisant de la mise en redressement judiciaire du 18 Octobre 1999 au 21 décembre 1999.

En effet, sur la base de la perte certaine de chiffre d'affaires généré par le placement en redressement judiciaire, le résultat courant aurait dû se présenter comme suit :

-Résultat courant de l'année 1999	(1 765 815)
Marge perdue du fait de la perte de chiffre d'affaires	842 000
Résultat probable	(919 815)
Correspondant à une marge brute d'Autofinancement excédentaire de	641 837
Correspondant également à un excédent brut d'exploitation excédentaire de	1 752 139



CONCLUSION

Pour tenir compte des remarques précédentes, les résultats devraient se situer :

Négatifs, à hauteur de 919 000 FRF environ.

Cependant, la marge brute d'autofinancement devait retrouver une situation excédentaire

A environ une somme de 642 000 FRF

L'excédent brut d'exploitation devait s'établir :

A environ une somme de 1 752 000.00 FRF

Ces chiffres sont à comparer pour l'exercice clos le 31 Décembre 1998, savoir :

-Résultats nets comptables	(2 157 206)
-Marge brute d'autofinancement	(602 111)
-Excédent brut d'exploitation	595 736

Il existe les écarts suivants entre l'exercice 1998 et l'année 1999 :

-Résultats nets comptables : <u>amélioration</u>	1 238 206
-Marge brute d'autofinancement <u>amélioration</u>	1 244 111
-Excédent brut d'exploitation <u>amélioration</u>	1 156 264

Il est difficile, dans ces conditions, de ne pas prendre en compte ce rétablissement.

**PERSPECTIVES D'AVENIR ET DE DEVELOPPEMENT
DE LA SOCIETE**

A handwritten signature or mark consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line.

Sur la capacité de la société à continuer sa progression sur la base
de son fonds de Commerce existant

Je rappelle que la société a vu son activité progresser au cours de l'année 1999.

Elle le doit notamment à une augmentation significative de la commercialisation au cours du second semestre 1999, et notamment du développement de nouveaux marchés tels que :

- Le client ZIMBO, sur le marché Allemand.
- Sous-traitance de la production pour le compte du client Le VEXIN
- Reprise du référencement perdu entre 1993 et 1998 chez de nombreux grossistes.

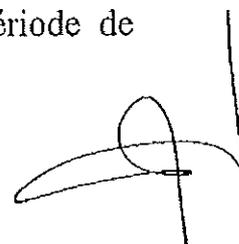
Sur le plan de la capacité à produire par l'unité industrielle, je rappellerai que le tonnage fabriqué en 1999 s'est établi à 1 461 T.

La capacité de production globale de l'unité industrielle est estimée de 16 à 24 tonnes/jour en une équipe de 7 heures selon le mix produit sur la base d'une durée annuelle d'occupation de 260 Jours, soit une production annuelle de 4 160 T à 6 240 T. L'évaluation de la capacité globale de production figure en *annexe 6*.

Ainsi, la société dispose d'une très importante capacité de croissance puisqu'elle n'utilise pas le quart de son potentiel en 1999.

Les tonnages continuaient à augmenter sur l'année 2000, savoir :

-En janvier, progression de 6.60% par rapport à la même période de l'année 1999.



Sur la capacité de la société à reconstituer des résultats

sur sa croissance naturelle après le 31 Décembre 1999

Le résultat d'exploitation de l'exercice 1999 est ressorti déficitaire de 651 513.00 FRF.

Sur la base de la progression de l'activité constatée en 1999, et générée par les développements évoqués précédemment, il est raisonnable d'imaginer que l'objectif de chiffre d'affaires pour l'année 2000 peut se situer dans un contexte de progression de 7%, soit un chiffre d'affaires prévisionnel probable de 32 500 000.00 FRF, et de 11 % pour l'année 2001, soit une prévision raisonnable de 36 100 000.00 FRF.

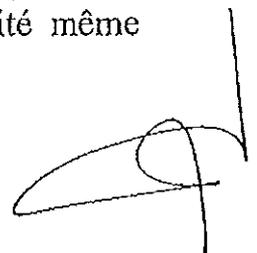
Le taux de progression retenue est celui affiché par la Fédération des industries Charcutières en 2000 (progression de 7%), et en 2001 (progression de 11%). Bien que la progression de SAPAR soit supérieure, (en 1999 progression de 9.6% contre une progression nationale de < à 1%), c'est la progression de la statistique nationale qui a été retenue

Dans ce cas de figure, et considérant la marge de 47 % constatée en 1999, la marge brute aurait dû progresser d'environ 1 000 000.00 FRF.

Cela signifie que la société devait retrouver un équilibre d'exploitation au cours de l'année 2001 sur la base seule de sa progression naturelle.

En effet, la croissance de la marge comparée à des charges d'exploitation fixes procure un complément de marge tel qu'il permet d'atteindre l'équilibre d'exploitation.

En outre, il y a lieu de noter qu'il existe un différentiel important entre les charges de remboursement annuelles de la société et sa marge brute d'autofinancement, ce qui permet à la société d'assurer sa pérennité même lorsque le résultat est légèrement déficitaire.



Sur les effets complémentaire du contrat signé avec la société GEO

Complémentairement à la croissance naturelle évoquée précédemment, la société avait conclu avec la société GEO, un contrat de sous-traitance portant sur un chiffre d'affaires de 15 Millions de FRF la première année, et de 25 Millions de FRF ensuite.

Ce contrat devait prendre effet le 1^{er} AVRIL 2000.

Le montant de l'activité complémentaire généré par ce contrat était de 15 000 000 FRF en année pleine.

Pour l'année 2000, et considérant le démarrage au 1^{er} AVRIL, c'est un chiffre d'affaires de 11 250 000 FRF qui devait être réalisé : soit 15 000 000 FRF x 9/12 = 11 250 000 FRF.

La copie du contrat figure en **Annexe 7**.

Ce contrat devait être mis en œuvre et monter en puissance au cours de l'année 2000.

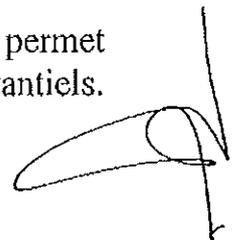
Les comptes de résultats prévisionnels établis en marges sur coûts variables démontrent la rentabilité de ce projet.

Ces prévisionnels ont été établis dans la configuration 15 millions (en année pleine, soit 11,25 millions pour les 9 mois de l'année 2000) et 25 Millions (en année pleine dès la seconde année).

Il va de soi que la société a souffert au cours des années 1994 à 1999 d'un manque de volume d'activités ne lui permettant pas d'assurer une couverture normale de ses charges de structure.

L'élévation du chiffre d'affaires et de la marge en 1999 confirme cette analyse. L'effet conjugué de ces deux phénomènes entraîne une amélioration de la marge et donc, de la couverture des charges de structures.

L'apport immédiat d'un potentiel important de chiffre d'affaires permet de diluer ces charges de structures et d'espérer dégager des résultats substantiels.

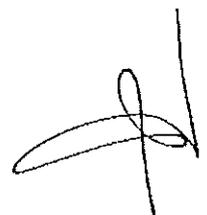


CONCLUSION

Tous les effets conjugués permettent d'affirmer que la Société avait tous les atouts en mains pour renouer avec les résultats positifs en 2000.

Le compte de résultats prévisionnels ci-après, synthétise le tableau de bord de l'année 2000 représentatif de l'objectif fixé pour cet exercice.

Les prévisions 2000 et 2001 sont nettement bénéficiaires.



COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNELS

2000

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Le compte de résultats prévisionnels 2000 est élaboré :

⇒ Pour l'activité récurrente au 31/12/1999 : Sur la base d'un chiffre d'affaires naturel de la société à 32 500 000 FRF, tenant compte de l'activité 1999 et de la progression du chiffre d'affaires générale des clients (Progression de 7%)

En 2001, un chiffre d'affaires de 36 100 000.00 FRF, intégrant une progression de 11%.

⇒ La marge est égale à celle dégagée en 1999, soit 47 %.

⇒ Les frais de fonctionnement et les charges de personnel sont en progression proportionnellement à l'activité, les charges fiscales et les charges de personnel majorées de l'inflation, soit 2%.

⇒ Les amortissements sont calculés.

⇒ Les charges financières progressent sur la base de l'évolution du chiffre d'affaires pour l'année 2000 et tiennent compte :

-des charges financières générées par la croissance des besoins en fonds de roulement.

-Des réductions de charges consécutives aux annulations des créances

⇒ Pour le chiffre d'affaires et les résultats prévisionnels du nouveau contrat GEO : suivant le tableau ci-après. Les éléments d'information sur les modalités de calculs figurent en **Annexe 8**

A noter :

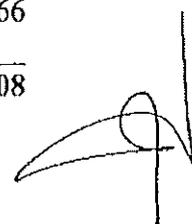
Les comptes prévisionnels ont été élaborés sur la base des informations fournies par la société SAPAR, notamment en ce qui concerne les postes de frais généraux et les charges d'exploitation.

DETERMINATION DU RESULTAT SPECIFIQUE PREVISIONNEL

DU CONTRAT GEO EN 2000

En milliers de FRF

Chiffre d'affaires		11 250
Achats 55 %		6 188
Marge brute 45 %		5 062
Charges d'exploitation		
Services extérieurs		893
<i>(base : Projet de résultats prévisionnels GEO 2001 Annexe 7 réduit à une progression de 11 250)</i>		
Impôts et taxes		205
T.P. sans changement	146	
Charges liées aux salaires 80 %	24	
Organic – base 11 250	14	
Agence de l'eau	21	
Charges de personnel		1 190
Maîtrise sans changement	164	
Autres personnes	1 026	
Retenue 70 %		
RESULTAT D'EXPLOITATION PREVISIONNEL		2 774
<i>Charges financières liées au besoin complémentaire de Fonds de roulement Charges permanentes à financer ramenées au mois Evaluation 1 100 000 FRF Soit au taux annuel de 6 %</i>		
Charge financière		66
RESULTAT COURANT PREVISIONNEL		2 708



SAPAR

SYNTHESE

COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNELS POUR L'ANNEE 2000

	<u>En milliers</u>				
	<u>de</u>	<u>FRF</u>			
			Activité récurrente	Nouveau contrat GEO TOTAL	
chiffre d'affaires			32 500	11 250	43 750
autres produits			100		100
Reprise transfert de charges	REF 5		0		0
Total			32 600	11 250	43 850
Achats et consommations			17 225	6 188	23 413
Autres achats et charges externes	REF 1		7 410	893	8 303
Impôts et taxes	REF 2		879	205	1 084
Charges de personnel	REF 3		7 184	1 190	8 374
Dotations			1 620		1 620
Amortissements					
Provisions			22		22
Divers					
Total des charges d'exploitation			34 340	8 476	42 816
Résultat d'exploitation			- 1 740	2 774	1 034
Charges financières	REF 4		110	66	176
Résultat courant			- 1 850	2 708	858

Modalités De calcul :

Référence 1 Base 1999 6531 En % de la croissance
Référence 2 Base 1999 862 Base Inflation 2%
Référence 3 Base 1999 7043 Base Inflation 2%
Référence 4 Base 1999 1110 Tenant cpte <charges financières
Référence 5 Néant en 2000

SAPAR

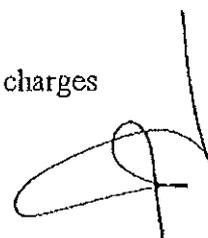
SYNTHESE

COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNELS POUR L'ANNEE 2001

(en milliers de FRF)

	TOTAL
Chiffre d'affaires	61 100
Autres produits	0
Reprise transfert de charges	0
Total	61 100
Achats et consommations	32 383
Autres charges et charges externes	10 213
Impôts et taxes	1 353
Charges de personnel	9 972
Dotations Amortissements	1 620
Provisions	40
Divers	
Total des charges d'exploitation	55 581
Résultat d'exploitation	5 519
Charges financières	257
Résultat courant	5 745

A noter : la société bénéficiant de reports déficitaires fiscaux importants, n'a pas de charges d'impôt à prévoir pour cet exercice et les suivants.



CONCLUSION GENERALE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small hook at the end.

CONCLUSION GENERALE

Il ressort des informations collectées à l'occasion de cette analyse que tout était en place pour assurer la pérennité de la société et son développement à la fin de l'exercice 1999.

- Elle disposait d'une trésorerie lui permettant d'assurer son fonctionnement courant.

- Elle disposait d'un outil de production capable de faire face à un développement significatif.

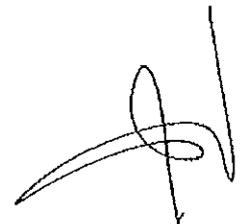
- Tous les paramètres étaient réunis pour envisager le retour à l'équilibre au cours du quatrième trimestre de l'année 2000

En conséquence, les critères d'appréciation liés au principe de continuité étaient réunis à la date du 31 Décembre 1999.

Dominique MARCELET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
31 rue de la République
51100 REIMS
Tél. 03 26 50 30 80
Fax 03 26 50 30 99

ANNEXES

- ANNEXE 1* Tableau fiscal modèle 2050 de l'exercice clos le 31 Décembre 1999
- ANNEXE 2* Copie de la lettre Banque DELUBAC
- ANNEXE 3* Rétractation du jugement du 18 Octobre 1999 (5 feuillets)
- ANNEXE 4* Justification du versement du plan. Extrait du jugement du
5 Février 2001
- ANNEXE 5* Comptes de résultats résumés des exercices 1993 à 1999 (7 feuillets)
Tableau d'analyse des marges brutes pour la même période- ref : 5-8
- ANNEXE 6* Capacité de production de l'unité industrielle
- ANNEXE 7* Contrat de sous-traitance GEO (6 feuillets)
- ANNEXE 8* Eléments d'information du compte de résultats prévisionnels
pour la fourniture à la société GEO. (4 feuillets)



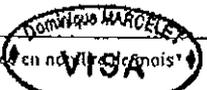
annuaire obligatoire (article 33 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

(2003)

Désignation de l'entreprise : **SA SAPAR** Durée de l'exercice exprimé en mois : **12**
 Adresse de l'entreprise : **41 RUE ARISTIDE BRIAND 77124 VILLENY** Durée de l'exercice précédent : **12**
 Numéro SIRET : **74625058800033** Code APE : **151E**



				Exercice N. date	H. I.	
		Brut	Amortissements, provisions	31121999	31121998	
		1	2	Net	Net	
				3	4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de recherche et développement*	AD	AE	20 000	20 000	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 000	10 000	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	980 000	980 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 621 217	433 088	1 188 129
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 437 400	1 437 400	
	Constructions	AP	AQ	22 874 416	7 814 878	15 059 538
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 715 361	6 263 524	451 836
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 742 569	1 251 823	490 745
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1 970	1 970	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	337 602	337 602	
TOTAL (II)	BJ	35 740 617	15 783 315	19 957 302	21 445 753	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 827 331	252 186	1 575 144
	En cours de production de biens	BN	BO			50 056
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	1 097 984		1 097 984
	Marchandises	BT	BU	466 228		466 228
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	54 236		54 236
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 953 651	428 834	3 524 816
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 004 715		1 004 715
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions ordres :	CD	CE	657 843		657 843
	Disponibilités	CF	CG	1 636 159		1 636 159
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	105 914		105 914	
TOTAL (III)	CJ	10 804 066	681 021	10 123 044	9 218 755	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	CL					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	46 544 683	16 464 337	30 080 346	30 664 508	
rés : (1) Droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières netes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
de réserve :		Stocks :		Créances :	448 154	
prêté :						

* Des explications concernant votre rubrique sont données dans la notice n° 2032

Banque Delubac & Cie

LIVRE 9

Société en commandite simple Delubac & Cie au capital de 10.624.873,28 €
144, bd Haussmann - B.P. 364 - 75365 Paris Cedex 08 - 152, bd Haussmann - B.P. 636 - 75367 Paris Cedex 08
Télex : 345 262 F



SAPAR/ANTOINE AUGE
41, rue Aristide Briand
Bureau A73
77124 VILLENROY

Paris, le 17 mars 2004.

N/Réf : OP/DVM - 152.1.44
Compte 00022107987

Messieurs,

Nous accusons réception de votre dernier courrier concernant le fonctionnement du compte de votre entreprise dans nos livres.

Nous vous informons que votre société n'a pas fait l'objet d'une interdiction bancaire par notre établissement durant la période du 01/12/99 au 21/02/00.

A priori notre établissement ne vous a jamais adressé de courrier concernant un dépassement de vos encours, c'est donc que vous êtes toujours resté dans la limite des plafonds autorisés.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Jocelyne MARTI
Directeur Adjoint

Olivier PRONOST
Directeur

Département Administration de Biens
Tél : 01 44 95 87 59 - Fax : 01 44 95 80 95

Département Gestion d'Épargne
Tél : 01 44 95 86 35 - Fax : 01 44 95 80 95

Département Judiciaire
Tél : 01 44 95 87 55 - Fax : 01 42 89 24 30

Opérations de Garantie et de Caisse
Tél : 01 44 95 86 42 - Fax : 01 45 61 05 83

Risk Management
Tél : 01 44 95 87 56 - Fax : 01 44 95 80 97

Standard
Tél : 01 44 95 86 20

ANNEXE 2 - 1



TRIBUNAL DE COMMERCE

DE

ME A U X

AUDIENCE DU 21 DECEMBRE 1999

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX, Département
de Seine et Marne.

Le Tribunal de Commerce de MEAUX, séant audit
lieu, Département de Seine-et-Marne, a, dans son audience
publique du MARDI VINGT ET UN DECEMBRE MIL
NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF A QUINZE
HEURES,

Rendu le jugement dont la teneur suit :

Commissaire
VISA

091514

AUDIENCE DU 21 DECEMBRE 1999

CAUQUIL c/ SA SAPAR

Tribunal

Vu la déclaration effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 27 octobre 1999, par Monsieur Guy CAUQUIL formant tierce opposition au jugement rendu par ce Tribunal, le 18 octobre 1999, ayant prononcé la résolution du plan de redressement par continuation et ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de

SA SAPAR
Zac de la Baue
Rue du Vide Arpent
77100 MEAUX

ayant pour activité la fabrication, salaisons et conserves; vente à la cheville, exploitation d'abattoirs, représentation y relative et livraisons desdits produits, vente en gros, demi-gros de viandes de porcs, boeuf, veau, mouton et salaisons, abats.

RCS MEAUX B 746 250 588 (62B58)

Attendu que les parties ont été appelées à comparaître en Chambre du conseil afin qu'il soit statué sur la tierce opposition formée à l'audience du 15 novembre 1999 puis renvoyée au 20 décembre 1999, à laquelle étaient présentes les parties suivantes :

- Monsieur CAUQUIL, représenté par Maître MEURIN, avocat au Barreau de MEAUX,

- Le CEPME, en qualité de créancier poursuivant représenté par Madame COUINAUD, en vertu d'un pouvoir,

- Monsieur AUGÉ, représentant la SA SAPAR ;

- Madame DELBEN, en qualité de représentant des salariés ;

- Maître CONTANT, en qualité d'administrateur judiciaire,

- la SCP PERNEY-ANGEL, Représentant des créanciers,

- Madame GABET, Substitut du Procureur de la République.



Après clôture des débats, l'affaire a été mise en délibéré au 21 décembre 1999.

RAPPEL DES FAITS :

Par jugement du 5 septembre 1995, le Tribunal de Commerce de céans a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la SA SAPAR.

Par jugement du 18 octobre 1999, le Tribunal de Commerce de céans a prononcé sur assignation du CEPME, 27-31 Avenue du Général Leclerc à MAISONS ALFORT, la résolution du plan et a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec une période d'observation s'achevant le 18 janvier 2000.

Le jugement a renvoyé la cause à l'audience du 20 décembre 1999 et désigné Monsieur TISSOT, en qualité de Juge-Commissaire, Monsieur JARDINIER, en qualité de Juge-Commissaire suppléant, Maître CONTANT, en qualité d'administrateur judiciaire avec la mission d'assistance et de contrôle et la SCP PERNEY-ANGEL, 49/51 Avenue du Président Salvador Allendé 77100 MEAUX, en qualité de représentant des créanciers.

Par déclaration au greffe de ce Tribunal en date du 27 octobre 1999, Monsieur CAUQUIL Guy a formé une tierce opposition au jugement ayant prononcé la résolution du plan et a ouvert une procédure de redressement judiciaire sur assignation du CEPME.

SUR QUOI :

Attendu qu'il résulte de l'article 156 du Décret du 27 décembre 1985 que :

« ... la tierce opposition, lorsqu'elle est recevable, est formée contre les décisions « rendues en matière de redressement et de liquidation judiciaire, de faillite « personnelle ou autres sanctions, par déclaration au Greffe dans le délai de dix jours à compter du prononcé de la décision ».

« Toutefois, pour les décisions soumises aux formalités d'insertion dans un journal d'annonces légales, ou au BODACC, le délai ne court que du jour de la publication au BODACC. »

Qu'en l'espèce, le redressement judiciaire de la société SAPAR a été prononcé le 18 octobre 1999 et la tierce opposition formée le 27 octobre 1999, que le jugement est paru au bodacc le 9 novembre 1999, Monsieur CAUQUIL est recevable en sa tierce opposition ;

Attendu que la résolution du plan été prononcée sur assignation du CEPME :



Que la procédure engagée par le CEPME était fondée sur la déchéance du terme relative à ses propres créances et instaurant un état de cessation des paiements ;

Attendu cependant que lors de la comparution, le CEPME a déclaré qu'un protocole d'accord était en cours d'élaboration, prévoyant un abandon de créances ramenant la somme exigible à 5 millions de francs payable entre 3 et 6 mois à compter de la signature du protocole ;

Que ce protocole ne rendrait plus immédiatement exigible la créance du CEPME ;

Que Maître CONTANT et la SCP PERNEY-ANGEL, émettent des avis défavorables à la demande formée par Monsieur CAUQUIL afin de rétractation du jugement de redressement judiciaire ;

Qu'un accord étant en cours avec le principal créancier de la SA SAPAR, il y donc lieu de recevoir la tierce opposition formée par Monsieur CAUQUIL, et de rétracter le jugement du 18 octobre 1999 ;

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal,

Statuant par jugement contradictoire et en premier ressort,

Après avoir entendu le Ministère public en ses réquisitions,

Où la SCP PERNEY-ANGEL, ès-qualités,

Où Maître CONTANT, es-qualités,

Vu l'article 156 du Décret du 27 décembre 1985,

Reçoit Monsieur CAUQUIL en sa tierce opposition, la dit recevable et fondée ;

Prononce la rétractation du jugement du 18 octobre 1999, ayant prononcé la résolution du plan et ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la SA SAPAR ;

Dit que les opérations se poursuivront conformément au jugement du 5 septembre 1995, ayant homologué le plan de redressement par continuation ;

Dépens en frais privilégiés de redressement judiciaire.

RÉTENUE en Chambre du Conseil, le 20 décembre 1999, par
Messieurs TISSOT, JARDINIER et LE DIBERDER, Juges.

VISA

Ainsi jugé au
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
séant dit ville

Cité administrative du Mont-Thabor
77109 MEAUX Cedex

rendu ce jour : MARDI VINGT ET UN DECEMBRE MIL NEUF
CENT QUATRE VINGT DIX NEUF A QUINZE HEURES, par :

Monsieur TISSOT, Président, Messieurs LE DIBERDER et
JARDINIER, Juges, prononcé publiquement par l'un d'eux et assistés
de Monsieur LOPEZ, Commis-Greffier associé du Greffe du Tribunal
de Commerce de MEAUX.

12



Les échéances du plan ont été réglées jusqu'en 1999.

Le 21 février 2000, les locaux de la SA SAPAR ont été intégralement détruits par un incendie accidentel.

La SA SAPAR a immédiatement déclaré le sinistre auprès de sa Compagnie d'assurances.

Celle-ci n'a pas procédé à l'indemnisation prévue par le contrat, notamment au titre de la perte d'exploitation, prétextant que l'incendie avait une origine criminelle et souhaitant attendre le résultat de l'information ouverte par le Parquet.

Le 3 juillet 2000, Monsieur le Procureur de la République du tribunal de grande instance de MEAUX a procédé à un classement sans suite de l'information ouverte.

Depuis lors, plus rien ne s'oppose à ce que les indemnités dues à la SA SAPAR soient versées.

Le montant des indemnités dues au titre de la perte d'exploitation est largement suffisante pour payer l'échéance du plan du mois de septembre 2000.

La Compagnie d'assurances ne réglant pas spontanément les sommes dues, la SA SAPAR a été contrainte de l'assigner devant le tribunal de grande instance de MEAUX.

L'incendie des locaux de la SA SAPAR ainsi que le refus par l'assureur de verser spontanément les sommes dues au titre du contrat souscrit constituent des éléments nouveaux intervenus depuis l'arrêté du plan.

La SA SAPAR sollicite du tribunal la possibilité de décaler le paiement des échéances de un an et reprendre le paiement des 9 dernières échéances à compter du 5 septembre 2001.

Attendu que par déclaration au Greffe du Tribunal, en date du 18/12/2000, La SA SAPAR sollicitait du Tribunal de céans de bien vouloir en application des dispositions de l'article 95 alinéa 3 du décret du 27 décembre 1985, une modification du plan portant sur les modalités d'apurement du passif.

N. 4



ANNEXE 5 - 1

Désignation de l'entreprise : **SAPAR B.A.**

FAEMPLAINÉ A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2012 - Série G - IMPRIMERIE NATIONALE 440312113 (49) - Octobre 1993

(Ne pas reporter le montant des ventes)*		Exercice N				Total	Immo III	
		France 1		Exportation 2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD	49 206 627	FE	3 505 365	FF	52 711 992
		services*	FG		FI		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	49 206 627	FK	3 505 365	FL	52 711 992	64 553 65
	Production stockée*					FM	487 483	128 69
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		11 00
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*					FP	1 400 954	799 89
	Autres produits (1)					FQ	69 479	50 98
	Total des produits d'exploitation (2) (1)		FR				54 669 908	65 544 22
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	30 946 474	39 735 94
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 974 575	(3 479 30
	Autres achats et charges externes (3)*					FW	8 347 319	10 888 88
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 057 361	1 170 53
	Salaires et traitements*					FY	8 071 341	9 683 93
	Charges sociales					FZ	3 346 397	4 336 49
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	2 036 475	1 109 59
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	321 631
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges					GE	256 778	4 12
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF				56 358 451	64 103 80	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)		GG				(1 688 543)	1 440 41	
opérations en monnaie	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(II)		GII			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	13 481	9 3
	Différences positives de change					GO		72 5
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	13 481	81 8
Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	177 658	511 3
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	2 660 693	1 610 9
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)		GU				2 838 351	2 122 3	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				(2 824 870)	(2 040 4	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GW				(4 513 413)	(600 0	

(PENSER à voir l'article 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le modèle n° 2052

Désignation de l'entreprise : SADAR S.A.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N						Lettre 001)		
		France I		Exportation I		Total I				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	bien	45 109 294	FE	4 039 011	FF	49 228 305			
		services*		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	45 189 294	FK	4 039 011	FL	49 228 305			
	Production stockée*				FM	(166 736)	487 40			
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO	19 393				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*				FP	489 725	1 400 90			
	Autres produits (1)				FQ	297 485	69 40			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	49 068 172	54 669 90	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS		
	Variation de stock (marchandises)*							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	31 040 001	30 946 50
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	(383 436)	1 974 50
	Autres achats et charges externes (3)*							FW	11 094 449	8 347 30
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	953 232	1 057 30
	Salaires et traitements*							FY	8 258 169	8 071 30
	Charges sociales							FZ	3 484 856	3 346 30
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	1 950 201	2 036 40
			- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions							GC	251 617	321 60	
Pour risques et charges : dotations aux provisions*							GD			
Autres charges							GE	155 207	256 70	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	56 804 296	56 358 40		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)							GG	(6 936 124)	(1 688 50)	
opérations en compte	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	42 989	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	62 347	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN	3 204	13 40
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
Total des produits financiers (V)						GP	108 540	13 40		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	139 363	177 80
	Intérêts et charges assimilés (6)							GR	1 766 664	2 660 60
	Différences négatives de change							GS	5 536	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 911 563	2 838 30		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(1 803 023)	(2 824 80)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)							GW	(8 739 147)	(4 513 40)	



Comptes		Exercice N				Total	Exercice N-1
		France		Étranger			
Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
Production vendue	biens	FD	37 525 526	FE	8 031 662	FF	45 557 188
	services*	FG		FH		FI	
Chiffres d'affaires nets*		FI	37 525 526	FK	8 031 662	FL	45 557 188
Production stockée*						FM	(315 334)
Production immobilisée*						FN	
Subventions d'exploitation						FO	19 393
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges*						FP	1 304 210
Autres produits (1)						FQ	26 674
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	46 572 738
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	28 210 513
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	928 279
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	10 685 760
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	847 138
Salaires et traitements*						FY	7 389 057
Charges sociales						FZ	3 147 688
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- Dotations aux amortissements*				GA	1 900 516
		- Dotations aux provisions				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	268 968	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	251 617	
Autres charges						GE	39 394
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	53 417 313
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(6 844 575)
Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)			GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)			GI	
Produits financiers de participations (5)						GJ	139 674
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	4 593
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	65 427
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
Différences positives de change						GN	3 389
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	213 083
Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	54 480
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 899 557
Différences négatives de change						GS	9 185
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	1 963 222
RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	(1 750 139)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV - V - VI)						GW	(8 594 714)

Designation de l'entreprise

SAPAR



D.G.J. N° 2052

ANNEXE 5-4

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N						Écart (N-1)
		France 1		Exportation 2		Total 3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	29 904 153	FE	6 746 078	FF	36 650 231	45 557
		services*		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	29 904 153	FK	6 746 078	FL	36 650 231	45 557
	Production stockée*				FM	118 070	(315	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*				FP	165 214	1 304	
	Autres produits (1)				FQ	4 387	26	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	36 937 902	46 572
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	21 368 503	28 210	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	613 455	928	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	8 815 230	10 685	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	902 737	847	
	Salaires et traitements*				FY	5 610 514	7 389	
	Charges sociales				FZ	2 222 924	3 147	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 757 850	1 900
			- dotations aux provisions			GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	497 113	268	
Autres charges				GD				
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	26 684	39	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	41 815 010	53 417	
en cumulé	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GG	(4 877 108)	(6 844	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GH			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)				GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ		139 6	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK		4 5	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	75 812	65 4	
	Différences positives de change				GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN	3 791	3 3	
	Total des produits financiers (V)				GO			
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP	79 603	213 0	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ	23 542	54 4	
	Différences négatives de change				GR	1 573 914	1 899 5	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS	8 071	9 1	
Total des charges financières (VI)					GT			
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	1 605 527	1 963 2	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GV	(1 525 924)	(1 750 1	
					GW	(6 403 032)	(8 594 7	

DOMINIQUE MARCELEY
VISA

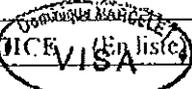
ANNEXE 5-5

Exercice N		Exercice N-1		Exercice N		Exercice N+1	
		France 1	Exportation 2	Total 3	Total 4		
Ne pas reporter le montant des centimes*							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens	FD	FE	FF	31 032 493	36 650
		services*	FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	31 032 493	36 650	
	Production stockée*			FM	-568 829	118	
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*			FP	1 003 437	165	
	Autres produits (1)			FQ	16 007	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (II)				FR	31 483 108	36 937
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	17 257 543	21 368	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	-155 542	613	
	Autres achats et charges externes (3)*			FW	6 963 302	8 815	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	937 639	902	
	Salaires et traitements*			FY	4 520 366	5 610	
	Charges sociales			FZ	1 902 526	2 222	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	1 663 049	1 757
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	277 248	497
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges			GE	46 453	26	
	Total des charges d'exploitation (4) (III)				GF	33 412 584	41 815
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(1 929 476)	(4 877)	
BÉNÉFICE ou Perte	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	30 410	75	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN	2 107	37	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	32 517	796
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	14 424	235	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 420 352	1 5739	
	Différences négatives de change			GS	6 184	80	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	1 440 960	1 6055
- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 408 443)	(1 5259)	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(3 337 919)	(6 4030)	

(Ne pas reporter le montant des centimes)		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France I	Exportation I	Total I				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens services*	FD	18 867 649	FE	7 264 556	FF	26 132 205	31 032
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18 867 649	FK	7 264 556	FL	26 132 205	31 032
	Production stockée*				FM	(145 273)	(568)	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*				FP	2 344 563	1 003	
	Autres produits (1)				FQ	4 078	16	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	28 335 573	31 483	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	14 628 611	17 257	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(205 809)	(155)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	5 961 661	6 963	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	940 103	937	
	Sabires et traitements*				FY	4 400 126	4 520	
	Charges sociales				FZ	1 833 112	1 902	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	1 555 095	1 663
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				CC	172 652	277
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges				GE	9 381	46	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	29 294 932	33 412	
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(959 359)	(1 929)	
en millions	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
Produits financiers de participations (5)				GJ				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	51 873	30		
Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
Différences positives de change				GN	5 171	2		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)				GP	57 044	32		
Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	12 181	14		
Intérêts et charges assimilés (6)				GR	1 237 975	1 420		
Différences négatives de change				GS	4 735	6		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)				GU	1 254 891	1 440		
RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)				GY	(1 197 847)	(1 408)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)				GV	(2 157 206)	(3 337)		

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE



ANNEXE 5 - 7

31 12 99

Designation de l'entreprise : CAFARI		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	21 820 935	FE	6 821 712	FF	28 642 648	26 138 511	
		FG		FJ		F1			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 820 935	FK	6 821 712	FL	28 642 648	26 132 205	
	Production stockée*					FM	410 892	(145 273)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 532 817	2 344 565	
	Autres produits (1) (11)					FQ	13 393	4 075	
						FR	30 607 751	28 335 573	
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					PU	14 790 692	14 628 611	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	450 137	(205 400)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 531 547	5 961 661	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	862 309	940 103	
	Salaires et traitements*					FY	5 006 176	4 400 120	
	Charges sociales (10)					FZ	2 036 901	1 833 112	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }					GA	1 561 652	1 555 093
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	19 801	172 652
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	46	9 381	
					GF	31 259 265	29 294 932		
Total des charges d'exploitation (4) (II)									
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(651 513)	(959 359)
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 006	51 673	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	183	5 171	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
					GP	5 190	57 044		
Total des produits financiers (V)									
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		12 161	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 101 654	1 235 955	
	Différences négatives de change					GS	13 837	4 735	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
					GU	1 115 492	1 254 891		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
							GV	(1 110 302)	(1 197 047)
							GW	(1 761 815)	(2 157 206)

	31.12.1992	31.12.1993	31.12.1994	31.12.1995	31.12.1996	31.12.1997	31.12.1998	31.12.1999
Chiffres d'affaires nets	64 553 653.00	52 711 483.00	49 228 305.00	45 557 188.00	36 650 231.00	31 032 493.00	26 132 205.00	28 642 648.00
Achat de matières	39 735 940.00	30 946 574.00	31 040 001.00	28 210 513.00	21 638 503.00	17 257 543.00	14 628 611.00	14 790 692.00
Variation de stock	3 479 304.00	1 974 575.00	- 383 436.00	928 279.00	613 455.00	- 155 542.00	- 205 809.00	450 137.00
MARGE	28 297 017.00	19 790 334.00	18 571 740.00	16 418 396.00	14 398 273.00	13 930 492.00	11 709 403.00	13 401 819.00
Taux	43.83%	37.54%	37.73%	36.04%	39.29%	44.89%	44.81%	46.79%





**CAPACITE THEORIQUE DE PRODUCTION SAPAR AVANT
SINISTRE (selon informations constructeur et fiches techniques)
AU 20-02-2000**

Service barattage (salage)

- 1 baratte type 1 : en 24 heures : 400 kg x 365 jours = 146.000 kg
 - 5 barattes type 2 : en 24 heures : 1.000 kg x 365 j = 365.000 kg x 5 barattes = 1.825.000 kg
 - 3 barattes type 4 : en 24 heures : 1.800 kg x 365 j = 657.000 kg x 3 barattes = 1.971.000 kg
- capacité totale du service : **3.942.000 kg**

Service Fabrication :

- cutter 330 litres : 2.419.200 kg
 - cutter 500 litres : 3.175.200 kg
 - broyeur 160 mm : 5.821.200 à 11.289.600 kg
 - mélangeur : 4.233.600 kg
- capacité totale du service : **15.649.200 à 21.117.600 kg**

Service dosage :

- doseur Trepko : 1.764.000 kg
 - 2 poussoirs Handtmann : 8.731.800 à 14.055.552 kg
 - doseur Coudert : 3.528.000 kg
 - doseur Héma : 3.528.000 kg
- capacité totale du service : **17.551.800 à 22.875.552 kg**

Service Cuisson :

- 5 autoclaves : 1.323.000 kg
 - 13 fours : 4.321.800 à 6.174.000 kg
- capacité totale du service : **5.644.800 à 7.497.000 kg**

Service Conditionnement sous-vide :

- VS 44 : 1.905.120 kg
 - R 7000 : 2.540.160 à 2.963.520 kg
 - M 855 : 457.228,800 à 914.457,600 kg
 - VS 805 : 4.233.600 à 5.080.320 kg
 - AG 800/machine sous vide Pinet : 2.116.800 à 3.175.200 kg
- capacité totale du service : **11.252.908,800 à 14.038.617,600 kg**

71115/17 - 1

Dimitrios MARCELET
VISA

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Société GEO

Société Anonyme au capital de 69.474.400,00 francs, dont le siège social est à Ablis (78660), Zone d'Activités Nord, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 334 281 938

Représentée par Monsieur Jérôme FOUCAULT, Directeur Général Adjoint,

Ci-après dénommé le donneur d'ordre, ou la Société GEO

de première part

ET

La Société SAPAR

Société Anonyme au capital de 900.000,00 francs, dont le siège social est à Meaux (77109), 11 rue du Vide Arpents, ZA La Bauve, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro B 746 250 588

Représentée par Monsieur Jean-Claude AUGE, Président Directeur Général,

ci-après dénommé le sous traitant, ou la Société SAPAR,

de deuxième part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet du contrat

Dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, la Société GEO a décidé de confier à la Société SAPAR la fabrication d'une gamme de pâtés, suivant les formules et recettes élaborées par la Société SAPAR.

La production de cette gamme de pâté sera exclusivement confiée au sous-traitant qui a été retenu par la Société GEO en raison de sa compétence dans la fabrication des pâtés et terrines, cette compétence étant une condition déterminante du présent contrat.

Les quantités estimées représenteront un total d'achat de 15 millions de francs en année pleine dès la première année et un total d'achat de 25 millions de francs en année pleine dès la deuxième année.

JCP



Article 2 : Qualité des produits fabriqués

Les matières utilisées seront en conformité avec les règles sanitaires françaises et européennes.

Le sous-traitant étant responsable des produits utilisés dans les fabrications s'assurera que leurs caractéristiques physiques, bactériologiques, chimiques et organoleptiques sont bien respectées.

Des contrôles de production pourront être effectués par les techniciens de production de la Société GEO dans les ateliers du sous-traitant pour vérifier la bonne application des procédés de fabrication, la qualité des matières premières et ingrédients utilisés.

Ces contrôles seront effectués en présence de Mr Jean-Claude AUGÉ. La Société GEO se réserve également le droit de confier des produits à analyser par un laboratoire extérieur aux deux parties. SAPAR devra fournir des analyses résultant de ses auto-contrôles.

Une analyse bactériologique libératoire de lot devra accompagner chaque livraison.

Article 3 : Normes de fabrication

La fabrication des produits sera strictement conforme aux recettes confiées à la Société GEO, en ce qui concerne les matières premières et composants employés.

Une organisation devra être mise en place, pour assurer la qualité des productions. Le personnel de fabrication recevra une formation spécifique aux productions des pâtes, afin de sécuriser le suivi qualité, en cas d'indisponibilité du responsable technique.

Le sous-traitant devra avoir obtenu l'ordre de lancement de fabrication des produits après dégustation et accord des techniciens de la Société GEO.

Aucune modification quantitative ou qualitative des produits mis en œuvre ne pourra être opérée sans accord préalable de la Société GEO.

Une réunion et un suivi des produits se feront trimestriellement pour faire le point sur l'évolution de la gamme et les modifications et améliorations éventuelles à apporter aux produits fabriqués.

Article 4 : Fournitures – Emballages – Moules – Étiquettes - Transports

4.1 – Le sous-traitant s'engage à communiquer à la Société GEO pour accord la liste de ses fournisseurs, ainsi que toutes ses fournitures et composants nécessaires à la production de la gamme de pâtes, concernant les formulations. Dans le cas où le sous-traitant bénéficierait de rabais, remises ou ristournes de la part de ses fournisseurs, celui-ci s'obligerait à répercuter ces baisses de prix intégralement auprès de la Société GEO. Dans le cas où le sous-traitant subirait des modifications de prix et conditions d'achat à la hausse, celui-ci serait autorisé à les répercuter intégralement à la Société GEO sur justificatif.

JLP

En cas de changement d'un fournisseur ou d'un article, il s'engage à en avertir la Société GEO qui devra donner son accord préalable par écrit.

4.2 – Le sous-traitant s'engage à utiliser des sous-produits de l'activité de triage du jambon de la Société GEO, dans les productions réalisées par SAPAR pour la Société GEO, ainsi que toutes fournitures susceptibles de l'intéresser provenant des entreprises du Groupe, et dans les conditions économiques du marché. La Société GEO et les Entreprises du Groupe assureront la livraison des sous-produits et fournitures conformes aux règles sanitaires françaises et européennes en ce qui concerne les critères physiques, bactériologiques, chimiques et organoleptiques.

4.3 – Les transports sur achats et sur ventes sont à la charge de la Société GEO.

Article 5 : Commandes – Mise en fabrication – Délais de livraison

La Société GEO passera ses commandes au fur et à mesure de ses besoins, suivant les ordres reçus de ses clients.

Un programme de fabrication minimum sera mis en place de manière à respecter les quantités de matières premières mises en œuvre dans les formules de fabrication.

Les délais de livraison correspondront au temps de mise en œuvre des matières premières, à la fabrication, au conditionnement et à l'acheminement à Ablis.

La Société SAPAR planifiera ses productions chaque jeudi avant 11 heures pour les départs de livraison du mercredi suivant à 11 heures.

SAPAR se réserve le droit de refuser la production de produits qui ne correspondraient pas à ses possibilités.

Article 6 : Prix des produits fabriqués

Le prix des produits fabriqués a été fixé sur la base de calcul des formules de fabrication validées par la Société GEO et le mixe volume par article. Les composants de chaque formule font référence à un prix facturé par un fournisseur et agréé par la Société GEO.

Méthode de calcul du prix de vente : matières mises en œuvre + 45 % de marge brute

Cette méthode de calcul des prix des produits fabriqués sera appliquée dès signature par les parties du présent contrat.

Le coût de la main d'œuvre inclus dans chaque formule est établi suivant les règles spécifiques de la fabrication : toute amélioration du procédé de fabrication devra être révélée aux techniciens de la Société GEO pour accord et répercutée sur le tarif.

Les hausses des taux horaires de main d'œuvre appliquées aux produits fabriqués ne pourront pas être supérieures aux taux d'augmentation préconisés par la FIC (Fédération des Industries de la Charcuterie)

T. A

Modalités de paiement : sur relevé de dizaine à 30 jours établi par SAPAR.



Article 7 : Propriété industrielle – Brevets

L'ensemble des formules et recettes de fabrication correspondant à la liste de la gamme pâtes restera la propriété de la Société SAPAR, même en cas de modification de celles-ci et de résiliation du présent contrat.

Les formules et recettes de fabrication de la Société SAPAR utilisées pour la Société GEO restent la propriété de la Société SAPAR, et dont la Société GEO s'interdit la commercialisation en cas de résiliation du présent contrat.

Article 8 : Clause de confidentialité

Le sous-traitant s'interdit de communiquer directement ou indirectement auprès des tiers les formules et recettes de fabrication de la Société GEO ou de divulguer tout procédé spécifique de fabrication pouvant faire l'objet d'un brevet d'invention dans le cas d'études communes.

La Société GEO s'interdit de communiquer auprès des tiers les formules et recettes de fabrication propriété de la Société SAPAR.

Article 9 : Clause de non-concurrence

Le sous-traitant s'interdit de s'intéresser directement aux enseignes Leclerc, Intermarché Carrefour. La Société GEO commercialisera auprès des enseignes Leclerc, Intermarché, Carrefour l'ensemble des produits correspondant aux formules et recettes de fabrication propriété de la Société SAPAR.

Le sous-traitant s'interdit de vendre directement ou indirectement les produits correspondant aux formules et recettes de fabrication propriété de la Société GEO fabriqués pour le compte de la Société GEO sous un emballage différent à ses propres clients ou à ceux de la Société GEO.

Article 10 : Assurances

Lors de la signature du présent contrat, le sous-traitant devra être en mesure de justifier auprès de la Société GEO de la souscription à ses frais d'une assurance responsabilité civile garantissant les risques vis à vis des consommateurs et ce pendant toute la durée du présent contrat.

Article 11 : Entrée en vigueur et durée du présent contrat

11.1 – Le présent contrat entre en vigueur à la date à laquelle il est signé par les deux parties pour mise en production pour le 30 mars 2000.

JCF





11.2 – Il est conclu pour une durée initiale de trois ans, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction. Toutefois, la dénonciation des accords par l'une des deux parties peut être faite trois mois avant son échéance et ce par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.3 – En cas de rupture consécutive à une faute ou à une défaillance du sous-traitant, la Société GEO se réserve la possibilité d'obtenir réparation du préjudice subi auprès des juridictions compétentes.

11.4 – Compte tenu des intérêts stratégiques de la Holding COFIGEO, la Société SAPAR informera la Société GEO de toute modification qui pourrait intervenir dans le capital de la Société.

A proposition d'achat égale faite par d'éventuels acquéreurs, ou, à la valeur estimée de la Société SAPAR par Jean-Claude AUGE et ses conseils.

La Société GEO ou Société du Groupe ou Holding COFIGEO auront priorité de lever l'option d'achat pendant 30 jours qui suivront la notification à la Société GEO par la Société SAPAR.

Le délai de réalisation de la concrétisation de l'achat après audit est fixé à 6 mois maximum.

Les discussions actuelles de prise de participation de COFIGEO dans le capital SAPAR sont prioritaires.

Cette obligation cesse immédiatement dans tous les cas suivants qui entraîneraient également la résiliation du contrat entre la Société GEO et la Société SAPAR :

- non respect trois mois consécutivement des quantités estimées préalablement
- dans le cas où le tonnage confié à la Société SAPAR devenait inférieur à 20% du tonnage total de la Société SAPAR

Cependant les actuels actionnaires peuvent entre eux procéder à toute modification dans le capital de la Société SAPAR sans en informer la Société GEO.

La modification du capital et ou de la direction ne sera pas retenue comme une faute ou une défaillance de la Société sous-traitante.

11.5 – Dans le cas où le présent contrat serait rompu par l'une ou l'autre des parties, la Société GEO reprendra au prix d'achat tous les éléments autres que les matières premières constitutifs des productions spécifiques à la Société GEO.

Les stocks terrines, étiquettes et cartons spécifiques à reprendre, ne pourront être supérieurs à l'équivalent de 5 semaines de production.

11.6 – Le présent contrat n'est ni sous-traitable, ni cessible, pour être produit dans une autre entreprise.

JLA



Article 12 : Attribution de compétence

Tout différend portant sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Meaux, faute d'accord amiable préalable entre les parties.

Fait à *ADLIS* le 11.1.2000
en deux exemplaires originaux

Le donneur d'ordre
Le Directeur Général Adjoint
Jérôme FOUCAULT

Le sous-traitant
Le Président Directeur Général
Jean-Claude AUGÉ



ANNEE 2000			montant annuel en KF
CHIFFRE D'AFFAIRES le contrat démarre au 1/04/00	15000 x 9/12 mois		11 250
MARGE BRUTE	45% selon contrat		5 063
CHARGES D'EXPLOITATION			
achal produits d'entretien (1)	154 x 39/28		61
achats palettes (1)	14 x 39/28		6
création étiquettes (1)	30 x 39/28		12
énergie EDF/GDF (2) 1157 - 130 (prime fixe) = 1027 production : 80% éclairage/chauffage : 20%	1027 x 80% x 39/28		323
eau (1)	203 x 39/28		80
entretien matériel (1)	480 x 39 /28		189
blanchissage (3)	90 x 10%		9
détritus (1)	90 x 39/28		35
assurances (1)	50 x 39/28		20
analyses (1)	40 x 39/28		16
transport sur ventes (4) (livraison Ablis - 78)	2 x 40 semaines		80
téléphone (1)	86 x 39/28		34
affranchissements (1)	70 x 39/28		28
impôts (5)			205
taxe professionnelle	4176 x 3,5%	146	
formation	91 x 9 x 1,50%	12	
effort construction	91 x 9 x 0,45%	4	
apprentissage	91 x 9 x 0,50%	4	
contribution handicapés	24 x (91 *9)/4976	4	
organie	11250 x 0,13%	15	
agence eau	53 x 39/28	21	
salaires (6)			1 190
1 personne encadrement maîtrise	1 x 12548 + 45% x 9	164	
1 personne fabrication	1 x 9302 + 45% x 9	121	
3 personnes dosage	3 x 8759 + 45% x 9	343	
1/2 personne cuisson	1/2 x 7351 + 45% x 9	48	
2 personnes conditionnement	2 x 8543 + 45% x 9	223	
2 personnes cartonnage	2 x 8824 + 45% x 9	230	
1/2 personne préparation cde	1/2 x 9344 + 45% x 9	61	
soit au total 10 personnes base salariale janvier 2000	91208 + 45% x 9		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		2 286	2 286
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 776



- (1) : montant 99 ramené proportionnellement au CA
- (2) : montant 99 diminué de la prime fixe et pris à hauteur de 80% (estimé pour la production) ramené proportionnellement au CA
- (3) : pris 10% du montant 99
- (4) : le transporteur Trame livrait Meaux/Vallangoujard (95) 1 fois/semaine pour 1500F
- (5) : formation, construction et apprentissage calculés sur la masse salariale brute supplémentaire contribution handicapés 99 ramenée proportionnellement à la masse salariale supplémentaire organic calculé sur la CA supplémentaire
- redevance agence de l'eau 99 ramené proportionnellement au CA
- (6) : les salaires bruts sont ceux existant en janvier 2000 auxquels sont ajoutés les charges patronales et ramenés sur 9 mois



ANNEE 2001			montant annuel en KF
CHIFFRE D'AFFAIRES			25 000
MARGE BRUTE	45% selon contrat		11 250
CHARGES D'EXPLOITATION			
achat produits d'entretien (1)	154 x 53/28		138
achats palettes (1)	14 x 53/28		13
création étiquettes (1)	30 x 53/28		27
énergie EDF/GDF (2) 1157 - 130 (prime fixe) = 1027 production : 80% éclairage/chauffage : 20%	1027 x 80% x 53/28		734
eau (1)	203 x 53/28		181
entretien matériel (1)	480 x 53 /28		429
blanchissage (3)	90 x 20%		18
détritus (1)	90 x 53/28		80
assurances (1)	50 x 53/28		45
analyses (1)	40 x 53/28		36
transport sur ventes (4) (livraison Ablis - 78)	4 x 52 semaines		208
téléphone (1)	86 x 53/28		77
affranchissements (1)	70 x 53/28		63
impôts (5)			463
taxe professionnelle	9255 x 3,5%	324	
formation	170 x 12 x 1,50%	31	
effort construction	170 x 12 x 0,45%	9	
apprentissage	170 x 12 x 0,50%	10	
contribution handicapés organic	24 x (170 * 12)/4976	10	
agence eau	25000 x 0,13%	33	
	53 x 53/28	47	
salaires (6)			2 956
1 personne encadrement maîtrise	1 x 12548 + 45% x 12	218	
2 personnes fabrication	2 x 9302 + 45% x 12	324	
6 personnes dosage	6 x 8759 + 45% x 12	914	
1 personne cuisson	1 x 7351 + 45% x 12	128	
4 personnes conditionnement	4 x 8543 + 45% x 12	595	
4 personnes cartonnage	4 x 8824 + 45% x 12	614	
1 personne préparation cde	1 x 9344 + 45% x 12	163	
soit au total 19 personnes base salariale janvier 2000	169869 + 45% x 12		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		5 466	5 466
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 784



- (1) : montant 99 ramené proportionnellement au CA
- (2) : montant 99 diminué de la prime fixe et pris à hauteur de 80% (estimé pour la production) ramené proportionnellement au CA
- (3) : pris 20% du montant 99
- (4) : pris la base de 2000 doublée car le volume est x 2
- (5) : formation, construction et apprentissage calculés sur la masse salariale brute supplémentaire
contribution handicapés 99 raménée proportionnellement à la masse salariale supplémentaire
organique calculé sur la CA supplémentaire
redevance agence de l'eau 99 ramené proportionnellement au CA
- (6) : les salaires bruts sont ceux existant en janvier 2000 auxquels sont ajoutés les charges patronales et ramenés sur 12 mois



ANNEXE 2

Production réalisée en 1999	Montants HT
CA réalisé en 1999	28 642 864
Production stockée	418 892
Production immobilisée	0
Total production 1999	29 061 756

Postes de charges d'exploitation 1999	Détail n° comptes	Dernier exercice avant sinistre (1999)					
		Montants HT	Ventilation	% Fixe	% variable	Montant variable	Montant fixe
achats matières		14 537 633,19					
Variation stock Mat. 1ères		450 137,90					
Achats consommés		14 987 771,09	14 987 771,09	0%	100%	14 987 771	0
EDF-GDF		1 157 335,25	1 157 335,25	50%	50%	578 668	578 668
eau		203 731,52	203 731,52	65%	35%	71 306	132 425
produits entretien		154 892,06	154 892,06	60%	40%	61 957	92 935
autres consommables		167 052,78					0
Outillage	60224000		14 441,58	60%	40%	5 777	8 665
Fournitures de bureau	60225000		54 870,81	40%	60%	32 922	21 948
Fournitures informatiques	60225300		14 153,50	40%	60%	8 492	5 661
Achats de palettes	60265000		14 701,00	60%	40%	5 880	8 821
Création d'étiquettes et emb. Carton	6041 et 6042		29 873,20	50%	50%	14 937	14 937
Fardelage	60430000		1 575,00	50%	50%	788	788
Vêtements de travail	60603000		37 437,69	60%	40%	14 975	22 463
entretien matériel		492 596,64	492 596,64	70%	30%	147 779	344 818
assurances		295 491,88	295 491,88	100%	0%	0	295 492
télécom		85 759,81	85 759,81	70%	30%	25 728	60 032
honoraires		146 514,56	146 514,56	100%	0%	0	146 515
transports sur ventes		2 054 161,08	2 054 161,08	50%	50%	1 027 081	1 027 081
autres TFSE		2 027 070,54					0
Locations mobilières	6131		94 435,76	100%	0%	0	94 436
Locations immobilières			0,00	100%	0%	0	0
Maintenance (contrats)	61560000		29 886,91	100%	0%	0	29 887
Blanchissage	61570000		88 642,05	60%	40%	35 457	53 185
Détritus	61580100		89 755,90	50%	50%	44 878	44 878
Etudes et recherches	61700000		29 371,00	80%	20%	5 874	23 497
Documentation	61810000		2 318,72	100%	0%	0	2 319
Frais d'acte	62270000		1 875,59	100%	0%	0	1 876
Echantillons	62320000		370,47	50%	50%	185	185
Commissions	62280000		152 050,11	0%	100%	152 050	0
Annonces	62310000		6 812,80	100%	0%	0	6 813
Cadeaux	62340000		39 155,92	60%	40%	15 662	23 494
Publicité clients	62360000		617 720,71	60%	40%	247 088	370 632
Publicité SAPAR	62360100		5 280,12	100%	0%	0	5 280
Transports sur achats	62410000		16 970,86	0%	100%	16 971	0
Frais de déplacement	62500000		364 346,87	80%	20%	72 869	291 477
Frais postaux	62602000		70 584,41	60%	40%	28 234	42 351

Postes de charges d'exploitation 1999	Détail n° comptes	Dernier exercice avant sinistre (1999)					
		Montants HT	Ventilation	% Fixe	% variable	Montant variable	Montant fixe
Frais sur effets	62750000		60 738,16	70%	30%	18 221	42 517
Frais de factoring	62760000		287 979,65	50%	50%	143 990	143 990
Frais de Dailly	62770000		36 148,00	50%	50%	18 074	18 074
Commissions bancaires			0,00	70%	30%	0	0
Cotisations	62810000		18 339,66	50%	50%	9 170	9 170
Divers (frais de secrétariat)	62810200		3 700,00	50%	50%	1 850	1 850
Analyses	61700100		9 405,00	60%	40%	3 762	5 643
Sous-traitance	61100000		1 181,87	50%	50%	591	591
impôts et taxes		862 309,42	862 309,42	75%	25%	215 577	646 732
salaires et ch. Production		5 402 584,23	5 402 584,23	60%	40%	2 161 034	3 241 551
salaires et ch. Commerciaux		701 223,93	701 223,93	80%	20%	140 245	560 979
salaires et ch. Administratifs		939 270,39	939 270,39	90%	10%	93 927	845 343
Frais de Prud'hommes							
Dotation amortists./immo.		1 561 652,21	1 561 652,21	90%	10%	156 165	1 405 487
Dotation provisions/créances		19 801,61	19 801,61	50%	50%	9 901	9 901
Autres charges		46,08	46,08	50%	50%	23	23
Frais financiers		1 101 654,95	1 101 654,95	95%	5%	55 083	1 046 572
Charges except.							
TOTAL pour contrôle		32 360 920,03	32 360 920,03				
Dont charges de fonctionnement normales							
Dont frais supplémentaires dus au sinistre (Prud'hommes + charges except.)							
TOTAL DES COÛTS VARIABLES - TOTAL DES COÛTS FIXES						20 630 942	11 729 979
MARGE SUR COÛTS VARIABLES						8 430 814	
TAUX DE MARGE SUR COÛTS VARIABLES						29,01%	

ANNEXE 3

Le capital immatériel, première richesse de l'entreprise

* SERVICE D'EXPERTS EN TRANSACTIONS

 **ERNST & YOUNG**

La Qualité par principe™



Méthodologie

Il existe de multiples façons de mesurer la valeur du capital immatériel. Il ne saurait donc être question ici d'appréhender de façon exhaustive l'immatériel des entreprises. L'approche que nous avons retenue pour cette étude est fondée sur une logique de valeur résiduelle. Pour chaque entreprise, la valeur de l'immatériel est en effet déterminée par la différence entre d'une part, l'*Enterprise Value* déterminée à partir de la capitalisation boursière au 1^{er} janvier 2006 (correspondant à la moyenne des capitalisations boursières de décembre 2005 et janvier 2006) et ses dettes financières à la même date, et d'autre part la valeur comptable des actifs au bilan (hors actifs incorporels inscrits et goodwill). Précisons que pour les banques et les sociétés d'assurance, la valeur de l'immatériel a été définie comme la différence entre la capitalisation boursière au 1^{er} janvier 2006 et la situation nette, hors actifs incorporels inscrits et goodwill. Cette approche constitue naturellement une approximation dans la mesure où cela revient à considérer que l'intégralité de l'écart entre la valeur de marché des entreprises et la valeur des éléments comptables correspond à de l'immatériel. Elle revient notamment à considérer que les éléments de revalorisation liés aux autres types d'actifs (notamment les actifs corporels) sont non-significatifs. Cette considération est une simplification acceptable et ne change pas la conclusion de notre étude. En outre, la méthode de mesure que nous avons utilisée est plus pertinente que l'approche traditionnelle fondée sur le *market-to-book ratio* (rapport entre capitalisation boursière et montant comptable des capitaux propres, parfois appelé ratio Q de Tobin) car elle permet d'inclure la totalité de l'immatériel, inscrit ou non à l'actif de l'entreprise.

Nature de l'échantillon

Notre échantillon est constitué de 98 entreprises européennes cotées, appartenant à des secteurs variés : 78 proviennent de l'indice FTSEurofirst 80 composé exclusivement de groupes de la zone Euro ; les 20 autres sont de grands groupes britanniques et suisses qui ont été ajoutés pour compléter la base et la représentativité de nos analyses.

Avertissement

La totalité des données utilisées est composée d'informations publiquement disponibles : cours boursiers, rapports annuels et documents de référence. Les équipes d'Ernst & Young Transaction Advisory Services qui ont travaillé sur cette étude n'ont donc eu accès à aucune information confidentielle. Les capitalisations boursières ont été déterminées au 1^{er} janvier 2006. Par cohérence, les rapports annuels et documents de référence correspondent aux publications faites en 2006 par chaque entreprise après la clôture de l'exercice 2005. Précisons que tous les événements survenus au cours de l'exercice 2006 ont nécessairement modifié les données et les observations présentées dans cette étude. Rappelons également que cette étude a vocation à être actualisée dès la publication en 2007 des rapports annuels et documents de référence au titre de l'exercice 2006.

édito

Pour la première fois, Ernst & Young publie une étude sur l'immatériel.

L'immatériel¹ est au cœur de la stratégie des entreprises qui créent de la valeur : résultat le plus frappant de notre étude, 60% de la valeur des principales entreprises européennes s'explique par leur capital immatériel.

Comment s'en étonner ? Dans un environnement économique mondialisé, ultraconcurrentiel et hyperconnecté, que certains n'hésitent pas à qualifier de "monde plat"², seule la différenciation permet de garder un avantage compétitif, parfois même de survivre.

Deux autres facteurs viennent amplifier ce phénomène. Tout d'abord, les directions doivent mieux décrire leurs stratégies et leurs perspectives de développement. Ensuite, l'évolution de l'environnement comptable et notamment l'adoption des nouvelles normes internationales (IFRS) ont entériné la comptabilisation des actifs incorporels dans le cadre des opérations de croissance externe.

La sphère publique s'intéresse d'ailleurs à ce sujet : pour preuve, la parution récente du rapport préparé par la Commission sur l'Economie de l'Immatériel – conduite par Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet à la demande du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Au-delà des travaux déjà réalisés sur la valeur des marques, cette étude innove en mesurant l'importance du capital immatériel dans la valeur totale des entreprises : comment les marchés financiers prennent-ils en compte cette valeur ? Tous les secteurs sont-ils concernés ?

Ces questions sont au centre de la présente étude, réalisée par le groupe Transaction Advisory Services d'Ernst & Young, parallèlement au lancement de l'Observatoire de l'Immatériel.

Bonne lecture à tous !

Alexis Karklins-Marchay
Associé Transaction Advisory Services

1. Nous avons utilisé indistinctement les termes d'"immatériel" ou de "capital immatériel" et retenu une définition élargie : l'immatériel se compose des actifs incorporels proprement dits des entreprises (marques, technologies, relations clientèle, contrats, licences, capital humain...), des éventuelles synergies liées à des opérations d'acquisition réalisées par les entreprises et des perspectives de développement telles qu'anticipées par le marché.

2. *La Terre est Platte*. Thomas Friedman. Saint-Simon, 2006.

sommaire

EDITO	1
CE QU'IL FAUT RETENIR	2
IMMATÉRIEL OU CORPOREL ?	4
ACTIFS IMMATÉRIELS COMPTABILISÉS AU BILAN	5
FOCUS SECTORIELS	
Chimie et activités pharmaceutiques	6
Activités énergétiques	7
Industrie	8
Télécommunications, médias et loisirs	10
Distribution et grande consommation	11
Services aux entreprises	12
Services financiers	13

Ce qu'il faut retenir

- >> Sur un échantillon de **98 entreprises européennes** cotées de premier plan, l'immatériel représente en moyenne **60% de leur valeur**.
- >> Avec plus de **3 000 milliards d'euros** au 1^{er} janvier 2006, la valeur cumulée du capital immatériel de ces entreprises est nettement supérieure au PIB de la France ou même à celui de l'Allemagne.
- >> Pour **70 entreprises**, la part de l'immatériel représente en moyenne **plus de 50% de leur valeur** et dans près de **75% des cas** (hors banques et assurances), le capital immatériel est le principal actif de l'entreprise.
- >> Dans seulement douze cas (exclusivement des entreprises industrielles), les actifs corporels représentent la principale catégorie d'actifs.
- >> En moyenne, seulement **36% de la valeur de l'immatériel** est présentée au bilan (actifs incorporels et goodwill).
- >> Les cinq secteurs dans lesquels le capital immatériel représente la plus grande part sont : la pharmacie, le tabac, le luxe, les médias/loisirs et les services aux entreprises.
- >> Les marques ne constituent pas toujours la principale source de valeur. Dans certains cas, la technologie et les brevets, les concessions ou les relations clients ont une plus grande importance.



TOP 10 DES VALEURS IMMATÉRIELLES

(en Mds d'euros au 1^{er} janvier 2006)

En Europe	
Novartis	143
GlaxoSmithKline	120
Sanofi-Aventis	118
Roche	98
Total	98
Nestlé	89
Vodafone	88
France Télécom	81
UBS	71
Telecom Italia	70

En France	
Sanofi-Aventis	118
Total	98
France Télécom	81
Axa	53
LVMH	41
Sebz	34
L'Oréal	30
Carrefour	30
Vivendi Universal	29
Société Générale	27

Objectifs de l'étude

Cette étude a pour objectif de mesurer la part du capital immatériel dans les principales entreprises européennes.

Notre échantillon est constitué de 98 des principales entreprises européennes cotées. Pour chacune, nous avons analysé la différence entre la capitalisation boursière et la valeur comptable des actifs au bilan, hors actifs incorporels inscrits et goodwill. (précisions sur la méthodologie en 2^{ème} de couverture).

Le niveau de capital immatériel dans une entreprise donnée n'a pas de valeur descriptive ou prédictive quant à sa position économique et financière par rapport aux autres. L'objectif prioritaire de cette étude consiste à sensibiliser la communauté économique et financière à l'importance que l'immatériel a pris dans nos économies, tout en indiquant que seule une part marginale de cette valeur immatérielle est reconnue au bilan.

Les résultats obtenus et publiés dans cette étude ne peuvent donc servir à porter un quelconque jugement sur les entreprises ou sur les secteurs d'activité étudiés.

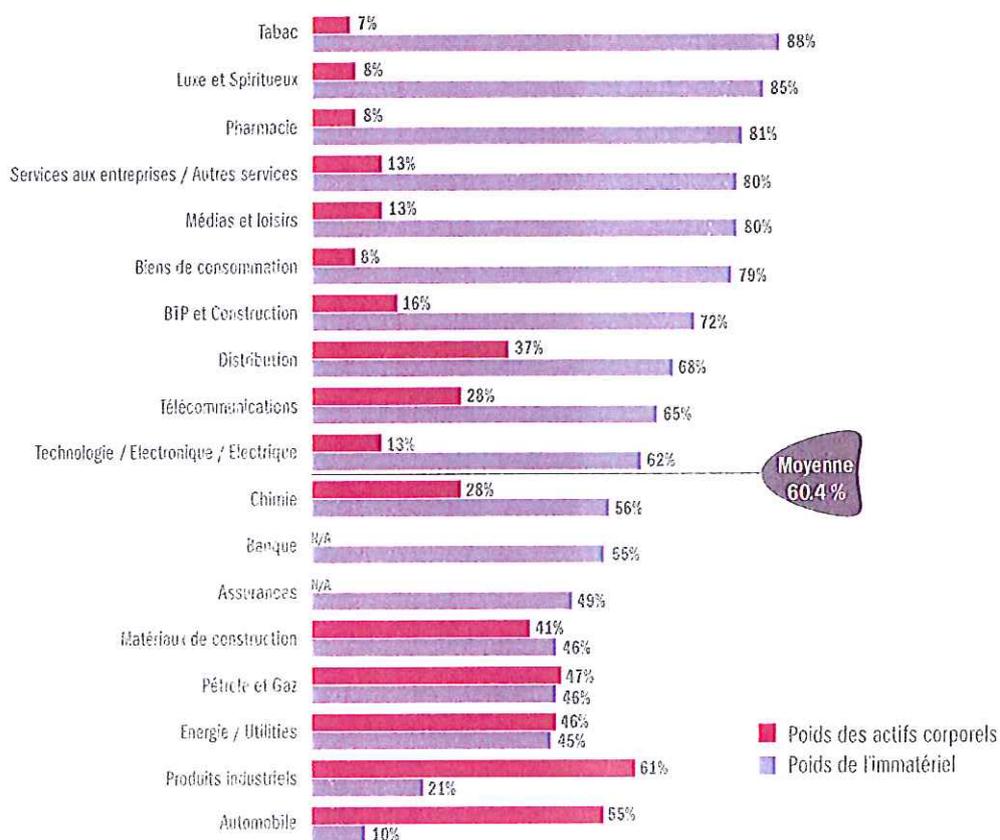
Immatériel ou corporel ?

Les actifs immatériels, une composante essentielle de la valeur des entreprises

Dans sept des dix-huit secteurs étudiés, la valeur de l'immatériel est supérieure à 70% de la valeur des entreprises. Au total, douze secteurs présentent une part d'immatériel supérieure à la moyenne (60,4%).

Tous les secteurs sont concernés, même si la nature des actifs immatériels varie et si les caractéristiques du marché, à la date de la mesure de valeur, contribuent également à en définir le niveau.

Poids de l'immatériel vs/ poids des actifs corporels



Les résultats présentés sur ce graphique sont les moyennes des moyennes de la part des actifs immatériels dans les entreprises retenues.

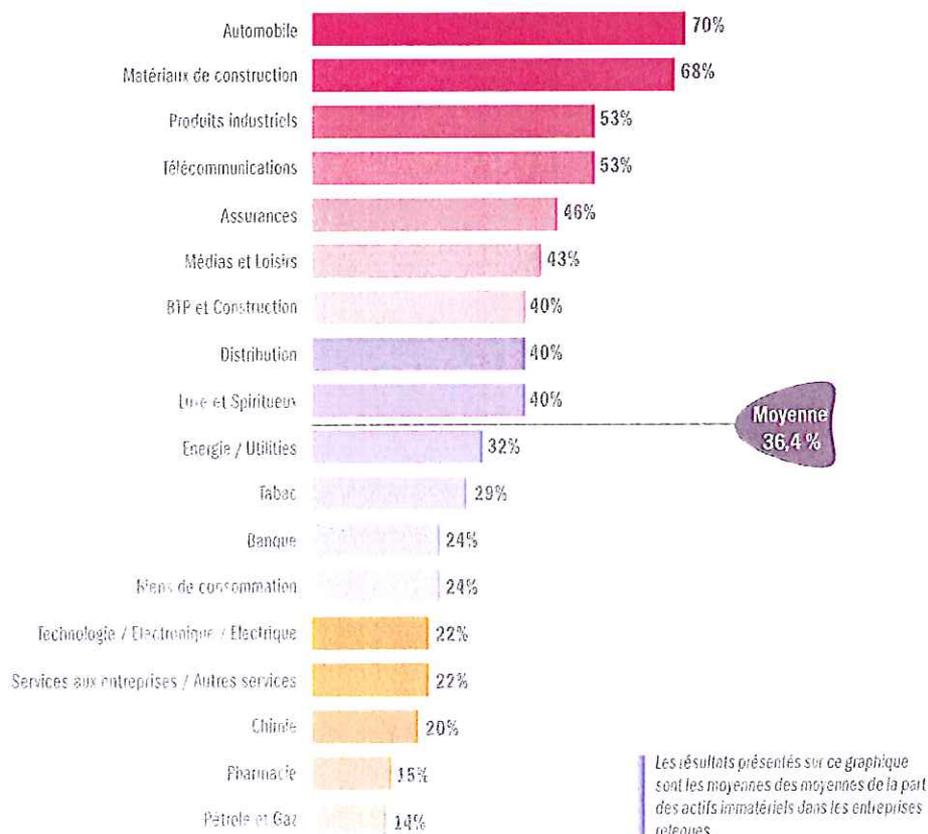
Actifs immatériels comptabilisés au bilan

Les bilans ne rendent compte que très partiellement de la valeur de l'immatériel

Malgré l'évolution de l'environnement comptable qui encourage la reconnaissance des actifs incorporels, essentiellement dans le cadre d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, seuls quatre secteurs reconnaissent plus de la moitié de la valeur de l'immatériel au bilan. Cela s'explique soit pour des questions de reconnaissance de frais de développement (par exemple pour le secteur automobile), soit en raison d'une politique active en matière de croissance externe (comme dans les télécoms ou dans le secteur des matériaux de construction).

Toutefois, au-delà des aspects liés à l'adoption récente des normes IFRS, une gestion active de l'immatériel répond à de nombreux autres enjeux et dépasse donc la seule question de l'information comptable.

Part d'actifs immatériels non comptabilisés au bilan



Focus sectoriel

Chimie et activités pharmaceutiques

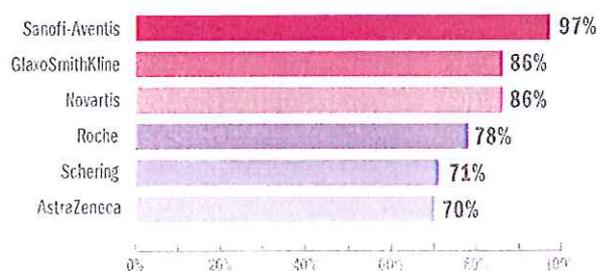
Les entreprises pharmaceutiques à la pointe de l'immatériel

Le secteur pharmaceutique est celui pour lequel la part de l'immatériel est la plus importante. Quatre groupes pharmaceutiques sont ainsi en tête du top 10 européen des valeurs immatérielles. Le capital immatériel de ces entreprises consiste essentiellement dans leur portefeuille de médicaments, dans l'*in process** R&D, et parfois dans quelques marques (notamment les médicaments grand public sans ordonnance).

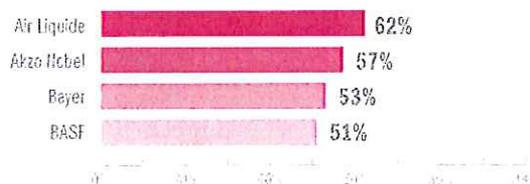
Dans le secteur de la chimie, la part d'actifs immatériels est plus réduite mais reste supérieure à 50%. Les principaux actifs immatériels sont les technologies et brevets, les contrats clients et quelques marques.

* en cours.

Part de l'immatériel dans le secteur Pharmacie



Part de l'immatériel dans le secteur Chimie



Focus sectoriel

Activités énergétiques

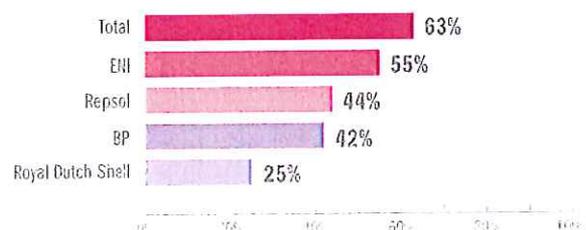
Energie : un secteur complexe et de plus en plus concurrentiel où l'immatériel est appelé à grandir

De manière générale, l'immatériel représente entre un et deux tiers de la valeur totale des entreprises impliquées dans la production et la distribution d'énergie.

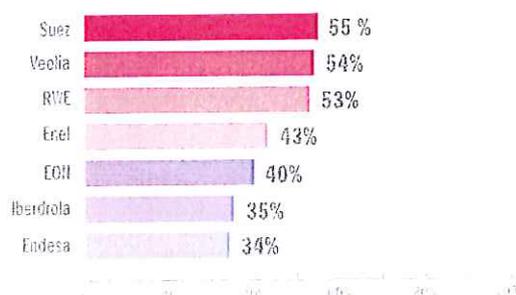
Selon les entreprises, la nature du capital immatériel varie mais on retrouve généralement le réseau de distribution, les concessions, les contrats clients et quelques marques.

Dans les années à venir, et compte tenu de l'actualité du secteur, les actifs immatériels tels que le service client, les mises aux normes, les contrats d'approvisionnement ou les process qualité seront probablement des facteurs cruciaux de compétitivité.

Part de l'immatériel dans le secteur **Pétrole et Gaz**



Part de l'immatériel dans le secteur **Energie / Utilities**



Focus sectoriel

Industrie

Industrie et Construction : quand le matériel compose avec l'immatériel

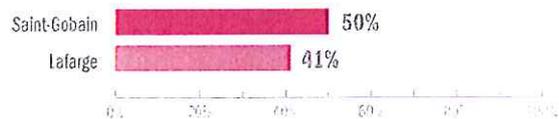
Le BTP est un métier d'hommes et de service et ne peut être considéré comme une activité très capitalistique.

L'importance de l'immatériel dans les valorisations boursières reflète la conjoncture favorable du secteur à ce jour.

Deux des entreprises étudiées (BTP et Construction) ont une valeur marché constituée à plus de 70% d'immatériel : cela suggère une très forte activité de services et une valorisation principalement fondée sur les perspectives de croissance, les contrats d'exploitation et les carnets de commande, le savoir-faire technique et l'expertise.

Pour les deux autres (Matériaux de construction), la part d'immatériel est plus réduite mais reste supérieure à 40% : cette différence s'explique en partie par le fait que ces sociétés détiennent des usines et ont une large activité de production.

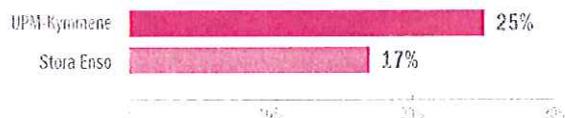
Part de l'immatériel dans le secteur Matériaux de construction



Part de l'immatériel dans le secteur BTP et Construction



Part de l'immatériel dans le secteur Produits industriels



Le paradoxe automobile : le marché contre l'immatériel ?

Le faible niveau d'immatériel dans le secteur automobile est a priori surprenant dans une industrie où la marque joue un rôle important aux yeux des consommateurs. Ce résultat s'explique selon nous par les faibles valorisations de marché de constructeurs confrontés à des perspectives jugées médiocres par les actionnaires et analystes. Dans ce contexte, on remarquera que BMW est une des entreprises qui présente à la fois la meilleure rentabilité et la plus grande part d'immatériel.

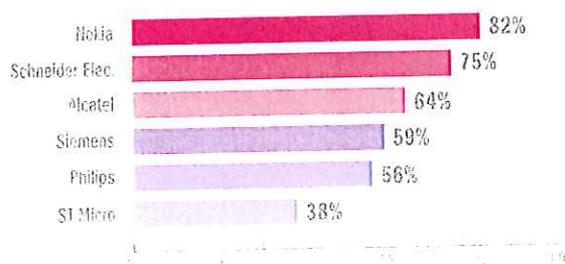
Part de l'immatériel dans le secteur Automobile



L'immatériel : un nouveau composant ?

Dans le secteur Technologie/Électronique/Électrique, cinq entreprises sur les six étudiées reconnaissent une valeur immatérielle supérieure à 50% : capital technologique (brevets), relations clientèle et marques sont en effet un facteur essentiel pour leur développement.

Part de l'immatériel dans le secteur Technologie / Électronique / Électrique



Focus sectoriel

Télécommunications, médias et loisirs

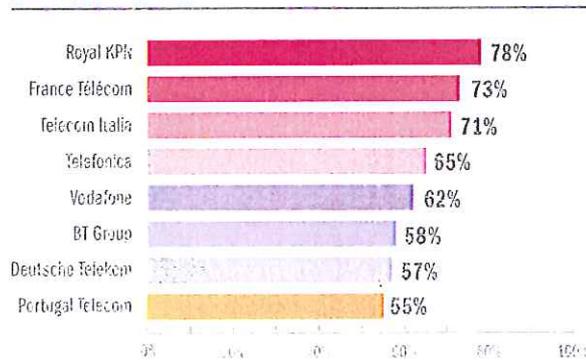
L'immatériel ou la conquête des clients

Dans le secteur des télécoms comme dans celui des médias et des loisirs, plus de la moitié de la valeur des entreprises s'explique par l'immatériel.

Dans les télécoms, les actifs concernés sont notamment les marques, les bases d'abonnés et les licences.

Dans les médias, les principaux actifs immatériels sont les marques, les catalogues et les droits de diffusion, qui représentent des atouts majeurs dans cette industrie grand public.

Part de l'immatériel dans le secteur
Télécommunications



Part de l'immatériel dans le secteur
Médias et Loisirs



(*) Ce chiffre peut s'expliquer par le fait que l'actif économique de Reed est négatif hors actifs incorporels inscrits et goodwill.

Focus sectoriel

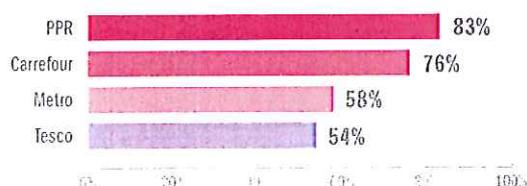
Distribution et grande consommation

Commerce et distribution : le pouvoir de la marque, mais pas seulement...

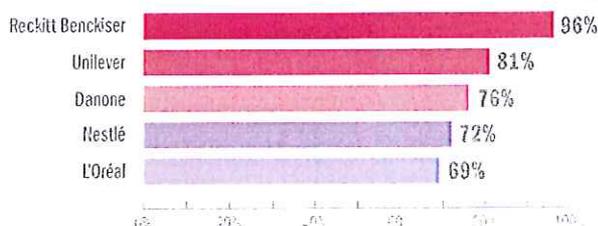
Maillage géographique, parts de marché, portefeuille de marques et valeur des enseignes sont les principaux facteurs qui expliquent le fort taux d'immatériel constaté dans le secteur de la distribution.

Les secteurs "Biens de consommation" et "Luxe et Spiritueux" font preuve d'une forte homogénéité, sans surprise pour des entreprises tournées vers le client, en quête permanente de différenciation.

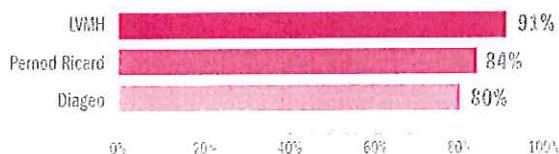
Part de l'immatériel dans le secteur
Distribution



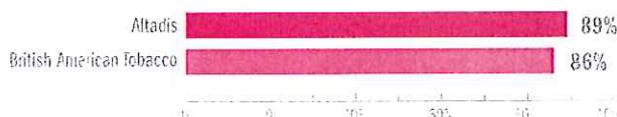
Part de l'immatériel dans le secteur
Biens de consommation



Part de l'immatériel dans le secteur
Luxe et Spiritueux



Part de l'immatériel dans le secteur **Tabac**



Focus sectoriel

Services aux entreprises

Assurances : la disparité pour règle

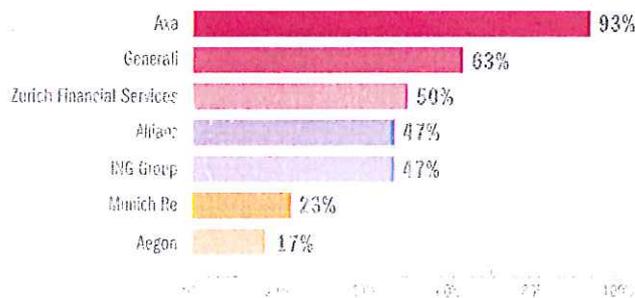
Le secteur des assurances est sans doute celui qui montre le plus d'hétérogénéité. Cela s'explique en partie par une grande diversité des *business models*.

De tous les secteurs étudiés, la part élevée d'actifs immatériels constatée dans les services aux entreprises est la plus prévisible. En dépit de leurs différences de métiers, les trois entreprises présentées ont une valeur de l'immatériel presque similaire et assez élevée qui s'explique par une exposition client très forte et repose, par définition, sur la vente de prestations.

Part de l'immatériel dans le secteur
Services aux entreprises / Autres services



Part de l'immatériel dans le secteur **Assurances**



Focus sectoriel

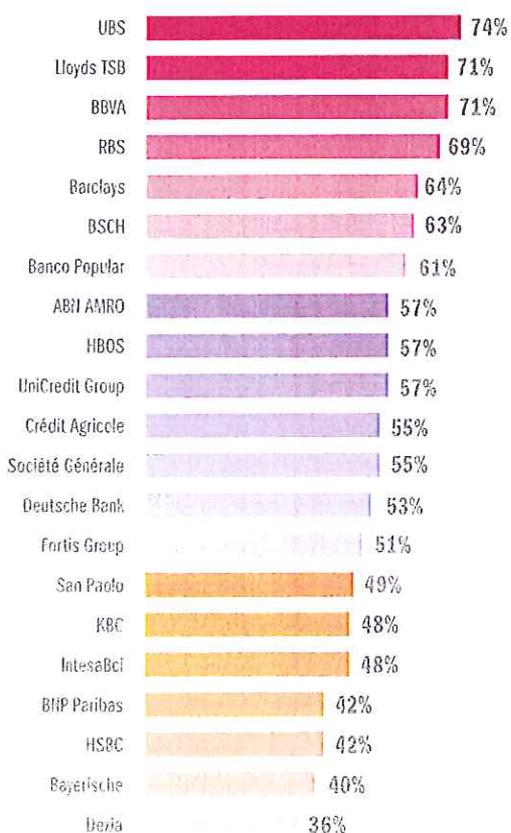
Services financiers

Services financiers et bancaires : les multiples facettes de l'immatériel

De manière générale, la part de l'immatériel représente plus d'un tiers de la valeur totale des établissements financiers.

Plus des deux tiers des entreprises ont une part d'immatériel supérieure à 50% de leur valeur totale. Ces chiffres reposent principalement sur le réseau de distribution et les agences, le savoir-faire en termes de conception de produits, la capacité à innover, les perspectives de croissance et de rentabilité, les bases clients et les marques.

Part de l'immatériel dans le secteur Banque



Pour plus d'informations :

Transaction Advisory Services

Tél. : 01 55 61 07 07

E-mail : transactions@fr.ey.com

ERNST & YOUNG

www.ey.com/fr/transactions

Cette étude a été réalisée sous la direction d'Alexis Karklins-Marchay avec la collaboration de :
Agnès Caradec, Paul Gerber, Marie-Amélie Gueury, Chloé Jeanjean, Anne Lohéac, Rudolphe Pennec,
Nathan Zelany et du Studio Graphique et Visuel.

© 2007 Ernst & Young.

Tous droits réservés

Ernst & Young est une marque déposée.

0610SG208 - mars 2007

ANNEXE 4

CHARGES D'EXPLOITATION DE 2000 A 2011

2001 (du 22/02/01 au 31/12/01)	227 913	(274363 - 46450 *)
2002	307 486	
2003	451 804	
2004	305 596	
2005	314 037	
2006	303 147	
2007	263 694	
2008 à 2011 (prévision : 253 x 4)	1 012 000	

TOTAL	3 185 677 €
--------------	--------------------

* les 46 450 € correspondent à la partie des charges retenues dans le calcul des charges exposées par SAPAR du 01/01/2001 au 21/01/2001, réclamées dans le cadre contractuel, hors intérêts bancaires.

ANNEXE 5

Dommages et indemnités demandées au titre de l'incendie du 21 février 2000 (en valeur 2000)

A numéro de ligne	B Poste ou rubrique	C1 Réf. Annexe	C2 Réf. Page	C3 Repère dans la page de l'annexe	D Montant avant actualisation valeur 2000	E DOMMAGES			F GARANTIES			G Indemnités demandées à AXA			H Indemnités demandées à MMA			I Total indemnités	J Préjudice non indemnisé à reporter dans les pertes indirectes	K Préjudice non indemnisé non reporté
						L Valeur à neuf (fev. 2000)	M Vétusté	N Valeur vétusté déduite	O Garantie AXA actualisée selon indice R.I.	P Garantie MMA actualisée selon indice R.I.	Q Total garanties	R Total Indemnité demandée à AXA	S Dont Indemnité immédiate demandée à AXA	T Dont Indemnité différée demandée à AXA	U Total Indemnité demandée à MMA	V Dont Indemnité immédiate demandée à MMA	W Dont Indemnité différée demandée à MMA			
1	Bâtiment (A)					8 099 086,19	1 367 838,94	6 731 247,26	3 935 702,19	3 935 702,15	7 871 404,34	3 935 702,19	3 365 623,65	570 078,54	3 935 702,15	3 365 623,61	570 078,54	7 871 404,34	227 681,85	
2	Travaux à l'identique	1	86	1		5 679 752,49	959 242,37	4 720 510,13												
3	Travaux de mise en conformité	1	86	2		2 419 333,70	408 596,57	2 010 737,13												
4	Matériel (B)	2	8 à 10	13 à 21 (dans l'ordre des colonnes de ce tableau E, F, G, K, L, M, N, O, P)		6 642 099,93	3 046 517,85	3 595 582,08	3 607 727,03	3 607 726,97	7 215 454,00	2 525 723,66	1 406 820,38	1 118 903,30	2 737 895,71	2 188 761,70	549 134,01	5 263 619,39	1 378 480,54	
5	Marchandises (C)	3	15	12		570 512,81	0,00	570 512,81	533 571,56	737 944,15	1 271 515,71	239 406,72	239 406,72	0,00	331 106,09	331 106,09	0,00	570 512,81	0,00	
6	Sous-total Bâtiment + Matériel + Marchandises (A + B + C)					15 311 698,93	4 414 356,75	10 897 342,18	8 077 060,78	8 281 373,28	16 358 374,06	6 700 832,55	5 011 850,75	1 668 981,84	7 084 703,35	5 808 491,48	1 118 212,38	13 705 536,54	1 606 162,39	
7	Dont dommages où l'indemnisation est demandée à AXA					7 609 999,83	2 207 178,41	5 402 821,42												
8	Frais et pertes					867 918,27	100 493,67	767 424,60	327 975,16	327 975,18	655 950,34	327 975,16	327 975,16	0,00	327 975,18	327 975,18	0,00	655 950,34	211 967,94	
9	Concernant le bâtiment					763 634,27	100 493,67	663 140,60												
10	Coût des travaux de démolition (partie bâtiment)	1	86	3		73 308,84	0,00	73 308,84												
11	Coûts de serrurerie	1	86	4		586,00	0,00	586,00												
12	Diagnostic amiante	1	86	5		1 379,82	0,00	1 379,82												
13	taxe locale d'équipement	1	86	6		75 574,00	0,00	75 574,00												
14	Participation pour raccordement égout	1	86	7		17 754,35	0,00	17 754,35												
15	Honoraires BET s/ reconstruction identique	1	86	8		251 730,40	42 514,26	209 216,14												
16	Honoraires BCT et SPS	1	86	9		47 678,53	8 052,33	39 626,20												
17	Honoraires BCT et BE sur mises en conformité	1	86	10		150 881,51	25 482,09	125 399,43												
18	Prime assurance Dommage Ouvrage reconstr.	1	86	11		71 331,40	12 047,02	59 284,37												
19	Prime assurance Dommage Ouvrage Mise Conformité	1	86	11		30 662,67	5 178,56	25 484,11												
20	Assurance chantier TRC	1	86	11		42 746,76	7 219,41	35 527,33												
21	Concernant le matériel					73 308,00	0,00	73 308,00												
22	Coût des travaux de démolition (partie matériel)	2	11	22		73 308,00	0,00	73 308,00												
23	Reconstitution d'archives (cf. justificatif)					30 976,00	0,00	30 976,00												
24	Reconstitution données informatiques (cf. justificatif)	5		23		30 976,00	0,00	30 976,00												
25	Autres dommages								762 245,09											
26	Honoraires d'experts sur dommages directs (Voir tableau annexe 1)	4		24, 31, 32 (Dans l'ordre des colonnes de ce tableau : E, K, N)		360 837,48			43 788,24	65 595,04	109 383,27	43 788,00	32 750,99	11 037,01	64 897,19	54 527,91	10 369,28	108 685,19	252 152,29	
27	Espèces en caisse	3	15	25		1 524,49			NON GARANTI	NON GARANTI	NON GARANTI							0,00	1 524,49	
28	Autres pertes	6		26		218 273,21	0,00	218 273,21	491 962,74	0,00	491 962,74	218 273,21	218 273,21	0,00	0,00	0,00	0,00	218 273,21	0,00	
29	Pertes des comptes clients																			
30	TOTAL 1 :					16 760 252,39						7 290 868,96	5 590 850,11	1 700 018,85	7 397 576,32	6 267 994,49	1 129 581,83	14 688 445,28	2 070 282,62	1 524,49
31	Charges d'exploitation exposées sans reprise d'activité (sur 1 an)	7	7	27		681 111,00	0,00	681 111,00	3 353 878,38	5 116 412,80	8 470 291,18	408 666,60	408 666,60	0,00	272 444,40	272 444,40	0,00	681 111,00	0,00	

Dommages et indemnités demandées au titre de l'incendie du 21 février 2000 (en valeur 2000)

numéro de ligne	Poste ou rubrique	Réf. Annexe	Réf. Page	Repère dans la page de l'annexe	Montant avant actualisation valeur 2000	DOMMAGES			GARANTIES			Indemnités demandées à AXA			Indemnités demandées à MMA			Préjudice non indemnisé à reporter dans les pertes indirectes	Préjudice non indemnisé non reporté	
						Valeur à neuf (fev. 2000)	Vétusté	Valeur vétusté déduite	Garantie AXA actualisée selon indice R.I.	Garantie MMA actualisée selon indice R.I.	Total garanties	Total Indemnité demandée à AXA	Dont Indemnité immédiate demandée à AXA	Dont Indemnité différée demandée à AXA	Total Indemnité demandée à MMA	Dont Indemnité immédiate demandée à MMA	Dont Indemnité différée demandée à MMA			Total indemnités
32	Honoraires d'experts sur charges d'exploitation exposées (Voir tableau annexe 1)	4 et 8		28, 29, 30 (Dans l'ordre des colonnes de ce tableau : E, K, N)		15 665,55						15 665,55	15 665,55	0,00	0,00	0,00	0,00	15 665,55	0,00	
33	TOTAL 2 :					696 776,55						424 332,15	424 332,15	0,00	272 444,40	272 444,40	0,00	696 776,55	0,00	
34	TOTAL 3 (TOTAL 1 + TOTAL 2)					17 457 028,94						7 715 201,11	6 015 182,26	1 700 018,85	7 670 020,72	6 540 438,89	1 129 581,83	15 385 221,83	2 070 282,62	1 524,49
35	Pertes indirectes : 10 % sur Bâtiment/Matériel/Marchandises					2 230 973,89	0,00	2 230 973,89	760 999,98	0,00	760 999,98	760 999,98	760 999,98	0,00	0,00	0,00	0,00	760 999,98		1 469 973,90
	Pertes indirectes hors report de découvert					160 691,27														
36	Pertes indirectes s/ bâtiment					36 997,95														
					valeur Mai 2003	valeur Février 2000 (mai 2003 / 1,0871)														
37	Coûts de serrurerie	1	82	33	2 611,00	2 401,80														
38	VRD	1	53	34	10 787,41	9 923,11														
39	Couverture	1	53	35	1 188,29	1 093,08														
40	Zinguerie	1	53	36	1 620,00	1 490,20														
41	Energies	1	53	37	16 020,00	14 736,45														
42	Electricité	1	53	38	6 000,00	5 519,27														
43	honoraires architecte	1	53	39	1 780,79	1 638,11														
44	honoraires bureau de contrôle	1	53	40	212,98	195,92														
45	Pertes indirectes s/ matériel					123 693,32														
46	Matériel inutilisable du fait de l'incendie	2	11	41		123 693,32														
47	Report de découvert					2 070 282,62														
48	Découvert d'indemnisation sur bâtiment			Ce tableau R1		227 681,85														
49	Découvert d'indemnisation sur matériel			Ce tableau R4		1 378 480,54														
50	Découvert d'indemnisation des frais et pertes			Ce tableau R8		211 967,94														
51	Découvert d'indemnisation des honoraires d'expert			Ce tableau R26		252 152,29														
52	TOTAL GENERAL BRUT					19 688 002,83						8 476 201,09	6 776 182,24	1 700 018,85	7 670 020,72	6 540 438,89	1 129 581,83	16 146 221,81		1 471 498,39
53	à déduire report de découvert			Ce tableau E47		-2 070 282,62														
54	TOTAL GENERAL NET					17 617 720,21														17 617 720,21
55	POUR MÉMOIRE NON COMPRIS DANS LES TOTAUX CI-AVANT																			
56	Matériel volé postérieurement à l'incendie (Sinistres vols distincts de l'incendie)	2				283 017,64														

Base calcul indemnités HE s/ dommages hors PE	8 008 080,94	7 332 679,13	15 340 760,07
Base calcul indemnités HE s/ charges exposées	408 666,60	272 444,40	681 111,00
Indemnité HE hors Pecharges exposées	43 788,00	64 897,19	108 685,19
Indemnité HE s/ charges exposées	15 665,55	0,00	15 665,55
Contrôle	8 476 201,09	7 670 020,72	16 146 221,81

ANNEXE 6

ANNEXE 7

A numéro de ligne	B	C Réf. Annexe	D Montant avant actualisati on valeur 2000	E DOMMAGES			F GARANTIES			G Indemnités demandées à AXA			H Indemnités demandées à MMA			I Total indemnités	J Préjudice non indemnifié à reporter dans les pertes indirectes	K Préjudice non indemnifié non reporté
				L Valeur à neuf (fev. 2000)	M Vétusté	N Valeur vétusté déduite	O Garantie AXA actualisée selon indice R.I.	P Garantie MMA actualisée selon indice R.I.	Q Total garanties	R Total Indemnité demandée à AXA	S Dont Indemnité immédiate demandée à AXA	T Dont Indemnité différée demandée à AXA	U Total Indemnité demandée à MMA	V Dont Indemnité immédiate demandée à MMA	W Dont Indemnité différée demandée à MMA			
1	Bâtiment (A)	1		59 874,24	10 112,04	49 762,19	3 935 702,19	3 935 702,15	7 871 404,34	29 937,12	24 881,09	5 056,03	29 937,12	24 881,09	5 056,03	59 874,24	0,00	
2	Travaux à l'identique			41 988,79	7 091,41	34 897,38												
3	Travaux de mise en conformité			17 885,45	3 020,64	14 864,81												
4	Matériel (B)	2		93 064,12	32 710,00	60 354,12	3 607 727,03	3 607 726,97	7 215 454,00	87 921,32	60 354,12	27 567,20	0,00	0,00	0,00	87 921,32	5 142,80	
5	Marchandises (C)	3		0,00	0,00	0,00	533 571,56	737 944,15	1 271 515,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6	Sous-total Bâtiment + Matériel + Marchandises (A + B + C)			152 938,36	42 822,04	110 116,31	8 077 000,78	8 281 373,28	16 358 374,06	117 858,44	86 235,21	32 623,23	29 937,12	24 881,09	5 056,03	147 795,56	5 142,80	
7	Dont dommages où l'indemnisation est demandée à AXA			76 469,18	21 411,02	55 058,15												
8	Frais et pertes			0,00	0,00	0,00	327 975,16	327 975,18	655 950,34	327 975,16	327 975,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9	Concernant le bâtiment			0,00	0,00	0,00												
10	Coût des travaux de démolition (partie bâtiment)	1		0,00	0,00	0,00												
11	Coûts de serrurerie	1		0,00	0,00	0,00												
12	Diagnostic amiante	1		0,00	0,00	0,00												
13	taxe locale d'équipement	1		0,00	0,00	0,00												
14	Participation pour raccordement égout	1		0,00	0,00	0,00												
15	Honoraires BET s/ reconstruction identique	1		0,00	0,00	0,00												
16	Honoraires BCT et SPS	1		0,00	0,00	0,00												
17	Honoraires BCT et BE sur mises en conformité	1		0,00	0,00	0,00												
18	Prime assurance Dommage Ouvrage reconstr.	1		0,00	0,00	0,00												
19	Prime assurance Dommage Ouvrage Mise Conformité	1		0,00	0,00	0,00												
20	Assurance chantier TRC	1		0,00	0,00	0,00												
21	Concernant le matériel			0,00	0,00	0,00												
22	Coût des travaux de démolition (partie matériel)	2		0,00	0,00	0,00												
23	Reconstitution d'archives (cf. justificatif)			0,00	0,00	0,00												
24	Reconstitution données informatiques (cf. justificatif)	4		0,00	0,00	0,00												
25	Autres dommages						762 245,09											
26	Honoraires d'experts sur dommages directs (Voir tableau annexe 1)	5		0,00			43 788,24	65 595,04	109 383,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Espèces en caisse	3		0,00			NON GARANTI	NON GARANTI	NON GARANTI							0,00		0,00
28	Autres pertes	6		0,00	0,00	0,00	491 962,74	0,00	491 962,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Pertes des comptes clients																	
30	TOTAL 1 :			152 938,36						445 833,60	413 210,37	32 623,23	29 937,12	24 881,09	5 056,03	147 795,56	5 142,80	0,00
31	Charges d'exploitation exposées sans reprise d'activité (sur 1 an)	7		0,00	0,00	0,00	3 353 878,38	5 116 412,80	8 470 291,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	Honoraires d'experts sur charges d'exploitation exposées (Voir tableau annexe 1)	5		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

numéro de ligne		Réf. Annexe	Montant avant actualisation valeur 2000	DOMMAGES			GARANTIES			Indemnités demandées à AXA			Indemnités demandées à MMA			Total indemnités	Préjudice non indemnisé à reporter dans les pertes indirectes	Préjudice non indemnisé non reporté
				Valeur à neuf (fev. 2000)	Vétusté	Valeur vétusté déduite	Garantie AXA actualisée selon indice R.I.	Garantie MMA actualisée selon indice R.I.	Total garanties	Total Indemnité demandée à AXA	Dont Indemnité immédiate demandée à AXA	Dont Indemnité différée demandée à AXA	Total Indemnité demandée à MMA	Dont Indemnité immédiate demandée à MMA	Dont Indemnité différée demandée à MMA			
33	TOTAL 2 :			0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
34	TOTAL 3 (TOTAL 1 + TOTAL 2)			152 938,36						445 833,60	413 210,37	32 623,23	29 937,12	24 881,09	5 056,03	147 795,56	5 142,80	
35	Pertes indirectes : 10 % sur Bâtiment/Matériel/Marchandises			5 142,80	0,00	5 142,80	7 646,92	0,00	7 646,92	5 142,80	5 142,80	0,00	0,00	0,00	0,00	5 142,80	0,00	
	Pertes indirectes hors report de découvert			0,00														
36	Pertes indirectes s/ bâtiment			0,00														
			valeur Mai 2003	valeur Février 2000 (mai 2003 / 1,0871)														
37	Coûts de serrurerie	1	0,00	0,00														
38	VRD	1	0,00	0,00														
39	Couverture	1	0,00	0,00														
40	Zinguerie	1	0,00	0,00														
41	Energies	1	0,00	0,00														
42	Electricité	1	0,00	0,00														
43	honoraires architecte	1	0,00	0,00														
44	honoraires bureau de contrôle	1	0,00	0,00														
45	Pertes indirectes s/ matériel		0,00	0,00														
46	Matériel inutilisable du fait de l'incendie	2		0,00														
47	Report de découvert			5 142,80														
48	Découvert d'indemnisation sur bâtiment			0,00														
49	Découvert d'indemnisation sur matériel			5 142,80														
50	Découvert d'indemnisation des frais et pertes			0,00														
51	Découvert d'indemnisation des honoraires d'expert			0,00														
52	TOTAL GENERAL BRUT			158 081,16						450 976,40	418 353,17	32 623,23	29 937,12	24 881,09	5 056,03	152 938,36	0,00	
53	à déduire report de découvert			-5 142,80														
54	TOTAL GENERAL NET			152 938,36												152 938,36		
55	POUR MÉMOIRE NON COMPRIS DANS LES TOTAUX CI-AVANT																	
56	Matériel volé postérieurement à l'incendie (Sinistres vols distincts de l'incendie)	2		283 017,64														

Base calcul indemnités HE s/ dommages hors PE	450 976,40		29 937,12
Base calcul indemnités HE s/ PE	0,00		0,00
Indemnité HE hors PE	0,00		0,00
Indemnité HE PE	0,00		0,00
Contrôle	450 976,40		29 937,12

ANNEXE 8

AGROVISOL
Groupe TRAVISOL

Devis AGROVISOL
du 30/07/99 (1)

AFFAIRE SAPAR MEAUX

en heures supplém.

Congélation STI

Fourniture et pose de panneaux M1 ep 160 mm
2 faces tôle pour plafond
18,20 x 11,00

200,20 m² x 615,00 = 123 123,00

Dépose 200,20 m² x 108,00 = 21 621,60

Location matériel

Echafaudage

Approvisionnement etc...

19 719,00

Transport à la décharge
et destruction matériaux

19 719,00

Hottes et Sas

Fourniture et pose de panneaux M1 ep 90 mm
compris dépose, enlèvement etc...

79,70 m² forfait 79 620,00

MONTANT HT

263 802,60

Découpe dallage intérieure démolition 40,00 x 1,50
Murette béton et enlèvement

60,00 m² x 728,00 = 43 680,00

Fourniture et pose de la dalle béton
avec remise en état d'isolation

60,00 m² x 898,00 = 53 880,00

Location de matériel pour démolition forfait

12 250,00

Fourniture et pose de
murettes béton intérieure

38,85 ml x 798,00 = 31 002,30

MONTANT HT

140 812,30

TOTAL: 263.802,60

ANNEXE 9

SOURCE

Eléments	1999	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnes	1 461	89	86	107	108	102	120	122	118	130	135	172	172
Prix moyen	19,61 F	20,48 F	20,73 F	20,87 F	19,76 F	19,78 F	20,13 F	20,08 F	19,46 F	20,75 F	21,94 F	19,09 F	14,81 F
Total C.A.	28 643	1 823	1 783	2 233	2 134	2 018	2 416	2 450	2 296	2 698	2 962	3 283	2 547
Achats matières variation de stocks comprise	14 568	927	907	1 136	1 085	1 026	1 229	1 246	1 168	1 372	1 506	1 670	1 295
Achats consommés	14 568	927	907	1 136	1 085	1 026	1 229	1 246	1 168	1 372	1 506	1 670	1 295
Marge matières	14 075	896	876	1 097	1 049	992	1 187	1 204	1 128	1 326	1 456	1 613	1 252
EDF/GDF	1 157	135	118	119	62	66	77	69	66	74	70	146	155
Eau	204	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Pdts Entretien	155	11	13	19	7	11	40	13	2	16	10	11	2
Autres consommables*	166	12	21	21	19	18	18	15	3	8	11	11	9
Total consommables	1 682	175	169	176	105	112	152	114	88	115	108	185	183
Marge brute	12 393	721	707	921	944	880	1 035	1 090	1 040	1 211	1 348	1 428	1 069
Ent. Matériel	492	43	22	53	21	31	68	63	65	57	53	4	12
Assurances	294	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Télécom	84	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Honoraires	144	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Transports s/ventes	2 055	118	145	155	152	143	181	177	192	218	196	191	187
Autres TFSE*	2 024	138	120	116	151	113	125	238	139	189	274	167	254
Total services extérieurs	5 093	343	331	368	368	331	418	522	440	508	567	406	497
Valeur ajoutée	7 300	378	377	554	576	549	618	568	601	703	781	1 023	572
Impôts et taxes*	863	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Salaires et ch. Production	5 390	385	390	330	380	350	400	440	450	490	540	577	658
Sal. et ch. Commerciaux	690	61	61	70	50	40	60	90	90	50	50	56	52
Salaires et ch. Administ.	970	74	74	74	74	74	80	80	74	75	75	54	162
Charges et Pdts divers	-126						-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18
Total Impôts et Salaires	7 787	592	597	546	576	536	594	664	628	669	719	741	926
Excédent Brut Exploitation	-487	-214	-220	8	0	13	24	-95	-27	34	62	282	-354
Frais financiers*	1 115	85	86	86	95	86	86	102	90	90	102	93	112
Total Frais financiers	1 115	85	86	86	95	86	86	102	90	90	102	93	112
Capacité auto financement	-1 602	-299	-306	-78	-95	-73	-62	-198	-117	-56	-40	189	-466
Amortissements	1 560	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130
Résultat avant exceptionnel	-3 162	-429	-436	-208	-225	-203	-192	-328	-247	-186	-170	59	-596

* voir onglet détail

COMPTE DE RESULTAT SAPAR 1999 en KILO EUROS

Eléments	1999	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnes	1 461	89	86	107	108	102	120	122	118	130	135	172	172
Prix moyen	2,99 €	3,12 €	3,16 €	3,18 €	3,01 €	3,02 €	3,07 €	3,06 €	2,97 €	3,16 €	3,34 €	2,91 €	2,26 €
Total C.A.	4 367	278	272	340	325	308	368	374	350	411	452	500	388
Achats matières variation de stocks comprise	2 221	141	138	173	165	156	187	190	178	209	230	255	197
Achats consommés	2 221	141	138	173	165	156	187	190	178	209	230	255	197
Marge matières	2 146	137	134	167	160	151	181	184	172	202	222	246	191
EDF/GDF	176	21	18	18	9	10	12	11	10	11	11	22	24
Eau	43	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Pdts Entretien	24	2	2	3	1	2	6	2	0	2	2	2	0
Autres consommables*	25	2	3	3	3	3	3	2	0	1	2	2	1
Total consommables	269	27	26	27	17	18	25	19	15	19	18	30	29
Marge brute	1 877	110	108	140	143	133	156	165	157	183	204	216	162
Ent. Matériel	75	7	3	8	3	5	10	10	10	9	8	1	2
Assurances	45	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom	13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Honoraires	22	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Transports s/ventes	313	18	22	24	23	22	28	27	29	33	30	29	29
Autres TFSE*	309	21	18	18	23	17	19	36	21	29	42	25	39
Total services extérieurs	776	52	50	56	56	50	64	80	67	77	86	62	76
Valeur ajoutée	1 101	58	57	84	86	82	93	85	90	106	118	155	86
Impôts et taxes*	132	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Salaires et ch. Production	822	59	59	50	58	53	61	67	69	75	82	88	100
Sal. et ch. Commerciaux	105	9	9	11	8	6	9	14	8	8	8	9	8
Salaires et ch. Administr.	148	11	11	11	11	11	12	12	11	11	11	8	25
Charges et Pdts divers	-19	0	0	0	0	0	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Total Impôts et Salaires	1 187	90	91	83	88	82	91	101	96	102	110	113	141
Excédent Brut Exploitation	-86	-33	-34	1	-1	1	2	-16	-5	4	8	42	-55
Frais financiers*	170	13	13	13	15	13	13	16	14	14	16	14	17
Total Frais financiers	170	13	13	13	15	13	13	16	14	14	16	14	17
Capacité auto financement	-256	-46	-47	-12	-16	-12	-11	-31	-19	-10	-7	27	-72
Amortissements	238	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Résultat avant exceptionnel	-494	-65	-67	-32	-36	-32	-31	-51	-39	-30	-27	8	-92

Autres consommables	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	dec	total
petit outillage		1	0	0				0	0			0	2
fournitures bureau	1	1	1	2	0	1	1	0	1	0	0	1	8
fournitures informatiques	0				0	0				0	0	0	2
achats palettes	0			1			1			0	0	0	2
création étiquettes		0	1	0	2	1	0		0				5
création cartons													0
fardeage		0											0
vetements travail		0	1	0	0	1	1		0	1	1		6
total	2	3	3	3	3	3	2	2	0	1	2	2	25

Autres TFSE	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	dec	total
sous traitance	0												0
location massilly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
location coudert	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7
location diverse								0					0
location aubine	0		0		0		0		0		0	0	1
location secap	0												0
maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
blanchissage	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
détritus	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	14
études					0	0	1					3	4
analyses		0			0	0			0				1
documentation													0
commissions	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	7	2	23
annonces	0	0		0	0			0	0				1
échantillons													0
cadeaux	0			0				0	1	2	1	1	6
publicité clients	5	4	5	9	4	3	14	3	8	21	3	16	94
publicité sapar			0	0	0	0	0		0				1
transport achat		0		0	0	0	0	0	0				3
frais déplacements	6	6	4	4	3	5	4	4	5	4	5	5	55
frais postaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	11
frais effets	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
commissions factoring	2	2	2	2	2	4	10	7	5	6	0		44
commissions dally											3	3	5

En 2000

A partir de 2001
 7% % augmentation CA
 10% % augmentation CA
 10% % augmentation CA
 40% % augmentation CA
 40% % augmentation CA
 7% % augmentation CA
 0%
 7% % augmentation CA

Tonnage vendu et CA 1999 SAPAR

Années	janv-99	févr-99	mars-99	avr-99	mai-99	juin-99	juil-99	août-99	sept-99	oct-99	nov-99	déc-99	TOTAUX
CA en KF (Réel sauf dec.)	1821	1773	2244	2133	2018	2415	2451	2297	2698	2962	3284	3800	29896
CA en K€ (Réel sauf dec.)	278	270	342	325	308	368	374	350	411	452	501	579	4558
Tonnage (Réel sauf dec.)	89	86	108	108	101	120	122	118	130	138	155	172	1447
Prix V moyen/ t (K€)	3,11921	3,14293	3,16755	3,01087	3,04596	3,06804	3,06273	2,96759	3,16390	3,27213	3,22995	3,36806	3,14970
% tonnage du mois	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,69%	100,00%

en KF	janv-99	fev-99	mars-99	avr-99	mai-99	juin-99	juil-99	août-99	sept-99	oct-99	nov-99	dec-99	TOTAL	% de la masse salariale	nb moyen personnel	salaire brut moyen mensuel par personne en KF	charges mensuelles par personne en KF	salaire moyen mensuel brut et chargé par personne en KF
CA	1 821	1 773	2 244	2 133	2 018	2 415	2 451	2 297	2 698	2 962	3 284	2 547	28 643					
production hors R&D	333	333	283	307	303	348	379	384	416	482	509	546	4 623	66,3%	30	8,9	4,0	12,9
R&D	17	17	18	18	18	27	26	31	29	26	39	18	284	4,1%	2	10,8	4,9	15,7
maintenance	39	39	28	49	24	32	32	42	42	50	29	41	447	6,4%	2	12,8	5,8	18,6
commercial	52	60	70	49	43	60	88	49	50	51	56	67	695	10,0%	3	12,7	5,7	18,4
administratif	23	23	23	23	23	30	29	23	23	23	23	28	294	4,2%	1	16,3	7,3	23,7
direction	51	51	51	51	51	51	51	51	51	43	30	97	629	9,0%	2	19,2	8,7	27,9
TOTAL	515	523	473	497	462	548	605	580	611	675	686	797	6 972	100,0%	40	10,1	4,6	14,7

en K€	janv-99	fev-99	mars-99	avr-99	mai-99	juin-99	juil-99	août-99	sept-99	oct-99	nov-99	dec-99	TOTAL	% de la masse salariale	nb moyen personnel	salaire brut moyen mensuel par personne en KF	charges mensuelles par personne en KF	salaire moyen mensuel brut et chargé par personne en KF
CA	278	270	342	325	308	368	374	350	411	452	501	388	4 367					
production hors R&D	51	51	43	47	46	53	58	59	63	73	78	83	705	66,3%	30	1,4	0,6	2,0
R&D	3	3	3	3	3	4	4	5	4	4	6	3	43	4,1%	2	1,7	0,7	2,4
maintenance	6	6	4	7	4	5	5	6	6	8	4	6	68	6,4%	2	2,0	0,9	2,8
commercial	8	9	11	7	7	9	13	7	8	8	9	10	106	10,0%	3	1,9	0,9	2,8
administratif	4	4	4	4	4	5	4	4	4	4	4	4	45	4,2%	1	2,5	1,1	3,6
direction	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7	5	15	96	9,0%	2	2,9	1,3	4,2
TOTAL	79	80	72	76	70	84	92	88	93	103	105	122	1 063	100,0%	40	1,5	0,7	2,2

Année 2000	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Tonnage	0	0	0	37	37	37	37	37	37	37	37	37
Prix V / tonne (K€)	0	0	0	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143

Année 2001	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Tonnage	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62
Prix V / tonne (K€)	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143	5,13143

CA ET CHARGES SUPPLEMENTAIRES LIES AU CONTRAT
GEO ANNEE 2000

ANNEE 2000			montant annuel en KF	montant mois en KF	montant mois en K€
CHIFFRE D'AFFAIRES	15000 x 9/12 mois		11 250	1 250	191
le contrat démarre au 1/04/00				688	105
MARGE BRUTE	45% selon contrat		5 063	563	86
CHARGES D'EXPLOITATION					
achat produits d'entretien (1)	154 x 39/28	61		7	1
achats palettes (1)	14 x 39/28	6		1	0
création étiquettes (1)	30 x 39/28	12		1	0
énergie EDF/GDF (2)	1027 x 80% x 39/28	323		36	5
1157 - 130 (prime fixe) = 1027 production : 80% éclairage/chauffage : 20%					
eau (1)	203 x 39/28	80		9	1
entretien matériel (1)	480 x 39 /28	189		21	3
blanchissage (3)	90 x 10%	9		1	0
détritus (1)	90 x 39/28	35		4	1
assurances (1)	50 x 39/28	20		2	0
analyses (1)	40 x 39/28	16		2	0
transport sur ventes (4) (livraison Ablis - 78)	2 x 40 semaines	80		9	1
téléphone (1)	86 x 39/28	34		4	1
affranchissements (1)	70 x 39/28	28		3	0
impôts (5)		205		23	3
taxe professionnelle	4176 x 3,5%	146			
formation	91 x 9 x 1,50%	12			
effort construction	91 x 9 x 0,45%	4			
apprentissage	91 x 9 x 0,50%	4			
contribution handicapés	24 x (91 *9)/4976	4			
organic	11250 x 0,13%	15			
agence eau	53 x 39/28	21			
salaires (6)		1 190		132	20
1 personne encadrement maîtrise	1 x 12548 + 45% x 9	164			
1 personne fabrication	1 x 9302 + 45% x 9	121			
3 personnes dosage	3 x 8759 + 45% x 9	343			
1/2 personne cuisson	1/2 x 7351 + 45% x 9	48			
2 personnes conditionnement	2 x 8543 + 45% x 9	223			
2 personnes cartonnage	2 x 8824 + 45% x 9	230			
1/2 personne préparation cde	1/2 x 9344 + 45% x 9	61			
soit au total 10 personnes base salariale janvier 2000	91208 + 45% x 9				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		2 286	2 286	254	39
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 776	308	47

- (1) : montant 99 ramené proportionnellement au CA
- (2) : montant 99 diminué de la prime fixe et pris à hauteur de 80% (estimé pour la production)
ramené proportionnellement au CA
- (3) : pris 10% du montant 99
- (4) : le transporteur Trame livrait Meaux/Vallangoujard (95) 1 fois/semaine pour 1500F
- (5) : formation, construction et apprentissage calculés sur la masse salariale brute supplémentaire
contribution handicapés 99 ramenée proportionnellement à la masse salariale supplémentaire
organique calculé sur la CA supplémentaire
redevance agence de l'eau 99 ramené proportionnellement au CA
- (6) : les salaires bruts sont ceux existant en janvier 2000 auxquels sont ajoutés les charges patronales
et ramenés sur 9 mois

ANNEE 2001			montant annuel en KF	montant mois en KF	montant mois en K€
CHIFFRE D'AFFAIRES			25 000	2 083	318
MARGE BRUTE	45% selon contrat		11 250	938	143
CHARGES D'EXPLOITATION					
achat produits d'entretien (1)	154 x 53/28	138		11	2
achats palettes (1)	14 x 53/28	13		1	0
création étiquettes (1)	30 x 53/28	27		2	0
énergie EDF/GDF (2) 1157 - 130 (prime fixe) = 1027 production : 80% éclairage/chauffage : 20%	1027 x 80% x 53/28	734		61	9
eau (1)	203 x 53/28	181		15	2
entretien matériel (1)	480 x 53 /28	429		36	5
blanchissage (3)	90 x 20%	18		2	0
détritus (1)	90 x 53/28	80		7	1
assurances (1)	50 x 53/28	45		4	1
analyses (1)	40 x 53/28	36		3	0
transport sur ventes (4) (livraison Ablis - 78)	4 x 52 semaines	208		17	3
téléphone (1)	86 x 53/28	77		6	1
affranchissements (1)	70 x 53/28	63		5	1
impôts (5)		463		39	6
taxe professionnelle	9255 x 3,5%	324			
formation	170 x 12 x 1,50%	31			
effort construction	170 x 12 x 0,45%	9			
apprentissage	170 x 12 x 0,50%	10			
contribution handicapés	24 x (170 *12)/4976	10			
organic	25000 x 0,13%	33			
agence eau	53 x 53/28	47			
salaires (6)		2 956		246	38
1 personne encadrement maitris	1 x 12548 + 45% x 12	218			
2 personnes fabrication	2 x 9302 + 45% x 12	324			
6 personnes dosage	6 x 8759 + 45% x 12	914			
1 personne cuisson	1 x 7351 + 45% x 12	128			
4 personnes conditionnement	4 x 8543 + 45% x 12	595			
4 personnes cartonnage	4 x 8824 + 45% x 12	614			
1 personne préparation cde	1 x 9344 + 45% x 12	163			
soit au total 19 personnes base salariale janvier 2000	169869 + 45% x 12				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		5 466	5 466	455	69
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 784	482	73

- (1) : montant 99 ramené proportionnellement au CA
- (2) : montant 99 diminué de la prime fixe et pris à hauteur de 80% (estimé pour la production) ramené proportionnellement au CA
- (3) : pris 20% du montant 99
- (4) : pris la base de 2000 doublée car le volume est x 2
- (5) : formation, construction et apprentissage calculés sur la masse salariale brute supplémentaire contribution handicapés 99 ramenée proportionnellement à la masse salariale supplémentaire organic calculé sur la CA supplémentaire redevance agence de l'eau 99 ramené proportionnellement au CA
- (6) : les salaires bruts sont ceux existant en janvier 2000 auxquels sont ajoutés les charges patronales et ramenés sur 12 mois

PARAMETRES

Tableau 1 - Croissance vendus

Exercices	Croissance Tonnage SAPAR hors GEO	Croissance Tonnage vendu à GEO
2000	-3,5%	0,0%
2001	11,2%	0,0%
2002	19,5%	1,0%
2003	15,7%	1,0%
2004	8,3%	1,0%
2005	7,7%	1,0%
2006	1,7%	1,0%
2007	1,7%	1,0%
2008	1,7%	1,0%
2009	1,7%	1,0%
2010	1,7%	1,0%
2011	1,7%	1,0%
2012	1,7%	1,0%
2013	1,7%	1,0%
2014	1,7%	1,0%
2015	1,7%	1,0%

Tableau 2 - Evolution prix de ventes

Prix de vente moyens au Kg des pâtes (Source : Statistiques de la Fédération)

a = 0,75

Année	Variation par rapport à N-1	Coefficient de variation	Coeff moy exp	Nombres
2000	3,10%	1,0310	0,24	0,2447
2001	9,57%	1,0957	0,32	0,3467
2002	-0,13%	0,9987	0,42	0,4213
2003	1,38%	1,0138	0,56	0,5703
2004	0,12%	1,0012	0,75	0,7509
2005	3,01%	1,0301	1,00	1,0301
Après 2005	ME	1,0231	3,29	3,36

Tableau 3 - Taux d'achats consommés/ventes et marge sur achats consommés

% Achats / CA	SAPAR propre	SAPAR GEO
% Achats / CA	53,00%	55,00%

% marge / Conso. Matière	SAPAR propre	SAPAR GEO
% marge / Conso. Matière	47,00%	45,00%

Tableau 4 - Eau - Energie - Produits d'entretien

Evolution de l'électricité et du gaz (source : Eurostat)

Coeff a ME 0,1

EDF - GDF	Répartition	% Variation 2000	% Variation 2001	% Variation 2002	% Variation 2003	% Variation 2004	% Variation 2005	% Variation après 2005 (moyenne exponentielle)	% consommé en production	Totaux nombres
Electricité	77%	-3,10%	-0,40%	1,30%	-5,90%	0,80%	0,00%		80%	
Gaz	23%	0,80%	24,00%	2,60%	2,80%	-9,70%	10,90%			
Variations		-2,20%	5,21%	1,60%	-3,90%	-1,62%	2,51%	2,08%		

Coefficients	0,00	0,00	0,00	0,01	0,10	1,00			1,11
Nombres	0,00%	0,00%	0,00%	-0,04%	-0,16%	2,51%			2,31%

Evolution du prix de l'eau (source : Direction de l'eau de la Ville de Meaux)							Coeff a ME	0,95	
Eau	% Variation 2000	% Variation 2001	% Variation 2002	% Variation 2003	% Variation 2004	% Variation 2005	% Variation après 2005 (moyenne exponentielle)	Totaux nombres	
Variations	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,00%	7,00%	2,76%		
Coefficients	0,77	0,81	0,86	0,90	0,95	1,00		5,30	
Nombres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,60%	7,00%		0,15	

Produits entretien	% augmentation année 2000 - 2003
2000 à 2003	10%
A partir de 2004	Proportionnel au tonnage

Tableau 5 - Services extérieurs

Entretien matériel	% augmentation année 2000	Partie variable entretien matériel
2000	8%	30%

Assurances	Prime AXA mensuelle 2000 (en K€)	% augmentation annuel à partir de 2001
2000	3	3%

Evolution du prix des communications depuis un fixe (source rapport du Gouvernement)							Coeff a ME	0,5	
Télécom	% Variation 2000	% Variation 2001	% Variation 2002	% Variation 2003	% Variation 2004	% Variation 2005	% Variation après 2005 (moyenne exponentielle)	Totaux	
Variations	-4,90%	-2,20%	0,60%	-3,30%	0,00%	0,00%	-0,53%		
Coefficients	0,03	0,06	0,13	0,25	0,50	1,00		1,97	
Nombres	-0,15%	-0,14%	0,08%	-0,83%	0,00%	0,00%		-0,01	
Téléphones mobiles/mois en K€	0,30								

Honoraires	Augmentation annuelle en 2000 (K€)	Augmentation mensuelle en 2000 en K€
2000	15	1

Honoraires	Augmentation annuelle à partir de 2001
2001 à 2015	2%

Transports sur vente	% de variation des frais de transport sur ventes par rapport à la variation du CA
2000	50%

Evolution du prix du prix du transport des marchandises (source : les comptes du transport)							Coeff a ME	0,95	Totaux
Transports sur ventes	% Variation 2000	% Variation 2001	% Variation 2002	% Variation 2003	% Variation 2004	% Variation 2005	% Variation après 2005 (moyenne exponentielle)		
Variations	6,20%	5,10%	-0,50%	-1,20%	0,00%	0,00%	1,40%		
Coefficients	0,77	0,81	0,86	0,90	0,95	1,00		5,30	
Nombres	4,80%	4,15%	-0,43%	-1,08%	0,00%	0,00%		0,07	

TFSE	Augmentations en 2000	A partir de 2001
Tous les postes	7%	proportionnel à l'augmentation du CA

Sauf :

Etudes et Analyses	40%	proportionnel à l'augmentation du CA
Blanchissage et détritrus	10%	proportionnel à l'augmentation du CA
Commissions de factoring	0%	0

Tableau 6 - Salaires

Salaires de production	Progression 2000	Progression 2001	Progression après 2001	Augmentation mensuelle en 2000 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2001 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2002 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2003 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2004 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2005 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2006 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2007 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2008 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2009 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2010 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2011 (en K€)
Salaires de production	3%	3%	2%	6	9	9	9	9	9	0	0	0	10	0	0

Salaires commerciaux	Montant mensuel 2000 en K€	Progression 2001	Progression après 2001	Augmentation mensuelle en 2000 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2001 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2002 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2003 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2004 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2005 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2006 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2007 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2008 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2009 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2010 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2011 (en K€)
Salaires commerciaux	8	3%	2,0%	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0

Salaires et charges administratifs	Montant mensuel 2000 en K€	Progression 2001	Progression après 2001	Augmentation mensuelle en 2000 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2001 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2002 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2003 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2004 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2005 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2006 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2007 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2008 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2009 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2010 (en K€)	Augmentation mensuelle en 2011 (en K€)
Salaires et charges administratifs	13	3%	2,0%	0	0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0

Tableau 7 - Frais financiers

Frais financiers	Montant annuel 2000 en K€	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Frais financiers	24	27	32	37	41	44	45	46	47	48	49	50
Frais financiers Empr.	0	282	259	235	210	182	154	123	91	57	20	
Total frais financiers	24	309	291	272	250	226	199	169	138	105	69	50

Tableau 3 - Amortissements

Amortissements	Montant mensuel
Amortissements	59,5
	35

Tableau 4 - Coefficients monétaires

Coefficients érosion monétaire	% Variation 1999	% Variation 2000	% Variation 2001	% Variation 2002	% Variation 2003	% Variation 2004	Coeff a ME		Totaux
								0,75	
Variations	0,54%	1,54%	1,56%	1,68%	1,90%	1,64%		1,61%	
Coefficients	0,24	0,32	0,42	0,56	0,75	1,00			3,29
Nombres	0,13%	0,49%	0,66%	0,95%	1,43%	1,64%			0,05

Source : SAPAR - Niveau industriel

Taux de marge sur coûts variables (réf. 1999)	29,01%								
Perte sur taux de marge (Politique prix bas pour conquête parts de marchés)	5%								
Progression annuelle tonnage		60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Tonnes produites	421	674	1 078	1 724	2 759	4 415	3 943	71,50%	
Tonnage théorique niveau activité normale courant 2017									
% de l'année écoulée à la date de rattrapage niv. activ.									

TABLEAUX DE CALCULS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2000 incluant le CA GEO en K €

Croissance tonnage vendu 1,03 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97

Éléments	Mars à Dec 2000 en K€	2000 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnes SAPAR	1 227	1 399	88	83	104	104	97	118	118	114	125	133	150	166
Prix de vente moyen / tonne SAPAR (K€)	3,25	3,25	3,25	3,14	3,27	3,10	3,14	3,16	3,18	3,06	3,26	3,37	3,33	3,47
CA SAPAR (K€)	3 989	4 537	286	262	340	324	306	366	372	348	409	449	498	576
Tonnes GEO	333	333				37	37	37	37	37	37	37	37	37
PV/ tonne Geo (K€)						5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13
CA nouveau contrat (K€)	1 709	1 709				190	190	190	190	190	190	190	190	190
Total tonnage	1 560	1 732	88	83	104	141	134	153	155	151	162	170	187	203
Total C.A.	5 698	6 246	286	262	340	513	496	556	562	538	599	639	688	766
Achats matières	3 054	3 345	152	139	180	276	267	299	301	289	321	343	368	410
Achats consommés	3 054	3 345	152	139	180	276	267	299	301	289	321	343	368	410
Marge matières	2 644	2 902	134	123	160	237	229	258	260	249	278	297	320	356
EDF/GDF (Sans GEO)	131	169	21	17	17	9	10	11	10	10	11	10	21	22
EDF/GDF (GEO)	48	48				5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total EDF/GDF	179	217	21	17	17	14	15	17	15	15	16	16	27	28
Eau (Sans GEO)	37	42	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Eau (GEO)	12	12				1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total Eau	49	54	3	3	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Pds Entretien (Sans GEO)	22	26	2	2	3	1	2	7	2	0	3	2	2	0
Pds Entretien (GEO)	10	10				1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total Pds Entretien	32	36	2	2	3	2	3	8	3	1	4	3	3	1
Autres consommables (Sans GEO)	20	25	2	3	3	3	3	3	2	0	1	2	2	1
Autres consommables (GEO)	3	3				0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres consommables	23	28	2	3	3	3	3	3	2	1	1	2	2	1
Total consommables	282	335	27	25	26	25	26	32	26	22	27	25	37	38
Marge brute	2 361	2 567	107	98	134	213	203	225	234	227	251	271	283	320
Ent. Matériel (Sans GEO)	70	80	7	4	9	3	5	11	10	11	9	9	1	2
Ent. Matériel (GEO)	29	29				3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total Ent. Matériel	99	109	7	4	9	7	8	14	14	14	13	12	4	5
Assurances (Sans GEO)	30	36	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Assurances (GEO)	3	3				0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Assurances	33	39	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Télécom (Sans GEO)	13	15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Télécom (GEO)	5	5				1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total Télécom	18	20	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Honoraire	31	37	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Transports s/ventes (Sans GEO)	285	328	19	23	25	24	23	29	28	31	35	31	30	30
Transports s/ventes (GEO)	13	13				1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total Transports s/ventes	298	341	19	23	25	25	24	30	30	32	36	33	32	31
Autres TFSE (Sans GEO)	292	335	23	20	19	25	19	21	39	23	31	45	28	43
Autres TFSE (GEO)	14	14				2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Autres TFSE	306	348	23	20	19	27	20	22	40	24	33	47	29	45
Tot services ext	784	895	57	54	60	67	61	75	92	78	90	99	73	89
Valeur ajoutée	1 577	1 672	51	44	74	146	142	150	142	149	162	172	210	231
Impôts et taxes	130	156	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Salaires et ch. Production (hors GEO)	723	846	61	61	64	57	57	65	70	71	76	86	92	95
Salaires et ch. Production (GEO)	187	187												
Total Salaires et ch. Production	910	1 033	61	61	64	57	57	65	70	71	76	86	92	95
Set. et ch. Commerciaux	80	93	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Salaires et ch. Administratifs	130	153	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Charges et Pds divers	-9	-15	-3	-3	-3	-3	-3	0	0	0	0	0	0	0
Total Imp. Et Salaires	1 242	1 426	92	92	85	109	108	120	125	126	131	141	147	150
Excédent brut Exp	336	246	-42	-48	-10	37	34	30	17	23	31	31	63	81
Frais financiers	20	24	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Tot. Frais financiers	20	24	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Capacité auto fin.	316	222	-44	-50	-12	35	32	28	15	21	29	29	61	79
Amortissements	200	240	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Résultat net	116	-18	-64	-70	-32	15	12	8	-5	1	9	9	41	59
Résultat net cumulé	116	-18	-64	-134	-166	-152	-140	-132	-136	-136	-127	-118	-77	-18

détail des impôts	156	13
formation professionnelle	13	1
apprentissage	4	0
effort construction	4	0
Agréiph	4	0
Organic	8	1
taxe foncière	53	4
taxe professionnelle	59	5
agence eau	9	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2001 incluant le CA GEO en K €

Croissance tonnage vendu 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11 1,11

Éléments	2001 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100,00%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes SAPAR	1 556	96	92	116	116	109	129	131	127	140	148	167	185
Prix de vente moyen / tonne SAPAR (K€)		3,56	3,44	3,58	3,40	3,44	3,47	3,46	3,35	3,57	3,70	3,65	3,80
CA SAPAR (K€)	5 529	341	318	415	395	374	447	454	425	500	548	608	704
Tonnes GEO	744	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62
PV/ tonne Geo (K€)		5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13	5,13
CA nouveau contrat (K€)	3 818	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318
Total tonnage	2 300	158	154	178	178	171	191	193	189	202	210	229	247
Total C.A.	9 346	659	637	734	713	692	765	772	743	818	867	926	1 022
Prix de vente moyen / tonne / Ensemble du CA (En K€ par tonne)		4,18	4,12	4,12	4,00	4,06	4,01	4,00	3,94	4,05	4,12	4,05	4,14
Achats matières	5 030	356	344	395	384	373	412	415	400	440	466	497	548
Achats consommés	5 030	356	344	395	384	373	412	415	400	440	466	497	548
Marge matières	4 316	303	293	338	329	319	353	356	343	378	401	429	474
EDF/GDF (Sans GEO)	193	24	20	20	10	11	13	11	11	12	12	24	26
EDF/GDF (GEO)	118	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Total EDF/GDF	311	33	29	30	20	21	23	21	21	22	21	34	36
Eau (Sans GEO)	47	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Eau (GEO)	28	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Eau	74	5	5	5	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Pds Entretien (Sans GEO)	32	2	3	4	1	2	8	3	0	3	2	2	0
Pds Entretien (GEO)	23	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Pds Entretien	55	4	5	6	3	4	10	5	2	5	4	4	2
Autres consommables (Sans GEO)	28	2	4	4	3	3	3	3	1	1	2	2	2
Autres consommables (GEO)	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total autres consommables	34	3	4	4	4	4	4	3	1	2	2	2	2
Total consommable	475	46	43	45	34	35	43	35	31	36	34	47	46
Marge brute	3 841	258	250	294	295	284	311	321	312	342	367	382	427
Ent. Matériel (Sans GEO)	81	5	4	9	4	5	12	11	11	10	9	1	2
Ent. Matériel (GEO)	66	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Total Ent. Matériel	148	10	9	15	9	11	17	16	17	15	15	6	8
Assurances (Sans GEO)	37	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Assurances (GEO)	7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total Assurances	44	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom (Sans GEO)	17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Télécom (GEO)	11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total Télécom	28	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Honoraires	38	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Transports s/ventes (Sans GEO)	364	22	26	27	27	25	32	31	34	38	35	34	33
Transports s/ventes (GEO)	33	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total Transports s/ventes	397	24	28	30	30	28	35	34	37	41	37	38	36
Autres TFSE (Sans GEO)	378	26	22	22	28	21	23	44	25	35	51	31	49
Autres TFSE (GEO)	30	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total Autres TFSE	408	28	25	24	31	24	26	47	28	38	53	34	51
Tot services ext.	1 063	72	72	78	79	72	87	106	90	103	115	88	104
Valeur ajoutée	2 778	188	178	216	216	212	224	215	222	239	252	296	323
Impôts et taxes	206	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Salaires et ch. Production (hors GEO)	975	72	72	84	68	67	76	81	82	87	97	104	106
Salaires et ch. Production (GEO)	464	39	39	39	39	39	39	39	39	39	39	39	39
Total Salaires et ch. Production	1 439	110	110	102	106	106	114	119	121	126	136	142	145
Sal. et ch. Commerciaux	99	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Salaires et ch. Administ	161	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Charges et Pds divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Imp. Et Salaires	1 904	149	149	141	145	144	153	158	160	165	175	181	184
Excédent brut Exp.	874	36	28	75	71	67	70	57	62	74	77	115	140
Frais financiers	309	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Tot. Frais financiers	309	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Capacité auto fin.	565	11	3	49	46	42	45	31	36	49	52	89	114
Amortissements	240	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Résultat net	325	-9	-17	29	26	22	25	11	16	29	32	69	94
Résultat net cumulé	325	-9	-27	2	28	50	74	85	102	130	162	231	325

détail des impôts	206	17
formation professionnelle	18	1
apprentissage	6	0
effort construction	5	0
Agefiph	4	0
Organic	12	1
taxe foncière	53	4
taxe professionnelle	97	8
agence eau	9	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2002 incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,195	1,195	1,195	1,195	1,195	1,195	1,195	1,195	1,195	1,195	1,195	1,195
Eléments	2002 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	1 859	114	110	139	139	130	154	157	152	187	177	199	221
Prix moyen	3,56 €	3,44 €	3,44 €	3,57 €	3,40 €	3,44 €	3,46 €	3,46 €	3,35 €	3,57 €	3,69 €	3,64 €	3,80 €
CA SAPAR	6 598	407	380	496	471	446	534	542	508	596	654	726	840
Tonne GEO	751	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63
Prix moyen GEO	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €
CA nouveau contrat	3 851	321	321	321	321	321	321	321	321	321	321	321	321
Total tonnage	2 610	177	173	201	201	192	217	219	214	230	240	262	284
Total C.A.	10 449	727	701	817	792	767	855	862	828	917	975	1 047	1 161
Achats matières	5 615	392	378	439	426	413	459	464	445	492	523	561	622
Achats consommés	5 615	392	378	439	426	413	459	464	445	492	523	561	622
Marge matières	4 834	335	323	377	366	354	395	399	383	425	452	485	539
EDF/GDF	366	39	35	35	24	24	27	25	24	28	25	40	42
Eau	84	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7	8
Pds Entretien	70	5	6	7	4	5	13	6	3	7	5	5	3
Autres consommables	39	3	5	5	4	4	4	4	1	2	3	3	2
Total consommable	559	54	51	53	40	41	51	42	36	42	40	56	55
Marge brute	4 275	282	272	325	326	313	344	357	347	382	412	430	484
Ent. Matériel	159	11	10	16	10	12	18	18	18	18	16	7	8
Assurances	45	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom	32	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	38	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Transports s/ventes	422	26	30	32	31	30	37	36	39	44	40	39	38
Autres TFSE	472	32	28	28	35	27	30	54	32	44	62	39	60
Tot services ext.	1 169	78	78	85	86	78	95	117	99	114	127	95	118
Valeur ajoutée	3 106	203	194	240	240	235	249	240	248	269	284	335	368
Impôts et taxes	224	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Salaires et ch. Production	1 573	121	121	113	117	117	126	130	132	137	147	154	157
Saf. et ch. Commerciaux	136	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Salaires et ch. Administr.	217	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Charges et Pds divers	0												
Total Imp. Et Salaires	2 151	169	169	161	165	165	174	179	180	185	196	202	205
Excédent brut Exp.	956	34	25	78	75	70	76	62	68	84	89	133	163
Frais financiers	291	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Tot. Frais financiers	291	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Capacité auto fin.	664	10	0	54	51	46	52	37	44	59	65	109	139
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	-50	-50	-59	-5	-9	-14	-8	-22	-16	0	5	49	80
Résultat net cumulé	-50	-50	-109	-115	-123	-137	-145	-168	-183	-184	-178	-129	-50

détail des impôts	224	19
formation professionnelle	20	2
apprentissage	7	1
effort construction	6	0
Agefiph	4	0
Organic	14	1
taxe foncière	54	5
taxe professionnelle	109	9
agence eau	10	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2003 incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,157	1,157	1,157	1,157	1,157	1,157	1,157	1,157	1,157	1,157	1,157	1,157
Eléments	2003 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 151	132	128	161	161	150	178	181	175	193	205	230	256
Prix moyen		3,60 €	3,49 €	3,62 €	3,44 €	3,48 €	3,51 €	3,50 €	3,39 €	3,62 €	3,74 €	3,69 €	3,85 €
CA SAPAR	7 739	477	446	582	553	523	626	635	595	699	768	851	985
Tonné GEO	759	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63
Prix moyen GEO		5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €
CA nouveau contrat	3 943	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329
Total tonnage	2 910	196	191	224	224	213	242	245	239	256	288	294	319
Total C.A.	11 682	805	774	910	881	852	954	964	924	1 028	1 096	1 180	1 313
Achats matières	6 271	433	417	489	474	458	512	517	496	551	588	632	703
Achats consommés	6 271	433	417	489	474	458	512	517	496	551	588	632	703
Marge matières	6 412	372	357	421	408	394	442	446	428	477	509	548	611
EDF/GDF	395	42	37	38	26	26	29	27	26	28	27	43	45
Eau	94	7	6	6	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Pdts Entretien	87	7	7	9	5	7	16	7	4	8	6	7	4
Autres consommables	45	3	5	5	5	5	5	4	1	2	3	3	3
Total consommable	621	59	56	58	44	46	58	47	40	47	45	62	60
Marge brute	4 790	313	301	363	364	348	384	400	388	429	464	488	551
Ent. Matériel	170	12	11	17	10	12	20	19	19	18	17	7	9
Assurances	47	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom	35	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	39	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Transports s/ventes	440	27	31	33	33	31	39	38	41	48	42	41	40
Autres IFSE	536	36	32	31	40	31	34	61	37	60	71	45	69
Tot services ext.	1 267	85	84	92	93	84	102	128	107	123	139	103	128
Valeur ajoutée	3 524	228	217	271	271	264	282	272	281	306	325	383	423
Impôts et taxes	245	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Salaires et ch. Production	1 712	133	133	125	129	128	137	142	144	149	159	168	169
Sal. et ch. Commerciaux	139	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Salaires et ch. Administ	221	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Charges et Pdts divers	0												
Total Imp. Et Salaires	2 317	183	183	175	179	178	187	192	194	199	210	216	219
Excédent brut Exp.	1 206	45	34	96	92	85	95	80	87	107	115	167	204
Frais financiers	272	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
Tot. Frais financiers	272	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
Capacité auto fin.	934	22	11	74	69	63	72	57	65	84	92	144	181
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	220	-37	-85	-71	-62	-59	-48	-48	-43	-18	14	99	220
Résultat net cumulé	220	-37	-85	-71	-62	-59	-48	-48	-43	-18	14	99	220

détail des impôts	245	20
formation professionnelle	21	2
apprentissage	7	1
effort construction	6	1
Agefiph	4	0
Organic	15	1
taxe foncière	55	5
taxe professionnelle	123	10
agence eau	10	1
taxe bureaux	2	0

COMPTÉ D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2004 incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832	1,0832
Eléments	2004 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 330	143	138	174	174	163	193	196	190	209	222	250	277
Prix moyen		3,61 €	3,49 €	3,63 €	3,45 €	3,49 €	3,51 €	3,51 €	3,40 €	3,62 €	3,75 €	3,70 €	3,86 €
CA SAPAR	8 393	517	483	631	600	587	679	689	646	758	833	923	1 088
Tonne GEO	767	64	64	64	64	64	64	64	64	64	64	64	64
Prix moyen GEO		5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €
CA nouveau contrat	3 987	332	332	332	332	332	332	332	332	332	332	332	332
Total tonnage	3 096	207	202	238	238	228	257	260	254	273	286	313	341
Total C.A.	12 381	849	816	963	932	899	1 011	1 021	978	1 091	1 165	1 255	1 400
Achats matières	6 641	457	439	517	501	483	543	548	525	585	624	672	749
Achats consommés	6 641	457	439	517	501	483	543	548	525	585	624	672	749
Marge matières	5 739	393	377	446	431	416	469	473	453	506	541	583	652
EDFGDF	415	45	39	39	27	28	30	28	28	29	29	45	47
Eau	108	7	7	7	9	9	9	10	9	10	10	10	10
Pdts Entretien	94	7	8	10	6	7	17	8	4	9	7	7	4
Autres consommables	48	4	6	6	5	5	5	4	1	3	3	3	3
Total consommable	666	63	60	62	47	49	62	50	43	51	48	66	64
Marge brute	5 074	330	317	384	384	367	407	423	410	455	492	518	587
Ent. Matériel	177	12	11	17	11	13	21	20	20	18	17	7	9
Assurances	48	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom	37	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	40	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Transports s/ventes	454	27	32	34	34	32	40	39	42	47	43	42	42
Autres TFSE	580	39	35	34	43	33	37	66	40	54	76	49	75
Tot services ext.	1 336	89	88	96	98	88	107	135	112	130	147	109	138
Valeur ajoutée	3 737	240	229	287	286	279	299	288	298	325	345	409	451
Impôts et taxes	257	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Salaires et ch. Production	1 856	145	145	136	140	140	149	154	156	161	172	179	181
Sal. et ch. Commerciaux	142	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Salaires et ch. Administr.	226	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Charges et Pdts divers	0												
Total Imp. Et Salaires	2 481	197	197	188	192	192	201	206	208	213	224	231	233
Excédent brut Exp.	1 256	44	32	99	94	87	98	82	91	112	121	178	218
Frais financiers	250	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Tot. Frais financiers	250	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Capacité auto fin.	1 006	23	11	78	73	66	77	61	70	92	100	157	197
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	292	-37	-48	19	13	7	18	2	10	32	41	98	138
Résultat net cumulé	292	-37	-85	-66	-53	-48	-28	-26	-16	16	57	154	292

détail des impôts	257	21
formation professionnelle	23	2
apprentissage	8	1
effort construction	7	1
Agefiph	5	0
Organic	16	1
taxe foncière	56	5
taxe professionnelle	131	11
agence eau	10	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2005 Incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766	1,0766
Eléments	2005 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 508	154	149	187	187	175	208	211	205	225	239	269	298
Prix moyen		3,72 €	3,60 €	3,74 €	3,55 €	3,59 €	3,62 €	3,61 €	3,50 €	3,73 €	3,88 €	3,81 €	3,97 €
CA SAPAR	9 308	574	536	699	665	629	753	764	716	841	923	1 024	1 184
Tonne GEO	774	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Prix moyen GEO		5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €
CA nouveau contrat	4 148	348	348	346	346	346	346	346	346	346	348	348	346
Total tonnage	3 282	219	214	252	252	240	273	276	269	290	304	333	363
Total C.A.	13 457	919	882	1 045	1 011	975	1 098	1 110	1 062	1 187	1 289	1 369	1 530
Achats matières	7 215	494	474	561	543	524	589	595	570	636	679	733	818
Achats consommés	7 215	494	474	561	543	524	589	595	570	636	679	733	818
Marge matières	6 242	425	408	484	468	451	509	515	492	551	590	637	712
EDF/GDF	461	48	43	43	29	30	33	31	30	32	31	49	52
Eau	122	8	8	8	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Pdts Entretien	102	8	8	11	6	8	19	9	4	10	7	8	4
Autres consommables	52	4	6	6	6	5	5	5	2	3	4	4	3
Total consommable	727	69	65	68	52	54	68	55	47	55	53	72	70
Marge brute	5 614	356	342	416	416	398	442	460	445	495	536	565	642
Enl. Matériel	184	13	12	18	11	13	21	20	21	19	18	8	9
Assurances	50	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom	39	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	41	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Transports s/ventes	468	28	33	35	35	33	41	40	43	49	44	44	43
Autres TFSE	625	42	37	37	46	36	39	71	43	58	83	53	81
Tot services ext.	1 406	94	92	101	103	93	112	142	117	137	156	115	144
Valeur ajoutée	4 108	263	250	315	313	305	329	317	328	359	381	450	498
Impôts et taxes	278	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
Salaires et ch. Production	2 005	157	157	148	152	152	161	166	168	173	184	191	194
Sal. et ch. Commerciaux	144	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Salaires et ch. Administ.	230	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Charges et Pdts divers	0												
Total Imp. Et Salaires	2 658	211	211	203	207	206	216	221	223	228	239	246	249
Excédent brut Exp.	1 450	52	39	113	106	99	114	97	105	131	142	204	249
Frais financiers	226	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Tot. Frais financiers	226	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Capacité auto fin.	1 224	33	20	94	87	80	95	78	86	112	123	185	230
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	510	-27	-40	35	28	20	35	18	27	53	63	126	171
Résultat net cumulé	610	-27	-66	-32	-4	17	52	70	97	150	213	339	510

détail des impôts	278	23
formation professionnelle	26	2
apprentissage	8	1
effort construction	7	1
Agefiph	5	0
Organic	17	1
taxe foncière	57	5
taxe professionnelle	144	12
agence eau	11	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2006 Incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		2006	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007
Eléments	2006 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 551	157	152	190	190	178	212	215	208	229	243	273	303
Prix moyen	3,80 €	3,68 €	3,68 €	3,82 €	3,83 €	3,68 €	3,70 €	3,70 €	3,58 €	3,82 €	3,95 €	3,90 €	4,06 €
CA SAPAR	9 685	597	568	728	692	654	783	795	745	875	961	1 065	1 232
Tonne GEO	782	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Prix moyen GEO	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €	5,48 €
CA nouveau contrat	4 287	357	357	357	357	357	357	357	357	357	357	357	357
Total tonnage	3 333	222	217	256	256	243	277	280	273	294	308	338	368
Total C.A.	13 971	954	915	1 085	1 049	1 012	1 140	1 152	1 102	1 232	1 318	1 422	1 599
Achats matières	7 491	513	492	582	563	543	612	618	591	660	706	761	850
Achats consommés	7 491	513	492	582	563	543	612	618	591	660	706	761	850
Marge matières	6 481	441	423	503	486	468	529	534	511	572	612	661	740
EDF/GDF	467	50	44	44	30	31	34	32	31	33	32	51	53
Eau	128	9	8	9	11	11	11	11	11	11	11	11	12
Pdts Entretien	105	8	9	11	6	8	19	9	4	10	8	8	5
Autres consommables	54	4	6	6	6	5	6	5	2	3	4	4	3
Total consommable	753	71	67	70	53	56	70	57	48	57	55	75	73
Marge brute	5 728	370	355	432	432	413	459	478	462	515	557	587	667
Ent. Matériel	188	13	12	19	12	14	22	21	21	19	19	8	10
Assurances	51	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom	39	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	42	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Transports s/ventes	478	29	34	36	36	33	42	41	44	50	45	44	44
Autres IFSE	645	43	38	38	48	37	41	73	44	60	85	54	83
Tot services ext.	1 443	96	95	103	106	95	115	146	120	140	160	118	148
Valeur ajoutée	4 285	274	261	329	326	318	344	331	342	374	397	469	519
Impôts et taxes	291	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Salaires et ch. Production	2 046	160	160	151	155	155	164	170	172	177	188	195	198
Sal. et ch. Commerciaux	186	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Salaires et ch. Administr.	292	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Charges et Pdts divers	0												
Total Imp. Et Salaires	2 814	224	224	215	220	219	228	234	236	241	252	259	262
Excédent brut Exp.	1 471	50	37	114	107	99	115	98	106	133	145	209	257
Frais financiers	199	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Tot. Frais financiers	199	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Capacité auto fin.	1 272	34	20	97	90	82	99	81	90	117	128	193	240
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	558	-26	-39	38	31	23	39	22	30	57	69	133	181
Résultat net cumulé	558	-26	-65	-27	4	26	65	87	117	176	244	377	558

détail des impôts	291	24
formation professionnelle	28	2
apprentissage	10	1
effort construction	8	1
Agefiph	6	0
Organic	18	2
taxe foncière	57	5
taxe professionnelle	150	12
agence eau	11	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2007 Incluant le CA GEO en K€

Eléments	2007 en K€	Croissance tonnage vendu											
		1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,88%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 594	160	154	194	194	181	215	219	212	233	247	278	308
Prix moyen	3,89 €	3,76 €	3,91 €	3,72 €	3,76 €	3,79 €	3,78 €	3,66 €	3,91 €	4,04 €	3,99 €	4,16 €	4,16 €
CA SAPAR	10 077	621	580	757	720	681	815	827	775	910	1 000	1 108	1 282
Tonne GEO	790	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66
Prix moyen GEO	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €
CA nouveau contrat	4 429	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369
Total tonnage	3 384	226	220	259	269	247	281	285	277	299	313	344	374
Total C.A.	14 506	990	949	1 126	1 089	1 050	1 184	1 196	1 144	1 280	1 369	1 477	1 651
Achats matières	7 777	532	511	604	584	584	635	641	614	686	733	790	883
Achats consommés	7 777	532	511	604	584	584	635	641	614	686	733	790	883
Marge matières	6 729	458	439	522	504	466	549	555	530	594	636	687	769
EDF/GDF	483	52	46	46	31	32	35	33	32	34	33	53	55
Eau	133	9	9	9	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Pdts Entretien	108	8	9	11	7	8	20	9	5	10	8	8	5
Autres consommables	55	4	6	7	6	6	6	5	2	3	4	4	3
Total consommable	780	74	70	73	55	58	72	59	50	60	57	77	75
Marge brute	5 949	384	369	449	449	429	477	496	480	534	579	610	693
Ent. Matériel	192	13	12	19	12	14	22	21	22	20	19	8	10
Assurances	53	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Télécom	40	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	42	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Transports s/ventes	489	29	34	37	36	34	43	42	45	51	46	45	45
Autres TFSE	665	45	39	39	49	38	42	76	45	62	88	58	86
Tot services ext.	1 481	98	97	106	109	98	118	150	123	144	164	121	152
Valeur ajoutée	4 469	286	272	343	340	331	358	346	357	391	414	489	541
Impôts et taxes	301	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Salaires et ch. Production	2 087	163	163	154	159	158	168	173	176	180	192	199	202
Sal. et ch. Commerciaux	189	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Salaires et ch. Administr.	298	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Charges et Pdts divers	0												
Total Imp. Et Salaires	2 874	229	229	220	224	224	233	239	241	246	258	265	268
Excédent brut Exp.	1 694	57	43	123	116	108	125	107	116	145	157	224	273
Frais financiers	169	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Tot. Frais financiers	169	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Capacité auto fin.	1 425	43	29	109	102	93	111	93	102	131	143	210	259
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	711	-17	-30	50	42	34	51	34	43	71	83	150	200
Résultat net cumulé	711	-17	-47	3	45	79	131	164	207	278	361	511	711

détail des impôts	301	25
formation professionnelle	28	2
apprentissage	11	1
effort construction	8	1
Agefiph	6	1
Organic	19	2
taxe foncière	58	5
taxe professionnelle	156	13
agence eau	12	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL PREVISIONNEL 2008 incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017
Eléments	2008 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,28%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 638	162	157	197	197	184	219	222	215	237	252	283	314
Prix moyen		3,98 €	3,85 €	4,00 €	3,80 €	3,85 €	3,88 €	3,87 €	3,75 €	4,00 €	4,13 €	4,08 €	4,25 €
CA SAPAR	10 484	646	604	788	749	709	848	861	806	947	1 040	1 153	1 334
Tonne GEO	798	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66
Prix moyen GEO		5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €	5,74 €
CA nouveau contrat	4 577	381	381	381	381	381	381	381	381	381	381	381	381
Total tonnage	3 436	229	223	263	263	251	285	289	282	303	318	349	380
Total C.A.	16 061	1 027	985	1 169	1 130	1 090	1 229	1 242	1 188	1 329	1 421	1 534	1 716
Achats matières	8 074	552	530	627	607	585	659	666	637	712	761	821	917
Achats consommés	8 074	552	530	627	607	585	659	666	637	712	761	821	917
Marge matières	6 987	475	455	542	524	505	570	576	551	617	660	714	799
EDF/GDF	500	54	47	48	32	33	38	34	33	36	34	55	57
Eau	139	10	9	9	12	12	12	12	12	12	12	13	13
Pôts Entretien	112	9	9	12	7	8	21	9	5	11	8	9	5
Autres consommables	57	4	7	7	6	6	8	5	2	3	4	4	3
Total consommable	808	76	72	75	57	60	75	61	52	62	59	80	78
Marge brute	6 180	399	383	467	466	445	495	515	499	555	601	634	721
Ent. Matériel	196	13	12	19	12	14	23	22	22	20	19	8	10
Assurances	54	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Télécom	40	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	43	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Transports s/ventes	499	30	35	38	37	35	44	43	46	52	47	46	46
Autres IFSE	686	46	41	40	51	39	43	78	47	64	91	58	89
Tot services ext.	1 519	101	99	109	112	100	121	154	127	148	169	124	166
Valeur ajoutée	4 660	298	284	358	355	345	374	361	372	408	433	509	584
Impôts et taxes	311	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Salaires et ch. Production	2 128	166	166	157	162	161	171	177	178	184	196	203	206
Sal. et ch. Commerciaux	193	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Salaires et ch. Administr.	304	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Charges et Pôts divers	0												
Total Imp. Et Salaires	2 936	234	234	225	229	228	238	244	246	251	263	271	274
Excédent brut Exp.	1 724	64	50	133	126	117	136	117	126	156	169	239	291
Frais financiers	138	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Tot. Frais financiers	138	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Capacité auto fin.	1 586	53	38	122	114	105	124	106	115	145	158	227	279
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	872	-7	-21	62	55	46	65	46	55	85	98	168	220
Résultat net cumulé	872	-7	-28	35	89	135	199	246	301	386	485	652	872

détail des impôts	311	26
formation professionnelle	29	2
apprentissage	11	1
effort construction	8	1
Agefiph	7	1
Organic	20	2
taxe foncière	59	5
taxe professionnelle	163	14
agence eau	12	1
taxe bureaux	2	0

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2009 incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017
Eléments	2009 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,16%	5,94%	7,46%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 683	165	159	200	200	187	223	226	219	241	256	287	319
Prix moyen		4,07 €	3,94 €	4,09 €	3,89 €	3,94 €	3,96 €	3,96 €	3,83 €	4,09 €	4,23 €	4,17 €	4,35 €
CA SAPAR	10 909	672	628	820	779	737	882	895	839	986	1 082	1 200	1 388
Tonne GEO	806	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67
Prix moyen GEO		5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €
CA nouveau contrat	4 729	394	394	394	394	394	394	394	394	394	394	394	394
Total tonnage	3 489	232	227	267	267	254	290	293	286	308	323	355	386
Total C.A.	15 838	1 066	1 022	1 214	1 173	1 131	1 276	1 289	1 233	1 380	1 476	1 594	1 782
Achats matières	8 383	573	550	651	630	607	684	691	661	739	790	853	952
Achats consommés	8 383	573	550	651	630	607	684	691	661	739	790	853	952
Marge matières	7 255	493	473	563	544	524	592	598	572	641	686	741	830
EDF/GDF	517	56	49	49	33	35	38	35	35	37	36	57	59
Eau	145	10	10	10	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Pdis Entretien	115	9	9	12	7	9	21	10	5	11	8	9	5
Autres consommables	59	4	7	7	6	6	6	5	2	3	4	4	4
Total consommable	836	79	75	78	59	62	78	63	54	64	61	83	81
Marge brute	6 419	414	398	485	484	462	514	535	518	577	625	658	749
Enl. Matériel	200	14	13	20	12	15	23	22	23	21	20	8	10
Assurances	56	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Télécom	41	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Honoraires	44	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Transports s/venues	510	31	36	39	38	36	46	44	47	53	48	47	47
Autres TFSE	708	47	42	41	53	40	45	81	48	66	94	60	92
Tot services ext.	1 559	104	102	111	114	103	124	158	130	151	173	128	161
Valeur ajoutée	4 860	311	296	373	370	360	390	377	388	425	451	531	588
Impôts et taxes	324	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Salaires et ch. Production	2 292	180	180	171	175	174	185	190	192	198	210	217	220
Sal. et ch. Commerciaux	197	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Salaires et ch. Administr.	310	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Charges et Pdis divers	0												
Total Imp. Et Salaires	3 123	249	249	240	244	244	254	260	261	267	279	287	290
Excédent brut Exp.	1 737	62	47	133	125	116	136	117	127	158	172	244	299
Frais financiers	105	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Tot. Frais financiers	105	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Capacité auto fin.	1 632	53	38	125	117	107	128	109	118	150	164	235	290
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	918	-7	-22	65	57	48	68	49	58	90	104	176	230
Résultat net cumulé	918	-7	-28	37	94	142	210	259	318	408	512	688	918

détail des impôts	324	27
formation professionnelle	31	3
apprentissage	12	1
effort construction	9	1
Agefiph	8	1
Organic	20	2
taxe foncière	60	5
taxe professionnelle	170	14
agence eau	13	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2010 incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017
Eléments	20010 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,16%	5,94%	7,46%	7,46%	6,88%	8,29%	8,43%	8,16%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 729	168	162	204	204	190	226	230	223	245	260	292	324
Prix moyen		4,17 €	4,03 €	4,19 €	3,98 €	4,03 €	4,06 €	4,05 €	3,92 €	4,18 €	4,33 €	4,27 €	4,45 €
CA SAPAR	11 350	699	654	853	811	767	918	932	873	1 025	1 126	1 248	1 444
Tonne GEO	814	68	68	68	68	68	68	68	68	68	68	68	68
Prix moyen GEO		6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €	6,01 €
CA nouveau contrat	4 887	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407
Total tonnage	3 542	236	230	271	271	258	294	298	290	313	328	360	392
Total C.A.	16 237	1 107	1 061	1 260	1 218	1 174	1 325	1 339	1 280	1 433	1 533	1 655	1 852
Achats matières	8 703	595	570	676	654	630	710	718	687	767	821	886	989
Achats consommés	8 703	595	570	676	654	630	710	718	687	767	821	886	989
Marge matières	7 533	512	490	584	564	544	615	621	594	665	712	770	862
EDF/GDF	635	58	51	51	35	36	39	37	36	38	37	59	61
Eau	151	10	10	10	13	13	13	13	13	13	13	14	14
Pds Entretien	119	9	10	12	7	9	22	10	5	11	9	9	5
Autres consommables	61	5	7	7	7	6	6	5	2	3	4	4	4
Total consommable	866	82	77	81	62	64	80	65	56	66	63	86	84
Marge brute	6 667	430	413	503	503	480	534	556	538	599	649	684	778
Ent. Matériel	204	14	13	20	13	15	24	23	23	21	20	9	10
Assurances	58	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Télécom	41	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4
Honoraires	45	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Transports s/vantes	521	31	37	39	39	36	46	45	48	54	49	49	48
Autres TFSE	731	49	43	43	54	42	46	83	50	68	97	62	95
Tot services ext.	1 600	106	105	114	117	105	127	162	133	155	178	131	165
Valeur ajoutée	5 068	324	308	389	385	375	407	393	405	444	471	553	613
Impôts et taxes	336	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
Salaires et ch. Production	2 338	183	183	174	179	178	188	194	198	202	214	222	225
Sal. et ch. Commerciaux	242	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Salaires et ch. Administr.	316	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Charges et Pds divers	0												
Total Imp. Et Salaires	3 232	258	258	249	253	252	263	269	271	276	289	296	299
Excédent brut Exp.	1 836	66	50	141	132	122	144	125	134	167	182	257	314
Frais financiers	69	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Tot. Frais financiers	69	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Capacité auto fin.	1 766	60	45	135	126	117	138	119	128	162	177	251	308
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	1 052	1	-15	75	67	57	79	59	69	102	117	192	249
Résultat net cumulé	1 052	1	-14	61	128	185	264	323	392	494	612	803	1 052

détail des impôts	336	28
formation professionnelle	32	3
apprentissage	12	1
effort construction	9	1
Agefiph	9	1
Organic	21	2
taxe foncière	61	5
taxe professionnelle	177	15
agence eau	13	1
taxe bureaux	2	0

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2011 incluant le CA GEO en K€

Croissance tonnage vendu		1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017
Eléments	2011 en K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
% du mois / CA annuel	100%	6,15%	5,94%	7,45%	7,46%	6,98%	8,29%	8,43%	8,15%	8,98%	9,54%	10,71%	11,89%
Tonnes hors GEO	2 775	171	165	207	207	194	230	234	226	249	265	297	330
Prix moyen		4,26 €	4,12 €	4,28 €	4,07 €	4,12 €	4,15 €	4,14 €	4,01 €	4,28 €	4,43 €	4,37 €	4,56 €
CA SAPAR	11 809	728	680	887	844	798	955	969	908	1 067	1 171	1 299	1 503
Tonne GEO	822	68	68	68	68	68	68	68	68	68	68	68	68
Prix moyen GEO		6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €	6,14 €
CA nouveau contrat	5 049	421	421	421	421	421	421	421	421	421	421	421	421
Total tonnage	3 597	239	233	276	276	262	299	302	295	318	333	368	398
Total C.A.	16 858	1 148	1 101	1 308	1 264	1 219	1 376	1 390	1 329	1 488	1 592	1 719	1 924
Achats matières	9 036	617	592	702	678	654	738	745	713	797	852	920	1 028
Achats consommés	9 036	617	592	702	678	654	738	745	713	797	852	920	1 028
Marge matières	7 823	531	509	606	586	564	638	645	616	691	740	800	896
EDF/GDF	554	59	52	53	36	37	40	38	37	39	38	61	63
Eau	158	11	10	11	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Pdts Entretien	123	9	10	13	7	9	23	10	5	12	9	10	5
Autres consommables	63	5	7	7	7	6	7	6	2	3	4	4	4
Total consommable	897	85	80	84	64	66	83	68	58	68	66	89	87
Marge brute	6 926	447	429	523	522	498	555	577	558	622	674	711	809
Ent. Matériel	208	14	13	21	13	15	24	23	23	22	21	9	11
Assurances	59	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Télécom	41	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4
Honoraires	46	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Transports s/ventes	533	32	38	40	40	37	47	46	49	56	51	50	49
Autres TFSE	754	50	44	44	58	43	48	66	51	70	100	64	98
Tot services ext.	1 642	109	107	117	121	108	131	167	136	159	183	134	170
Valeur ajoutée	5 284	338	322	406	402	390	424	411	422	463	491	576	639
Impôts et taxes	348	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
Salaires et ch. Production	2 385	187	187	177	182	181	192	198	200	206	218	226	229
Sal. et ch. Commerciaux	247	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Salaires et ch. Administ.	322	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Charges et Pdts divers	0												
Total Imp. Et Salaires	3 302	264	264	254	259	258	268	274	276	282	295	303	306
Excédent brut Exp.	1 982	74	58	152	143	133	156	136	146	181	197	274	333
Frais financiers	50	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Tot. Frais financiers	50	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Capacité auto fin.	1 932	70	54	148	139	128	152	132	141	177	192	270	329
Amortissements	714	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Résultat net	1 218	11	-6	88	79	69	92	72	82	117	133	210	270
Résultat net cumulé	1 218	11	5	93	172	241	334	406	488	605	738	948	1 218

détail des impôts	348	29
formation professionnelle	33	3
apprentissage	12	1
effort construction	9	1
Agefiph	9	1
Organic	22	2
taxe foncière	62	5
taxe professionnelle	185	15
agence eau	14	1
taxe bureaux	2	0

Tableau des pertes de marge

	29,01%	60%	60%	60%	60%	60%
Taux de marge sur coûts variables (réf. 1999)	29,01%					
Perte sur taux de marge (Politique prix bas pour conquête parts de marchés)	5%					
Progression annuelle tonnage						
Tonnes produites	421	674	1 078	1 724	2 759	4 415
Tonnage théorique niveau activité normale courant 2017						3 943
% de l'année écoulée à la date de rattrapage niv. activ.						71,50%

Tableau des pertes de marge

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Exercices clos le 31/12						
CA Théorique en cas de reprise d'activité en 2000	17 504	18 175	18 872	19 596	20 347	21 189
Prix de vente moyen du Kg de pâté (base 4,69€ en 2011)	4,79 €	4,91 €	5,02 €	5,13 €	5,25 €	5,37 €
CA prévisionnel	2 019	3 304	5 409	8 854	14 493	21 189
Perte de CA	15 486	14 871	13 463	10 742	5 854	0
Perte de marge	4 492	4 314	3 906	3 116	1 698	0
Perte supplémentaire de marge (conquête de parts de marché)	101	165	270	443	725	1 059
Total des pertes de marge	4 593	4 479	4 176	3 559	2 423	1 059
Cumul des pertes de marge (en K€)	20 290					

Plan d'amortissement d'emprunt

Capital emprunté	5 000	Div. Année	12	Début	
Taux annuel	6%	Durée années	10		31/01/2001
		Nb mensuel	120		
		Taux mensuel équivalent			0,48675506%

Date	Numéro	Montant	Capital	Intérêts	Solde	Cumul intérêts annuels	Cumul remb. capitaux annuels
janv-01	1	55,11	30,77	24,34	4 969,23		
févr-01	2	55,11	30,92	24,19	4 938,30		
mars-01	3	55,11	31,07	24,04	4 907,23		
avr-01	4	55,11	31,23	23,89	4 876,00		
mai-01	5	55,11	31,38	23,73	4 844,62		
juin-01	6	55,11	31,53	23,58	4 813,09		
juil-01	7	55,11	31,68	23,43	4 781,41		
août-01	8	55,11	31,84	23,27	4 749,57		
sept-01	9	55,11	31,99	23,12	4 717,58		
oct-01	10	55,11	32,15	22,96	4 685,43		
nov-01	11	55,11	32,31	22,81	4 653,12		
déc-01	12	55,11	32,46	22,65	4 620,66	282,00	379,34
janv-02	13	55,11	32,62	22,49	4 588,04		
févr-02	14	55,11	32,78	22,33	4 555,26		
mars-02	15	55,11	32,94	22,17	4 522,32		
avr-02	16	55,11	33,10	22,01	4 489,22		
mai-02	17	55,11	33,26	21,85	4 455,96		
juin-02	18	55,11	33,42	21,69	4 422,54		
juil-02	19	55,11	33,59	21,53	4 388,95		
août-02	20	55,11	33,75	21,36	4 355,21		
sept-02	21	55,11	33,91	21,20	4 321,29		
oct-02	22	55,11	34,08	21,03	4 287,21		
nov-02	23	55,11	34,24	20,87	4 252,97		
déc-02	24	55,11	34,41	20,70	4 218,56	259,24	402,10
janv-03	25	55,11	34,58	20,53	4 183,98		
févr-03	26	55,11	34,75	20,37	4 149,24		
mars-03	27	55,11	34,92	20,20	4 114,32		
avr-03	28	55,11	35,09	20,03	4 079,24		
mai-03	29	55,11	35,26	19,86	4 043,98		
juin-03	30	55,11	35,43	19,68	4 008,55		
juil-03	31	55,11	35,60	19,51	3 972,95		
août-03	32	55,11	35,77	19,34	3 937,18		
sept-03	33	55,11	35,95	19,16	3 901,23		
oct-03	34	55,11	36,12	18,99	3 865,11		
nov-03	35	55,11	36,30	18,81	3 828,81		
déc-03	36	55,11	36,48	18,64	3 792,33	235,12	426,23

Date	Numé ro	Montant	Capital	Intérêts	Solde	Cumul intérêts annuels	Cumul remb. capitaux annuels
janv-04	37	55,11	36,65	18,46	3 755,68		
févr-04	38	55,11	36,83	18,28	3 718,85		
mars-04	39	55,11	37,01	18,10	3 681,84		
avr-04	40	55,11	37,19	17,92	3 644,65		
mai-04	41	55,11	37,37	17,74	3 607,28		
juin-04	42	55,11	37,55	17,56	3 569,72		
juil-04	43	55,11	37,74	17,38	3 531,99		
août-04	44	55,11	37,92	17,19	3 494,07		
sept-04	45	55,11	38,10	17,01	3 455,96		
oct-04	46	55,11	38,29	16,82	3 417,67		
nov-04	47	55,11	38,48	16,64	3 379,20		
déc-04	48	55,11	38,66	16,45	3 340,53	209,54	451,80
janv-05	49	55,11	38,85	16,26	3 301,68		
févr-05	50	55,11	39,04	16,07	3 262,64		
mars-05	51	55,11	39,23	15,88	3 223,41		
avr-05	52	55,11	39,42	15,69	3 183,99		
mai-05	53	55,11	39,61	15,50	3 144,37		
juin-05	54	55,11	39,81	15,31	3 104,57		
juil-05	55	55,11	40,00	15,11	3 064,57		
août-05	56	55,11	40,20	14,92	3 024,37		
sept-05	57	55,11	40,39	14,72	2 983,98		
oct-05	58	55,11	40,59	14,52	2 943,39		
nov-05	59	55,11	40,78	14,33	2 902,61		
déc-05	60	55,11	40,98	14,13	2 861,63	182,44	478,91
janv-06	61	55,11	41,18	13,93	2 820,44		
févr-06	62	55,11	41,38	13,73	2 779,06		
mars-06	63	55,11	41,58	13,53	2 737,48		
avr-06	64	55,11	41,79	13,32	2 695,69		
mai-06	65	55,11	41,99	13,12	2 653,70		
juin-06	66	55,11	42,20	12,92	2 611,50		
juil-06	67	55,11	42,40	12,71	2 569,10		
août-06	68	55,11	42,61	12,51	2 526,50		
sept-06	69	55,11	42,81	12,30	2 483,68		
oct-06	70	55,11	43,02	12,09	2 440,66		
nov-06	71	55,11	43,23	11,88	2 397,43		
déc-06	72	55,11	43,44	11,67	2 353,98	153,70	507,64
janv-07	73	55,11	43,65	11,46	2 310,33		
févr-07	74	55,11	43,87	11,25	2 266,46		
mars-07	75	55,11	44,08	11,03	2 222,38		
avr-07	76	55,11	44,29	10,82	2 178,09		
mai-07	77	55,11	44,51	10,60	2 133,58		
juin-07	78	55,11	44,73	10,39	2 088,85		
juil-07	79	55,11	44,94	10,17	2 043,91		

Date	Numé ro	Montant	Capital	Intérêts	Solde	Cumul intérêts annuels	Cumul remb. capitaux annuels
août-07	80	55,11	45,16	9,95	1 998,75		
sept-07	81	55,11	45,38	9,73	1 953,36		
oct-07	82	55,11	45,60	9,51	1 907,76		
nov-07	83	55,11	45,83	9,29	1 861,93		
déc-07	84	55,11	46,05	9,06	1 815,88	123,24	538,10
janv-08	85	55,11	46,27	8,84	1 769,61		
févr-08	86	55,11	46,50	8,61	1 723,11		
mars-08	87	55,11	46,72	8,39	1 676,39		
avr-08	88	55,11	46,95	8,16	1 629,44		
mai-08	89	55,11	47,18	7,93	1 582,25		
juin-08	90	55,11	47,41	7,70	1 534,84		
juil-08	91	55,11	47,64	7,47	1 487,20		
août-08	92	55,11	47,87	7,24	1 439,33		
sept-08	93	55,11	48,11	7,01	1 391,22		
oct-08	94	55,11	48,34	6,77	1 342,88		
nov-08	95	55,11	48,58	6,54	1 294,31		
déc-08	96	55,11	48,81	6,30	1 245,50	90,96	570,39
janv-09	97	55,11	49,05	6,06	1 196,45		
févr-09	98	55,11	49,29	5,82	1 147,16		
mars-09	99	55,11	49,53	5,58	1 097,63		
avr-09	100	55,11	49,77	5,34	1 047,86		
mai-09	101	55,11	50,01	5,10	997,85		
juin-09	102	55,11	50,25	4,86	947,60		
juil-09	103	55,11	50,50	4,61	897,10		
août-09	104	55,11	50,75	4,37	846,35		
sept-09	105	55,11	50,99	4,12	795,36		
oct-09	106	55,11	51,24	3,87	744,12		
nov-09	107	55,11	51,49	3,62	692,63		
déc-09	108	55,11	51,74	3,37	640,89	56,73	604,61
janv-10	109	55,11	51,99	3,12	588,89		
févr-10	110	55,11	52,25	2,87	536,65		
mars-10	111	55,11	52,50	2,61	484,15		
avr-10	112	55,11	52,76	2,36	431,39		
mai-10	113	55,11	53,01	2,10	378,38		
juin-10	114	55,11	53,27	1,84	325,11		
juil-10	115	55,11	53,53	1,58	271,58		
août-10	116	55,11	53,79	1,32	217,79		
sept-10	117	55,11	54,05	1,06	163,74		
oct-10	118	55,11	54,32	0,80	109,42		
nov-10	119	55,11	54,58	0,53	54,85		
déc-10	120	55,11	54,85	0,27	0,00	20,46	640,89

Frais supplémentaires que devra supporter SAPAR au redémarrage

Nombre d'années	Montant HT					TRI	Commentaires
	6 ans	7 ans	8 ans	15 ans	hypothèse 15 ans		
Rubriques	Montant HT hypothèse 6 ans	Montant HT hypothèse 7 ans	Montant HT hypothèse 8 ans	Montant HT hypothèse 15 ans			
Frais de création étiquettes (d'après l'existant) (attention de ne pas prendre le repiquage comme un modèle)	43 200	43 200	43 200	43 200			200 étiquettes selon l'existant à 530 € selon offre de BAMARA du 12/03/07
Frais de création cartons (d'après l'existant)	180 000	180 000	180 000	180 000			200 cartons selon l'existant à 900 € = moyenne des offres de Valscius du 2/03/07 et de Turquet du 5/03/07
Frais de création contenants (d'après l'existant)	150 000	150 000	150 000	150 000			100 contenants à 1.500 € selon chiffrage de Cérimport + contenant style verrine VMC (30 K€ en 1995)
Frais de création moules fabrication / cuisson (d'après l'existant)	500 000	500 000	500 000	500 000			50 moules à 10.000 € selon offre PLASTIC du 3/03/07
Etudes et recherches (frais d'étude de réorganisation, de restructuration) - Procédure qualité et recettes	1 314 000	1 314 000	1 314 000	1 314 000			selon devis Apave du 19/12/03 (250 K€) pour le système qualité + devis CTSCCV du 3/02/04 (soit 275 K€ pour 40 recettes x 2 = 550 K€) pour la mise au point des recettes + devis Adria du 24/02/04 (soit 128.500 € pour 20 recettes x 4 = 514 K€) pour la qualification du personnel
Divers : frais de colloques, séminaires, conférences (réactualisation de connaissances de la direction et de l'encadrement : par exemple 4 cessions par an x 2 jours + frais de vie)	36 000	36 000	36 000	36 000			4 cessions de 2 jours par an pour 6 cadres sur la base des programmes de l'ADRIA, AFNOR, ACTIVIANDES, ou DEMOS (environ 500 € par jour) + hôtel, restaurant et frais de déplacement pour 500 € par personne, soit au total 1.500 € par personne et par cession de 2 jours, soit 1.500 € x 4 x 6 cadres
Personnel détaché (assistance pendant plusieurs jours à la conduite de machines complexes sur le plan technologique)	120 000	120 000	120 000	120 000			selon le devis de LMIA (fours) du 8/08/03 : prévoir 5 journées de formation complémentaire 1 mois après la mise en route puis 2 mois après la mise en route à 1.500 € la formation pour 40 machines principales (valeur d'achat supérieure à 15 K€ - voir annexe), soit 1.500 € x 2 x 40 machines

Nombre d'années	Montant HT					TR1	Commentaires
	6 ans	7 ans	8 ans	15 ans	hypothèse 15 ans		
Honoraires divers (consultations d'assistance sur l'aspect technique, sur la sécurité, sur le commercial, sur le social, sur le juridique, sur les contrats de vente, etc...) - Exemple : Rédaction du document unique sur les risques professionnels.	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		offre de APAVE du 12/03/07 de 6.547,50 € (élaboration du document unique) + estimation forfaitaire pour le reste
Surcoûts de référencement (Pour augmenter les ventes)	2 848 000	2 136 000	1 424 000	0	0	1	Base : 356 € : (Hypermarchés 600 € en moyenne, supermarchés 112 € en moyenne. => Prix moyen du référencement : 356 € par produit. Ex. de calcul : 356 X nb. De produits (20) X nb. De points de vente (200). Réclamé la 1ère année uniquement. Nécessité de viser la clientèle des supermarchés et hypermarchés pour permettre un redémarrage plus rapide des ventes. Seul les "ticket" d'entrée pour la première année est réclamé.
Surcoût commissions (plus importantes au redémarrage pour incitation à la vente)	860 321	596 175	380 203	0	0	1	Commissions SAPAR 1999 : 25 000 € sur CA France et export. Stratégie de reconquête des marchés. : Sur l'export : 1 agent par pays ou par zone géographique : Portugal, Espagne, Angleterre, Allemagne, Autriche, pays scandinaves, pays de l'Est (soit 7 agents commerciaux). Coûts fixes de prospection versés pendant les 3 premières années : 24 000 € par an et par agent pour redémarrage 6 ans, 18 000 € pour redémarrage 7 ans, 12 000 € pour redémarrage 8 ans.. Ajouter surcoûts commissions - Base export 1999 : 24 % du CA total hors GEO, soit environ 16% du CA total - % commissions 1999 : 4 % en moyenne en 1999 => Doublement des commissions : surcoût 4 % pour redémarrage 6 ans, 2 % pour redémarrage 7 ans et 1% pour redémarrage 8 ans.

Nombre d'années	6	7	8	15	TRI	Commentaires
Rubriques	Montant HT hypothèse 6 ans	Montant HT hypothèse 7 ans	Montant HT hypothèse 8 ans	Montant HT hypothèse 15 ans		
Annonces et insertions / échantillons / cadeaux / publicité SAPAR / publicité clients / foires expo / salons / primes / catalogues et imprimés / publications / mailings (relance commerciale et informations clients)	2 422 000	1 722 000	1 322 000	0	1	Redémarrage 6 ans Publicité SAPAR 500 000 € - PLV 500 000 ;€ - Catalogues et imprimés 150 000 € - Salons : 300 000 € par an pendant 4 ans = 1 200 000 € - Cadeaux 12 000 € pendant 6 ans = 72 000 €. Redémarrage 7 ans Publicité SAPAR 350 000 € - PLV 350 000 ;€ - Catalogues et imprimés 150 000 € - Salons : 200 000 € par an pendant 4 ans = 800 000 € - Cadeaux 12 000 € pendant 6 ans = 72 000 €. Redémarrage 8 ans Publicité SAPAR 250 000 € - PLV 250 000 ;€ - Catalogues et imprimés 150 000 € - Salons : 150 000 € par an pendant 4 ans = 600 000 € - Cadeaux 12 000 € pendant 6 ans = 72 000 €.
Transports sur achats (plus élevés car le franco risque de ne pas être atteint au redémarrage dû à de faibles volumes)	55 964	64 321	60 926	60 926	1	Coût du transport 1999 au Kg : 0,22 € / Kg. Ce surcoût ne concerne que l'exercice 2012 pour lequel le tonnage insuffisant impliquera l'application d'un tarif supérieur de 63 % par rapport à la grille tarifaire appliquée en 1999.
Transports sur ventes (plus élevés car quantités livrées moins importantes au redémarrage. Plus le poids transporté est bas, plus le coût est élevé)	55 964	64 321	60 926	60 926	1	Coût du transport 1999 au Kg : 0,22 € / Kg. Ce surcoût ne concerne que l'exercice 2012 pour lequel le tonnage insuffisant impliquera l'application d'un tarif supérieur de 63 % par rapport à la grille tarifaire appliquée en 1999.
Transports collectifs du personnel (si difficulté de recruter du personnel sur place, obligation d'embaucher du personnel habitant à l'extérieur de Meaux)	16 676	16 676	16 676	16 677		location minibus sans chauffeur forfait mensuel 1.220 € pour 2000 km + 0,34 € du km supp. , soit une utilisation de 22 j/mois x 150 km/j (1.220 € + 1300 km x 0,34 € ttc) sur 1 an (voir tarif France Cars)

Nombre d'années	6	7	8	15	TRI	Commentaires
Rubriques	Montant HT hypothèse 6 ans	Montant HT hypothèse 7 ans	Montant HT hypothèse 8 ans	Montant HT hypothèse 15 ans		
Déplacements et missions (relance commerciale)	450 000	337 500	225 000	0	1	Coût 1999 (55 000 €) actualisé à 75 000 € en 2006 - Pour redémarrage sur 6 ans : surcoût 100 % : 75 000 € pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 7 ans : surcoût 75 % : 75 000 € X 0,75 pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 8 ans : surcoût 50 % : 75 000 € X 0,5 pendant les 6 premières années du redémarrage
Frais de télécommunication (relance commerciale)	90 000	67 500	45 000	0	1	Coût 1999 (13 000 €) actualisé à 15 000 € en 2006 - Pour redémarrage sur 6 ans : surcoût 100 % : 15 000 € pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 7 ans : surcoût 75 % : 15 000 € X 0,75 pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 8 ans : surcoût 50 % : 15 000 € X 0,5 pendant les 6 premières années du redémarrage
Frais postaux (relance commerciale)	90 000	67 500	45 000	0	1	Coût 1999 (13 000 €) actualisé à 15 000 € en 2006 - Pour redémarrage sur 6 ans : surcoût 100 % : 15 000 € pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 7 ans : surcoût 75 % : 15 000 € X 0,75 pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 8 ans : surcoût 50 % : 15 000 € X 0,5 pendant les 6 premières années du redémarrage
Cotisations : recyclage, Gencod, fédérations professionnelles, etc... DIVERS : frais de recrutement du personnel, frais de traduction en langue étrangère (contrats d'agents commerciaux, d'étiquettes pour clients export, plaquettes commerciales, fiches techniques, autres documents...), frais de secrétariat (qui risque d'être important au redémarrage sur le plan commercial)	1 600	1 600	1 600	1 600		Redevance GENCOD pour 1 année (droit d'entrée 600 € + cotisation annuelle = 1.000 € selon barème)
	644 000	644 000	644 000	644 000		selon offre du 12/03/07 de LEROY Consultants : frais de recrutement 629.000 € + frais d'annonces 500 € par poste traité par annonce et assistance (soit 500 € x 30 postes = 15.000 €)

Nombre d'années	Montant HT					TRI	Commentaires
	6 ans	7 ans	8 ans	15 ans	hypothèse 15 ans		
Divers : frais de recrutement d'agents commerciaux à l'étranger	32 659	32 659	32 659				selon devis du 2/04/07 : 2.400 € (frais de recherche Cci) + 368 € (devis Air France billet A/R) + 201 € (devis expédia pour location voiture 2 jours) pour 11 pays
Divers : échange des données par informatique	6 420	7 490	8 560				selon devis EDI du 4/04/07 : 1.070 € pendant 6 ans
Frais de traduction	95 682	95 682	95 682	95 682	95 682		<p>Selon offre de DISCOURS DIRECT du 1/03/07 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étiquettes : 50 mots en moyenne par étiquette d'après l'existant pour 11 recettes différentes (voir annexe), soit 5.550 mots au total à traduire en 10 langues, qui est chiffré à 0,19 € par mot pour l'anglais, le portugais, l'espagnol, l'allemand et le danois + 0,22 € par mot pour le finlandais et le norvégien + 0,24 € par mot pour le lituanien, le tchèque et l'arabe - plaquette commerciale : 1097 mots sur la plaquette existante à traduite en 10 langues selon le même mode de facturation : 0,19 € par mot pour 5 pays + 0,22 € par mot pour 2 pays + 0,24 € par mot pour 3 pays
Formation	195 350	195 350	195 350	195 350	195 350		selon devis ADRIA du 24/02/04 (sans la mise au point des recettes)
Indemnités et avantages divers (si on veut faire venir du personnel compétent, il faudra surenchérir au niveau des conditions financières d'embauche par rapport à des concurrents)	250 560	250 560	250 560	250 560	250 560		soit 400 € par mois + charges sociales par personne pour 6 cadres sur 6 années
Tickets repas (si difficulté de recruter du personnel sur place, obligation d'embaucher du personnel habitant à l'extérieur de Meaux)	11 450	11 450	11 450	11 450	11 450		soit 20 tickets repas par mois d'une valeur faciale de 15 € (prise en charge de 50% par le salarié) pour 6 cadres pendant 11 mois + charges sociales sur la partie excédant le plafond de 4,89 € par repas (soit 7,50 € - 4,89 € = 2,61 €)

Nombre d'années		6	7	8	15	TRI	Commentaires
Rubriques	Montant HT hypothèse 6 ans	Montant HT hypothèse 7 ans	Montant HT hypothèse 8 ans	Montant HT hypothèse 15 ans			
Recherche et dépôt de marque	291 870	291 870	291 870	291 870			sur la base de l'existant, soit 23 marques déposées par SAPAR (voir annexe), selon offre du cabinet LOYER pour la recherche de marque approfondie en délai standard, soit 3 semaines (470 € par marque) et autres pays (6.500 € par marque) + pour le dépôt en France et dans 10 pays (5.720 € par marque) : Belgique, Portugal, Espagne, Autriche, Allemagne, Angleterre, Danemark, Finlande, Norvège, République Tchèque et Lituanie
Etude du marché des pâtes et terrines (marché français et européen)	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000		selon offre GIRA du 23/01/07
Préembauches des cadres (1 an avant redémarrage, 6 cadres)	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000		pré embauche de 6 responsables à 75 K€ de salaire annuel chargé (usine, production, R&D, maintenance, achats, commercial) R&D : élaboration et mise au point des recettes en collaboration avec le Centre Technique - mise en place outils de gestion Usine : suivi du projet et de la construction - mise en place outils de gestion - recrutement personnel de fabrication Production : suivi du projet et de la construction - mise en place outils de gestion - recrutement personnel de fabrication Maintenance : suivi de la construction - mise en place outils de gestion Achats : mise en place outils de gestion - reconstitution des stocks Commercial : mise en place gamme - mise en place outils de gestion - recrutement des commerciaux - mise en place force de vente Administratif : étude du projet - mise en place outils de gestion

Nombre d'années	6	7	8	15	
Rubriques	Montant HT hypothèse 6 ans	Montant HT hypothèse 7 ans	Montant HT hypothèse 8 ans	Montant HT hypothèse 15 ans	TRI
Salaire des commerciaux (Surcoûts)	804 300	603 225	402 150	0	1
TOTAL	12 786 017	10 769 080	9 076 812	5 192 241	
	Coût 1999 du service commercial (106 000 €) + une partie du salaire de JCA (55% de 51 000 € soit 28 000 €) - Pour redémarrage sur 6 ans : surcoût 100 % : 134 650 € pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 7 ans : surcoût 75 % : 134 650 € X 0,75 pendant les 6 premières années du redémarrage. - Pour redémarrage sur 8 ans : surcoût 50 % : 134 650 € X 0,5 pendant les 6 premières années du redémarrage				

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Éléments	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage produit	1 560	2 300	2 610	2 910	3 096	3 282	3 333	3 384	3 436	3 489	3 542	3 597	3 652	3 709	3 766	3 824
CA SAPAR	3 989	5 529	6 598	7 739	8 393	9 308	9 685	10 077	10 484	10 909	11 350	11 809				
Nouveau marché	1 709	3 818	3 851	3 943	3 987	4 148	4 287	4 429	4 577	4 729	4 887	5 049				
Total C.A.	5 698	9 346	10 449	11 682	12 381	13 457	13 971	14 506	15 061	15 638	16 237	16 858				
Achats matières	3 054	5 030	5 615	6 271	6 641	7 215	7 491	7 777	8 074	8 383	8 703	9 036				
Achats consommés	3 054	5 030	5 615	6 271	6 641	7 215	7 491	7 777	8 074	8 383	8 703	9 036				
Marge matières	2 644	4 316	4 834	5 412	5 739	6 242	6 481	6 729	6 987	7 255	7 533	7 823				
EDF/GDF	179	311	366	395	415	451	467	483	500	517	536	554				
Eau	49	74	84	94	108	122	128	133	139	145	151	158				
Pdts Entretien	32	55	70	87	94	102	105	108	112	115	119	123				
Autres consommables	23	34	39	45	48	52	54	55	57	59	61	63				
Total consommable	282	475	559	621	666	727	753	780	808	836	866	897				
Marge brute	2 361	3 841	4 275	4 790	5 074	5 514	5 728	5 949	6 180	6 419	6 667	6 926				
Ent. Matériel	99	148	159	170	177	184	188	192	196	200	204	208				
Assurances	33	44	45	47	48	50	51	53	54	56	58	59				
Télécom	18	28	32	35	37	39	39	40	40	41	41	41				
Honoraires	31	38	38	39	40	41	42	42	43	44	45	46				
Transports s/ventes	298	397	422	440	454	468	478	489	499	510	521	533				
Autres TFSE	306	409	472	536	580	625	645	665	686	708	731	754				
Tot services ext.	784	1 063	1 169	1 267	1 336	1 406	1 443	1 481	1 519	1 559	1 600	1 642				
Valeur ajoutée	1 577	2 778	3 106	3 524	3 737	4 108	4 285	4 469	4 660	4 860	5 068	5 284				
Impôts et taxes	130	206	224	245	257	278	291	301	311	324	336	348				
Salaires et ch. Production	910	1 439	1 573	1 712	1 856	2 005	2 046	2 087	2 128	2 292	2 338	2 385				
Sal. et ch. Commerciaux	80	99	136	139	142	144	186	189	193	197	242	247				
Salaires et ch. Administr.	130	161	217	221	226	230	292	298	304	310	316	322				
Charges et Pdts divers	-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total Imp. Et Salaires	1 242	1 904	2 151	2 317	2 481	2 658	2 814	2 874	2 936	3 123	3 232	3 302				
Excédent brut Exp.	336	874	956	1 206	1 256	1 450	1 471	1 594	1 724	1 737	1 835	1 982				
Frais financiers	20	309	291	272	250	226	199	169	138	105	69	50				
Tot. Frais financiers	20	309	291	272	250	226	199	169	138	105	69	50				
Capacité auto fin.	316	565	664	934	1 006	1 224	1 272	1 425	1 586	1 632	1 766	1 932				
Amortissements	200	240	714	714	714	714	714	714	714	714	714	714				
Résultat net	116	325	-50	220	292	510	558	711	872	918	1 052	1 218				
Résultats cumulés	116	441	391	611	903	1 413	1 971	2 682	3 554	4 473	5 524	6 742				

Récapitulatif partiel des préjudices

Pertes de marges après redémarrage (en K€)	20 290 €
Perte de résultats 2000 à 2011 (en K€)	6 742 €
Charges exposées par SAPAR du. 22/02/01 au 31/12/2011 (en K€)	3 185 €
Frais sup. redémarrage (en K€)	12 786 €
Cumul des pertes (en K€)	43 003 €